

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
 Mme MIREILLE PAUL, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 16 février 2023 à 13 h 30
Salles Memphré et Du Parc
Hôtel Congrès Chéribourg
2603, chemin du Parc Orford,
Orford (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 16 FÉVRIER 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme SONIA GUAY 13

M. MICHEL BERGERON..... 14

M. CLAUDE FECTEAU..... 17

M. MICHEL BRASSARD..... 38

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD (par visioconférence) 41

M. JEAN-PIERRE CHAREST (par visioconférence) 45

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER (par visioconférence) 50

Mme NATHALIE OUELLET (par téléphone) 55

Mme JULIE CLOUTIER (par téléphone) 65

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme NATHALIE OUELLET (par téléphone) 69

M. LAURIER BUSQUE (par téléphone) 78

M. CLAUDE FECTEAU..... 98

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD (par visioconférence)117

MOT DE LA FIN 142

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford*.

10 Dans un premier temps, je souhaite vérifier si le ministère responsable du projet a déposé des nouveaux documents ou des questions en attente de réponses. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

15 Oui, Monsieur le Président, on a déposé des documents. Voulez-vous que je vous en fasse l'énumération?

LE PRÉSIDENT :

20 S'il vous plaît, oui.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Il y a une petite liste. Donc, on a déposé ce matin :

- 25
- l'avis de domanialité du lac La Rouche, pour la question de la propriété privée.
 - On a déposé également l'acte de servitude sur le chemin des Bûcherons.

On a déposé également sept documents produits par la firme EXP, qui sont différentes études, entre autres :

- 30
- l'étude des traverses piétonnes et cyclables sur la route 220 et 222; également,
 - l'étude de circulation, visibilité et sécurité; on a déposé également,
 - l'étude de faisabilité de la passerelle de la rivière aux Herbages et des traverses souterraines; également,
 - un complément à l'étude de sécurité routière de la 222;

- 35
- le plan préliminaire de conception de la route 220;
 - une note technique accès 1 et 2, qui sont sur la carte, les accès 1 et 2 de la route 222; puis
 - un plan concept d'infrastructure pour le secteur Fraser. Ça, c'est les études d'EXP.

40 On a également déposé des lettres d'échange avec Placements Bombardier pour la question du lac La Rouche.

On a également déposé un avis du Service de l'intégrité du cadastre, en lien avec la question de la propriété du barrage du lac La Rouche.

45 Puis on a également déposé une copie d'un contrat de service à une firme pour compléter l'analyse qui a été faite par le Service de l'intégrité du cadastre. Vous nous demandiez à quel moment on allait être en mesure de connaître les résultats de la propriété exacte du barrage : ce qu'on me dit, c'est que le contrat qui est en cours de réalisation devrait être terminé d'ici au 31 mars, donc on pourra d'ici là vous transmettre les résultats.

50 On a également déposé :

- le tableau des phases de développement : on a présenté les trois grandes phases de développement, donc on a déposé le tableau des phases de développement;
- l'étude de retombées économiques réalisée par EcoTec;
- 55 • l'étude des données socioéconomiques réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton; et,
- l'avis d'expert d'un chercheur de l'Université Laval concernant le myriophylle à épis dans le lac Brompton.

60 Voilà, je crois que ça fait le tour. Je n'ai rien oublié? Non. Voilà. Je pense que ça fait le tour des documents qu'on a déposés.

LE PRÉSIDENT :

65 Bien, je vous en remercie beaucoup, c'est très apprécié. Je vais aller du côté des personnes-ressources, même chose : est-ce que vous avez déposé des documents? Est-ce que vous avez des questions en attente que vous voudriez nous soumettre?

M. OLIVIER PFISTER :

70 Oui, Monsieur le Président. Premièrement, le Ministère aimerait corriger une information qui a été transmise à la commission hier, concernant en fait la domanialité du lac La Rouche.

75 Bien qu'effectivement dans la plupart des cas, quand un lot est cadastré et qu'il a une fiche d'évaluation frontière, c'est généralement un lot privé, mais il peut arriver, pour certaines raisons diverses, que des lots qui sont cadastrés et ont une fiche d'évaluation foncière sont des lots de tenure publique.

80 Donc, la commission devrait se fier uniquement à l'avis de domanialité, qui en fait vient d'être déposé par les Parcs à la commission, et non pas à la fiche d'évaluation foncière qui a été également transmise à la commission.

85 Et d'ailleurs, à ce sujet-là, j'ai en ligne une collègue, madame Liette Ayotte, qui travaille à la Direction, qui a produit cet avis de domanialité, donc si jamais la commission veut avoir des informations un peu plus spécifiques sur cet avis-là, elle est disponible présentement pour répondre aux questions éventuelles de la commission.

LE PRÉSIDENT :

90 Est-ce que vous voulez compléter l'information que vous êtes en train de me transmettre ou c'est dans l'éventualité où on avait des questions aujourd'hui pour elle?

M. OLIVIER PFISTER :

95 Bien, elle a peut-être des informations un peu plus spécifiques par rapport à cet avis-là, mais...

LE PRÉSIDENT :

100 On pourrait l'écouter, alors. D'accord.

M. OLIVIER PFISTER :

On pourrait l'écouter?

105 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

110 **M. OLIVIER PFISTER :**

D'accord. Je laisse à madame Ayotte.

Mme LIETTE AYOTTE :

115 Oui. Liette Ayotte, de la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement. Donc, hier, malheureusement, je voulais faire une petite intervention, puis ça n'a pas bien fonctionné dans notre communication. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

120 On vous entend très bien, vous pouvez y aller.

Mme LIETTE AYOTTE :

125 Parfait. O.K. Je pense que c'était madame Paul qui avait soulevé certaines questions, mais là, c'est loin dans ma mémoire, c'était hier en début de séance d'après-midi, concernant justement le lit du lac La Rouche. Donc, effectivement, il est de tenure privée, puis je pense que vous posiez des questions sur l'accès au lac. Je ne sais pas si c'est clair?

130 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, écoutez, je suis comme vous, il s'est passé beaucoup de choses depuis que j'ai posé la question, mais en gros, on s'interrogeait sur la tenure des terres du lac comme telle, si toutes les

135 berges sont privées, est-ce que le lac est public? Et c'était finalement par cette question que monsieur Pelletier aujourd'hui dépose l'avis de domanialité.

Mme LIETTE AYOTTE :

140 Oui. Oui, tout à fait. Bien, écoutez, je ne vais pas rajouter grand élément, c'est juste que je voulais attirer à votre attention l'article 920 du *Code civil* du Québec qui mentionne que : « *Toute personne peut circuler sur les cours d'eau et les lacs, à la condition de pouvoir y accéder légalement [...]* ». Donc, c'est une partie de cet article-là.

145 Donc, pour pouvoir accéder à un lac qui est privé et circuler sur ce cours d'eau là, il faut pouvoir passer sur des terres qui sont soit avec un accès public, soit avoir une servitude de passage chez, par exemple, un propriétaire privé qui serait riverain. Donc, voilà, c'était juste pour préciser cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

150 Je vous remercie beaucoup pour le complément d'information. Est-ce qu'il y avait autre chose, Monsieur Pfister?

M. OLIVIER PFISTER :

155 Oui, le Ministère a également un complément d'information concernant la question spécifique de la présence éventuelle de tortues géographiques dans le secteur du chemin des Bûcherons. Donc, je vais passer la parole à ma collègue, madame Marie-Josée Goulet.

160 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

165 Donc, hier, il y a un citoyen qui avait mentionné la présence de tortues des bois, qui est une espèce à statut de protection. Puis suite à la commission, on a validé auprès du citoyen, il nous a

170

montré une photo. Puis je voulais juste établir que la photo qu'il nous a présentée, ça représentait plutôt une tortue serpentine, ce qui correspond aux données qu'on a en notre possession. La présence de cette espèce-là, qui n'a pas de statut au niveau provincial, était répertoriée dans le secteur du chemin des Bûcherons.

LE PRÉSIDENT :

175

Parfait. Merci beaucoup. Est-ce que vous aviez déposé des documents ou il y avait d'autres questions en attente?

M. OLIVIER PFISTER :

180

Non, on n'a pas déposé d'autres documents, et il n'y avait pas d'autres questions en attente.

LE PRÉSIDENT :

185

Parfait, merci. Merci, Monsieur Pfister. Je vais aller du côté de monsieur Despatie, à la SÉPAQ.

M. ANDRÉ DESPATIE :

190

Non, Monsieur le Président, rien de particulier.

LE PRÉSIDENT :

195

Parfait, merci beaucoup. Je vais me tourner du côté des municipalités. Monsieur Lambert, est-ce qu'il y avait des questions en suspens ou des documents que vous auriez déposés à la commission?

M. BERNARD LAMBERT :

200

Oui, Monsieur le Président. Comme convenu hier, j'ai déposé le calcul des tenants lieu de taxes applicables à la municipalité d'Orford pour l'année 2023.

205

Je profite de l'occasion pour rectifier une information que j'ai dite hier, comme quoi que les tenant lieu de taxes étaient inférieurs à la taxation habituelle. Le gouvernement a changé ses règles de calcul récemment, qui fait en sorte que le tenant lieu de taxes équivaut et même est légèrement supérieur à la taxation annuelle applicable pour des terrains vagues.

210

On comprend par contre que c'est des terrains qui n'ont plus de potentiel de mettre des immeubles et d'avoir une plus-value, mais pour des terrains vagues non construits, le tenant lieu de taxes équivaut et est même supérieur à la taxation annuelle.

LE PRÉSIDENT :

215

Parfait. Merci beaucoup pour cette réponse. Je vais aller du côté des autres municipalités qui sont avec nous, je vais commencer par la municipalité de Racine avec madame Lyne Gaudreau. Est-ce que vous aviez des compléments d'information ou des réponses à des questions ou des documents que vous auriez déposés à la commission?

Mme LYNE GAUDREAU :

220

Non, Monsieur le Président, du tout.

LE PRÉSIDENT :

225

Parfait, merci beaucoup. On va aller du côté de madame Lysandre Bélanger pour la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

230

Je n'ai rien non plus de mon côté.

LE PRÉSIDENT :

235

Parfait. Et on va terminer avec la municipalité du canton de Melbourne, madame Tremblay.

Mme EVELYNE TREMBLAY :

240 Oui, bonjour. Donc, j'ai deux compléments d'information, soit à savoir si la municipalité, le canton de Melbourne, était ouvert à payer une partie des passes ou des accès au parc du Mont-Orford. Donc, la réponse est : non. Puis l'autre chose, j'ai validé avec eux, en fait, comme je disais hier : il n'y a pas d'impact fiscal sur le canton de Melbourne par rapport à l'agrandissement du parc.

LE PRÉSIDENT :

245 Parfait. Merci beaucoup pour toutes ces informations de la part de tout le monde.

Le registre est maintenant ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

250 Je vous rappelle, pour les personnes en salle, vous pouvez vous présenter à la table à l'arrière pour vous inscrire. Vous pouvez aller en ligne aussi grâce au formulaire disponible dans l'onglet réservé au dossier. Vous pouvez également le faire par téléphone, au numéro de téléphone 1 800 463-4732, au poste 6.

255 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- Premièrement, je demande aux participants d'éviter les préambules à leurs questions;
- Deux questions seront permises par intervention;
- Vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le voulez si le temps le permet;
- Toutes les questions et les réponses doivent m'être adressées ou adressées à ma collègue;
- Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés.

265 Avant d'appeler le premier intervenant, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informé et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à nous partager vos commentaires.

270 Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.
Pour les personnes présentes en salle, si vous n'avez pas déjà en main ce questionnaire, je vous
invite à le demander à l'accueil, à l'arrière de la salle. Pour les gens à distance, vous le trouverez
dans les commentaires du Facebook En Direct et sur notre site Web, dans la page concernant ce
dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

275

PÉRIODE DE QUESTIONS

280 **LE PRÉSIDENT :**

Je cède la parole maintenant à ma collègue, madame Paul.

LA COMMISSAIRE :

285

Oui. Alors, on va laisser un peu de temps à nos collègues de la communication pour démarrer
le registre, recevoir les inscriptions. Donc, en attendant, la commission va passer un certain nombre
de questions.

290

Hier soir, on a commencé à vous transférer les questions de personnes qui nous les avaient
adressées par écrit. Il m'en restait une. Je vous la lis, comme suit, c'est une question qui est très
pointue. C'est une question de madame Marie-Claude Roy et qui concerne la randonnée équestre.
Alors, la question est en quatre points.

295

Est-ce qu'il y a un endroit prévu sécuritaire pour stationner les remorques à chevaux pour
accéder aux sentiers équestres? Est-ce que vous voulez que je vous lise les quatre points ou vous
voulez répondre au fur et à mesure?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

300

On peut peut-être y aller au fur et à mesure.

LA COMMISSAIRE :

305

O.K. Bon, bien, on va commencer par celle-là : est-ce qu'il y a un endroit sécuritaire? En fait, est-ce que les remorques pour chevaux peuvent se stationner dans le parc ou est-ce qu'elles doivent rester à l'extérieur? Puis est-ce qu'il y a des endroits sécuritaires pour les stationner?

310

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. Je vais passer la parole à Brigitte Marchand, qui va pouvoir répondre à la question.

Mme BRIGITTE MARCHAND :

315

Oui, bonjour. En fait, il n'y a pas de stationnement dédié pour les véhicules avec remorques à chevaux, sauf qu'ils peuvent s'installer dans les stationnements qui sont disponibles à différents endroits. Évidemment, il faut que ça soit à proximité de leur sentier équestre.

320

LA COMMISSAIRE :

Le deuxième point, c'est : est-ce qu'il y aura un accès à partir du village d'Orford (ancien sentier d'Estrie à cheval) pour les écuries à proximité?

325

M. CHRISTIAN PELLETIER :

J'inviterai encore Brigitte Marchand à répondre à la question. Alors, allons-y avec Alain Thibault. Je ne sais pas si ça vaut la peine de partager une carte, également?

330

M. ALAIN THIBAUT :

Oui, c'est ce que j'avais l'intention de faire. En fait, je n'ai pas nécessairement la réponse à la question.

335

Ce que je peux dire, c'est que quand on a parlé hier du processus d'indemnisation d'Estrie à cheval qui s'est conclu en 2015 par une entente, et ce qu'ils nous avaient demandé c'était de

conserver à l'intérieur du projet d'agrandissement des sentiers équestres qui permettraient de faire le lien entre différents secteurs.

340 Et ce qu'ils nous avaient fourni comme information à l'époque, c'était les sentiers qu'ils utilisaient. Et sur la carte, vous voyez, en brun, c'est ce qui nous avait été fourni à l'époque, en 2015, comme sentiers équestres à l'extérieur du parc et qui s'en allaient vers le village d'Orford.

345 Mais je ne sais pas jusqu'où se rendent ces sentiers-là, je ne sais pas s'ils se rendent jusqu'au village. Mais nous, on avait... on s'était entendus avec Estrie à cheval, puis ils étaient satisfaits de ce qu'on offrait, comme sentiers, pour maintenir les liens entre les différents secteurs.

LA COMMISSAIRE :

350 Merci, Monsieur Thibault. Le troisième point, c'est : combien de kilomètres de sentiers équestres et quels types de sentiers ceux qui s'adonnent à cette activité-là vont pouvoir emprunter? En fait, en types de sentiers, on veut savoir : est-ce que c'est un chemin de terre, un chemin de gravier, vraiment un sentier très forestier? C'est ce genre d'information là qu'on recherche.

355 **M. ALAIN THIBAUT :**

360 Il y a un total de 6,7 kilomètres de sentiers équestres dans l'agrandissement. La nature des sentiers varie selon où on se trouve. Ça va du sentier de terre à un chemin forestier plus solide. Il y a des endroits où les chemins ont des enjeux de drainage, et il est prévu de faire des travaux correctifs au moment où la SÉPAQ va prendre l'exploitation des terrains, d'apporter les améliorations nécessaires à ces sentiers-là pour qu'ils soient durables.

LA COMMISSAIRE :

365 Merci beaucoup. Et le dernier point, c'est : est-ce que les sentiers sont tous reliés ensemble ou sélectionnés? Peut-être que ça vaudrait la peine de remettre la carte où on voit le tracé des sentiers. Ou « sectionnés », pardon.

M. ALAIN THIBAUT :

370

À l'intérieur de l'agrandissement, ce sont des sections qui relient des sentiers qui sont hors parc. Donc, si vous suivez mon curseur, il va aller du sud au nord, il y a une section ici, mais le sentier se poursuit hors parc, il reprend ici à l'intérieur du projet d'agrandissement, pour en sortir, pour revenir ici pour une petite section, et ainsi de suite, même chose ici pour l'ancien chemin Brompton.

375

LA COMMISSAIRE :

Mettons qu'on prend à partir du sud jusqu'à ce qu'on sorte vraiment de la zone d'agrandissement, ça représente à peu près combien de kilomètres? Parce que je comprends qu'on a 6,7 kilomètres aménagés, mais finalement, quelqu'un à cheval peut faire une plus longue distance dans le parc?

380

M. ALAIN THIBAUT :

En fait, les gens ne pourront pas faire plus que 6,7 kilomètres à l'intérieur du parc.

385

LA COMMISSAIRE :

Non. O.K.

390

M. ALAIN THIBAUT :

Mais je veux dire, le sentier va rentrer et sortir du parc.

395

LA COMMISSAIRE :

Sortir. O.K.

400 **M. ALAIN THIBAUT :**

Et je ne connais pas la distance totale des parcours que les cavaliers peuvent faire, peuvent parcourir.

405 **LA COMMISSAIRE :**

Peut-être juste nous dire : la dernière sortie, elle se trouve à peu près à quel endroit?

410 **M. ALAIN THIBAUT :**

Bien, en fait, pour vous donner un ordre de grandeur, le projet d'agrandissement du parc fait une quinzaine de kilomètres du sud au nord. Les sentiers équestres débordent du côté nord et ouest et sud. Donc, ça peut peut-être donner un ordre de grandeur.

415 **LA COMMISSAIRE :**

D'accord, je vous remercie beaucoup.

420

Mme SONIA GUAY

LE PRÉSIDENT :

425 Comme on a du monde qui se sont inscrits en salle, on va les appeler dès maintenant. J'appellerais Sonia Guay. Bonjour. On vous écoute.

Mme SONIA GUAY :

430 Bonjour. Ma question va être courte : on a souvent évoqué l'article 6 du *Règlement des parcs* pour comme ajouter de l'argent au besoin. J'ai cherché cet article-là, je ne l'ai pas trouvé. Est-ce que c'est possible de le faire déposer comme document?

435 **LE PRÉSIDENT :**

Avec plaisir. Est-ce que vous pouvez, Monsieur Pelletier, déposer l'article de loi que vous avez évoqué?

440 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, on pourra déposer l'article de loi. En fait, peut-être juste préciser pour la dame, la raison pour laquelle elle ne l'a pas trouvé, c'est peut-être à cause du fait que c'est l'article 6 de la *Loi sur les parcs* et non pas du *Règlement sur les parcs*.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci pour la précision.

450 **Mme SONIA GUAY :**

C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

455 Bien, merci beaucoup, Madame Guay.

M. MICHEL BERGERON

460 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller tout de suite à la prochaine personne, Michel Bergeron. Bonjour.

465 **M. MICHEL BERGERON :**

Bonjour. Ma question a trait au lac La Rouche qu'on vient de parler, à savoir : est-ce qu'il s'agit bel et bien d'un plan d'eau public, finalement, ou privé? Si oui, si jamais le parc avait quelque terrain d'accès directement sur l'eau, est-ce que ça pourrait permettre à des gens d'aller légalement s'y baigner? Il me semble que le statut du lac me semble encore à définir.

470 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais commencer par adresser votre question du côté de monsieur Pfister pour peut-être revenir sur l'information que vous avez transmise tout à l'heure pour des précisions pour monsieur, puis ensuite on ira vers le deuxième volet de votre question avec monsieur Pelletier. Merci.

M. OLIVIER PFISTER :

480 Tout à fait. Bien, je vais rediriger la question vers ma collègue, madame Ayotte, qui a une bien meilleure connaissance que moi de ce genre de domaine là.

LE PRÉSIDENT :

485 On vous écoute, Madame Ayotte.

Mme LIETTE AYOTTE :

Oui, bonjour. Oui. Bien, oui, on vous confirme que le lit du lac La Rouche, il est de tenure privée, donc il n'appartient pas à l'État. Ce qu'il faut distinguer, c'est vraiment la propriété du lit du lac qui est le fait de pouvoir circuler sur le plan d'eau.

495 Donc, comme je l'ai dit un petit peu plus tôt, en fait, comment je pourrais dire ça, il n'y a rien qui nous empêche nécessairement de circuler sur un plan d'eau, mais il faut pouvoir y avoir accès de manière légale.

500 Donc je ne sais pas, est-ce que les terrains riverains alentour du lac La Rouche, eux, appartiennent... sont de tenure privée ou publique? Ça, je ne le sais pas, puis je pense que peut-être que la Direction des parcs serait plus à même de répondre à cette question-là.

Mais c'est ça, ça prend un accès légal. Donc, si les terres sont privées et appartiennent à un propriétaire privé, bien, on ne pourra pas s'y rendre de manière légale pour s'y baigner.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci pour cette précision. On va compléter l'information. Donc, spécifiquement, par l'article 920 du *Code civil* que madame Ayotte a parlé, donc si on pouvait avoir accès au lac, est-ce qu'on pourrait circuler, et est-ce que c'est prévu dans vos aménagements, pour compléter la réponse à monsieur Bergeron?

510 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

515 Je dirais : l'interprétation que nous on a de la jurisprudence ou de la législation dans ce domaine-là est à l'effet que, si on était propriétaire d'un terrain en bordure du lac, on aurait accès à ce lac-là. Et donc, les vérifications qui sont en cours dans le secteur du barrage du lac La Rouche vont nous permettre éventuellement de déterminer si on a un accès à ce lac-là.

LE PRÉSIDENT :

520 Donc, dans un cas fictif où le projet d'agrandissement parc va de l'avant, dans le secteur du barrage, justement, où il y a un étang, si les gens, par quelconque moyen, pouvaient mettre à l'eau une petite embarcation, est-ce qu'ils pourraient circuler sur le lac La Rouche?

525 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

530 Théoriquement, oui, Monsieur le Président. Il faut comprendre que c'est des démarches de vérification juridique qui sont en cours, donc c'est notre interprétation à nous, en tant que ministère porteur de ce projet-là. Ça ne veut pas dire que ça va être une interprétation qui va être partagée par tous.

LE PRÉSIDENT :

Et ces démarches-là, vous allez les rendre disponibles à la commission pour que l'interprétation soit clarifiée?

535

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. Bien, ce qu'on a proposé de rendre public, quand je vous disais tout à l'heure, lors de l'ouverture de la séance, que d'ici au 31 mars on devrait avoir une clarification définitive de notre perspective à nous de la propriété du barrage, c'est de document-là qui va nous permettre de le savoir.

540

LE PRÉSIDENT :

O.K., parfait. Donc, à partir de là on pourra avoir la réponse à votre question, Monsieur Bergeron. Donc, je vous écoute pour une deuxième question.

545

M. MICHEL BERGERON :

Merci.

550

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci à vous.

555

M. CLAUDE FECTEAU

LE PRÉSIDENT :

Je vais appeler Claude Fecteau, maintenant. Bonjour.

560

M. CLAUDE FECTEAU :

565

Bonjour tout le monde. Dans le document DA2, il est indiqué que le nombre de visiteurs annuels additionnel prévu est de 98 979 personnes précisément, ce qui représente moins de 8 % de l'achalandage actuel. On peut donc s'attendre à une forte pression entropique qui persiste dans le secteur Stukely le plus fréquenté.

570

Dans ce contexte, peut-on reconsidérer le changement de zonage qui y est prévu pour remplacer la zone de préservation sur le bras nord-ouest du lac jusqu'à Jouvence par une zone de préservation extrême, de façon à préserver le patrimoine naturel et paysager, qui est pratiquement intact, et empêcher des déboisements additionnels dans le bassin versant du lac avec de nouveaux sentiers, des campings rustiques et des refuges, si on veut continuer d'y observer des orignaux, des castors, des loutres, des Grands Hérons, et cetera?

575

LE PRÉSIDENT :

580

Parfait. Merci pour votre question. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui, je vais passer la parole à Alain Thibault, qui va pouvoir répondre à la question.

585

M. ALAIN THIBAUT :

Oui, je vais partager une carte ou en fait une diapositive de la présentation qu'on a faite mardi, pardon. Je ne sais pas si vous voyez bien mon curseur. Donc, si je comprends bien, vous parlez de... il est question, en fait, de la rive est du lac Stukely?

590

LE PRÉSIDENT :

Oui, j'allais faire la même demande, effectivement : c'est très petit.

595

M. CLAUDE FECTEAU :

600 En fait, c'est le bras nord du lac qui va jusqu'à Jouvence, qui est pratiquement intact pour l'achalandage. Bien, le côté est, pour l'achalandage puis l'aspect paysager qui est très important aussi.

LE PRÉSIDENT :

605 Est-ce que ça allait, Monsieur Thibault, pour la localisation ou vous avez besoin de plus de précisions?

M. ALAIN THIBAUT :

610 En fait, je ne sais pas s'il est question de la zone de préservation, là où est-ce qu'on propose la zone d'ambiance, mais dans tous les cas...

LE PRÉSIDENT :

615 Non, mais la question était sur la zone de préservation extrême. Est-ce que dans ce secteur-là on pourrait installer une zone de préservation extrême pour préserver la patrimoine paysager puis aussi les différentes faunes que madame a évoquées?

M. CLAUDE FECTEAU :

620 Voulez-vous que je précise la zone exactement?

LE PRÉSIDENT :

625 Bien, je pense qu'on va faire le tour de cette zone-là, on va parler de la préservation extrême, puis après, je reviendrai vers vous si vous avez une deuxième question.

M. ALAIN THIBAUT :

630 Bien, en fait, premièrement, pour la zone de préservation extrême, on réserve normalement ce type de zone pour des endroits qui abritent des éléments particulièrement rares ou fragiles, et on ne dit pas qu'il n'y en a pas là, mais ça n'a pas été porté à notre attention qu'il y avait une zone qui méritait un... en fait, qu'il y avait des éléments qui méritaient qu'on les protège par une zone de préservation extrême à cet endroit-là, et ça pourrait être réévalué si c'est le cas.

635 Par contre, ce que je veux dire, c'est que la zone de préservation elle-même, elle est plutôt efficace pour protéger le secteur contre le déboisement, compte tenu que c'est une zone qui est vouée principalement à la protection du territoire puis que les aménagements qui y sont permis, bien, essentiellement, on parle de sentiers de randonnée. Or, il n'y a pas de projet de nouvel aménagement dans ce secteur-là, de toute façon.

640

LE PRÉSIDENT :

645 Mais pour bien comprendre comment s'installe ou comment on projette une zone de préservation extrême, là vous dites « des éléments particulièrement rares ou sensibles ». Est-ce que vous avez des critères plus précis à nous transmettre pour qu'on comprenne le cheminement qui amène vers une zone de préservation extrême? Bien, en fait, qui amène à utiliser ce zonage-là, plutôt?

M. ALAIN THIBAUT :

650

Je peux vous donner des exemples. En fait, les critères précis, ça peut être de différentes natures.

655 Si on regarde dans les zones de préservation extrême qui existent dans le réseau, ça peut être des éléments qui sont très rares pour la région où ils se trouvent, comme une tourbière réticulée ou une tourbière pergélisol dans le parc des Grands-Jardins. Ça peut être un élément culturel aussi, un site archéologique qu'on veut protéger, comme le parc national Ulittaniujalik. C'est vraiment variable d'un parc national à l'autre.

660 Ça m'amène sur un sujet que je trouve intéressant : on ne propose pas de zone de
préservation extrême ni dans le parc national ni dans l'agrandissement, et il y aurait potentiellement
des habitats qui pourraient mériter ce type de zone là, si on fait juste regarder la composition
floristique.

665 Par contre, plusieurs de ces plantes-là qu'on veut protéger sont des plantes qui sont
vulnérables à la cueillette, et l'utilisation de la zone de préservation extrême peut avoir un effet
pervers d'attirer l'attention sur un secteur, puisque c'est un document qui est public, on le sait, il est
dans le *Règlement sur les parcs* et éventuellement dans le Plan directeur.

670 Donc, les gens pourraient voir « ah, tiens, il y a une zone de préservation extrême, qu'est-ce
qu'il y a là, qu'est-ce qu'ils veulent protéger, est-ce qu'il y a de l'ail des bois, du ginseng ou d'autres
plantes vulnérables à la cueillette? ».

675 À ce moment-là, pour protéger ce type de plante là, la zone de préservation extrême va être
plus efficace si on peut la faire de très grande dimension ou encore... en fait, bon, c'est ça, surtout si
on peut la faire de grande dimension, de façon à ce qu'on ne puisse pas circonscrire précisément
où sont les occurrences de plantes rares.

680 Puis, bon, la configuration du parc national et de l'agrandissement ne nous permet pas de faire
de très vastes zones de préservation extrême pour ce cas particulier là de protection de plantes
vulnérables à la cueillette.

LE PRÉSIDENT :

685 Donc, je comprends bien qu'essentiellement, le critère qui a permis de déterminer de ne pas
utiliser la zone de préservation extrême, c'est une question de superficie disponible, pour le cas
spécifique de l'agrandissement, on s'entend.

M. ALAIN THIBAUT :

690 Oui. De superficie disponible et de la nature des éléments qu'on aurait voulu protéger par cette
zone-là, étant donné que c'est des plantes vulnérables à la cueillette.

LE PRÉSIDENT :

695

O.K. Et quand on parle ici d'une zone du secteur que monsieur ici présentait, bon, vous dites que c'est des éléments qui peuvent être intéressants. Est-ce que c'est voué à évoluer, votre réflexion par rapport à la zone de préservation extrême, ou c'est définitif comme décision qui a été prise au niveau de l'agrandissement, puis potentiellement aussi du parc actuel? Parce qu'on a vu qu'il y a une modification du plan de zonage du parc actuel aussi qui accompagne le projet d'agrandissement.

700

M. ALAIN THIBAUT :

Bien, en fait, ce n'est pas définitif dans la mesure où on est dans un processus de consultation présentement et que, s'il y a des éléments qui sont portés à notre attention, on va les regarder.

705

LA COMMISSAIRE :

Puisqu'on est sur le zonage et qu'on parle de préservation extrême, de cortège floristique, est-ce que les écosystèmes forestiers exceptionnels qu'on retrouve dans le parc, est-ce que ce serait ça, des candidats éventuels à une zone de préservation extrême, ou avec la préservation tout court on arrive à les protéger?

710

Puis dans ces écosystèmes-là, est-ce que vous allez, je dirais, faire des choix d'aménagement qui évitent la circulation ou même l'identification? Est-ce que c'est quelque chose que vous mettez en valeur ou c'est quelque chose vous essayez de passer un peu sous silence justement pour en préserver l'intégrité?

715

M. ALAIN THIBAUT :

C'est une bonne question. Je vais dire que ça peut dépendre de la nature de l'écosystème forestier exceptionnel, parce qu'il y en a trois catégories : il y a les forêts anciennes, les forêts rares et les forêts refuges.

720

Les forêts refuges, donc c'est des forêts qui abritent des espèces en situation précaire, et dans le cas qui nous concerne, bien, ça rejoint la préoccupation dont je parlais plus tôt d'espèces qui sont vulnérables à la cueillette.

725

730

Je dirais qu'on a travaillé avec la Direction de la protection des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qui est responsable du statut d'écosystème forestier exceptionnel. On leur a présenté notre concept d'aménagement et notre plan de zonage pour les six-sept candidats d'écosystème forestier exceptionnel dans le projet d'agrandissement, et ils étaient satisfaits.

735

En fait, dans la plupart des cas, on était majoritairement en zone de préservation, sinon totalement. On a présenté les propositions de tracés de sentiers et qui se tiennent toujours à distance des occurrences d'espèces floristiques en situation précaire, et ils se sont montrés satisfaits de ce qu'on proposait à cet égard.

740

LE PRÉSIDENT :

Toujours dans les zones de préservation extrême, pour compléter l'information pour monsieur : bon, j'ai compris l'histoire pour la superficie, donc on a décidé avec la superficie disponible. Mais est-ce qu'il y a aussi une adéquation qui se fait avec la fréquentation?

745

C'est-à-dire que la fréquentation prévue pour le futur parc, est-ce qu'on s'attend à ce que ce soit similaire au parc actuel et c'est sur ces données-là qu'on s'appuie pour dire que, bien, dans ce contexte-là, on va mettre l'emphase sur un territoire qui est de superficie, peut-être pas assez grande pour répondre aux besoins de la préservation extrême, mais aussi très peu fréquenté ou moins fréquenté que le parc actuel, ce qui pourrait justifier d'en mettre?

750

Je ne sais pas si vous voyez l'équilibre qu'on pourrait atteindre entre fréquentation versus superficie, là.

755

M. ALAIN THIBAUT :

760

Oui, je comprends ce que vous voulez dire, puis c'est vrai que j'ai mentionné qu'on avait choisi de ne pas faire de zone de préservation extrême à cause de l'effet pervers que ça peut entraîner. Ce que je n'ai pas dit puis que j'aurais dû dire aussi, c'est qu'on est dans un contexte d'un parc qui est excessivement fréquenté puis qui est entouré aussi de propriétés privées, donc dans un territoire habité. Et ça, ça contribue à cette décision-là de ne pas vouloir, en fait, donner d'indices où se trouvent les plantes vulnérables à la cueillette.

LE PRÉSIDENT :

765 Donc, est-ce que je comprends de votre réponse que la fréquentation qu'on a actuellement dans le parc, ce serait la même où les prévisions sont les mêmes pour le projet d'agrandissement?

M. ALAIN THIBAUT :

770 Je ne suis pas la bonne personne pour parler de la fréquentation du parc actuel ou des projections d'agrandissement. Je passerais la parole à quelqu'un d'autre de l'équipe.

LE PRÉSIDENT :

775 Monsieur Pelletier, est-ce que vous pouvez avoir un complément d'information?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

780 Oui, bien, en fait, pas moi personnellement, mais je passerais peut-être la parole à Brigitte Marchand ou éventuellement à Mario Landry, le directeur du parc.

LE PRÉSIDENT :

On va aller de votre côté, puis ensuite j'irai vers monsieur Landry.

785 **Mme BRIGITTE MARCHAND :**

790 Oui. Bien, en fait, on sait que la fréquentation du parc actuel est tout de même importante, et puis il faut penser : le parc, la situation du territoire actuel est dans la zone touristique. On est au sud, on est dans l'axe de l'autoroute 10, l'autoroute 55. Donc, on est à proximité des axes de circulation qui favorisent, et d'un territoire qui est déjà une destination touristique. Donc, effectivement, on a une quantité d'achalandage importante, parce qu'il y a une masse, il y a quand même plusieurs attraits dans le secteur.

795 On n'est pas dans les mêmes chiffres au niveau de l'agrandissement. On n'est pas dans le même. Maintenant, oui, ça va certainement... on parlait de 100 000, on a parlé de 1,3 million jours-

visites qui vient dans le territoire actuel, on n'a pas calculé ces chiffres-là pour l'agrandissement. On est en train de doubler l'achalandage.

800 Donc, on parlait d'un 100 000, on dit que c'est des chiffres qui sont estimés, évidemment, ce n'est pas précisément 99 000 quelques visiteurs, on est dans des estimations, mais on est plus de l'ordre... c'est moins fréquenté. Ça sera moins fréquenté que le territoire actuel.

LE PRÉSIDENT :

805 O.K., parfait. Peut-être, si vous aviez un complément d'information sur la fréquentation, Monsieur Despatie, de votre côté, de votre équipe, dans votre équipe?

M. ANDRÉ DESPATIE :

810 Oui, tout à fait. Je pense que pour le bénéfice aussi des gens qui nous suivent, Monsieur le Président, expliquer c'est quoi une visite-personne, parce que c'est là-dessus qu'on axe notre chiffre de 1.3 million.

815 Une visite-personne, un exemple clé : une famille de deux adultes, deux enfants qui viennent pour la journée équivaut à quatre visites-personne. Cette même famille-là, si elle vient en camping pendant tout le weekend, à ce moment-là les visites-personne générées par cette même famille-là équivalent à 20 visites-personne. Constituées comment? Par huit visites-personne pour les nuitées et par 12 visites-personne pour le jour d'arrivée, le samedi et le dimanche, si on regarde un weekend.

820 Donc, c'est là-dessus qu'on fait nos projections d'estimation au niveau de notre VP finances, pour projeter des algorithmes associés à la fréquentation, le tout croisé avec le comportement des clientèles qui ont une carte de parc ou une carte réseau.

825 Parce que c'est facile à calculer quelqu'un qui vient pour une journée, on est capables de pouvoir documenter facilement chaque visite-personne qui est achetée quotidiennement. Mais lorsqu'on a une carte annuelle, ce n'est pas évident à calculer, la fréquence.

Donc, sur quoi qu'on se base? On se base sur les enquêtes qu'on fait auprès de la clientèle. La dernière enquête auprès de 44 000 clients environ démontrait : chaque détenteur d'une carte

830 annuelle et qui disait l'avoir achetée pour Mont-Orford, c'était quoi son comportement? C'est-tu sept fois par année qu'il vient?

Donc, cet algorithme-là est utilisé pour forger l'estimation des jours-visites dans une année, justement pour faire en sorte de dire que c'est 1,3, parce que ceux qui connaissent le parc national
835 du Mont-Orford savent fort bien que nos entrées secondaires, bien, évidemment qu'il y a des clientèles qui passent par là, il y a des clientèles en séjour, bien, tout ça est documenté dans nos statistiques que nous utilisons pour établir les visites-personne.

LE PRÉSIDENT :

840 Pour justement compléter cette information-là, c'est très pertinent, merci beaucoup d'avoir porté... d'avoir amené cette précision-là sur les visites-personne. Est-ce que ça inclut, pour le parc national du Mont-Orford, l'accès au centre de ski et au golf?

845 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

Les visites-personne que je vous exprime, c'est pour le territoire géré par la SÉPAQ seulement. Donc, ça exclut les territoires sous bail qui ont leurs propres données statistiques à l'égard de leur activité.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Puis là, vous avez quand même des chiffres que vous nous avez évoqués. Est-ce que vous avez des données récentes de fréquentation que vous pouvez fournir ou déposer à la
855 commission?

M. ANDRÉ DESPATIE :

860 Si vous me permettez, je peux vous présenter un graphique à l'écran qui avait déjà été déposé à l'origine pour le BAPE, et ça va vous expliquer un peu l'historique, puis je vais vous expliquer où est-ce que nous en sommes en date de 2023, au niveau des tendances.

LE PRÉSIDENT :

865

Très bien. Bien, c'est le graphique de 2018, si...

M. ANDRÉ DESPATIE :

870

C'est le graphique des huit dernières années. Donc, il voit la croissance, puis on va être très honnête au niveau de la tendance. La tendance du parc national du Mont-Orford est plus élevée au niveau de la croissance que celle dans l'ensemble des réseaux des parcs nationaux du Québec gérés par la SÉPAQ.

875

Ça s'explique fort bien par une dynamique qui est... la proximité est quand même le grand bassin de la région métropolitaine de Montréal et, en plus, les investissements qui ont été faits dans le parc national depuis quelques années, qui ont permis de donner des moyens pour reconnaître la force d'attractivité du parc national du Mont-Orford.

880

C'est les éléments qui ont contribué à cette croissance-là, qui est légèrement plus élevée que la moyenne des parcs nationaux. Ce qui fait qu'à l'écran, vous avez un graphique, excusez, bon...

LE PRÉSIDENT :

885

Est-ce que ce serait possible de l'agrandir? Ah, bien oui, c'est beau, merci.

M. ANDRÉ DESPATIE :

890

Le voilà. Donc, à l'écran, vous avez le graphique des huit dernières années, et on va s'attarder aux trois dernières années, si vous me permettez, soit l'année complète 21-22, auquel un de nos participants aux audiences nous a révélé le fameux 1.3 million de jours-visites associés au parc national du Mont-Orford, que vous avez.

895

Il faut savoir que cette année-là, les parcs nationaux ont généré pour 10.1 jours-visites pendant ce temps-là. C'est énorme. C'est une contribution directe de la COVID. Les frontières étant fermées, les activités de loisir intérieures étant fermées, il ne restait pas beaucoup de choses à faire que de parcourir un parc national, notamment, ou un parc régional. Ça a été le cas aussi chez eux.

900 Et rappelons : avant la pandémie, cette même fréquentation-là était de 731 000 jours-visites à Mont-Orford. Donc, la croissance de près de 500 000 jours-visites, c'est une croissance exponentielle liée à un grand nombre de cartes d'accès annuel du réseau des parcs nationaux mis en circulation grâce à des promotions avec le ministère du Tourisme : près de 140 000 cartes ont été mises sur le marché pendant deux années consécutives.

905 Donc, quand je vous expliquais l'algorithme où est-ce qu'on calcule le nombre de jours-visites, quand on met sur le marché près de 300 000 cartes en circulation en même temps, ça fait énormément gonfler le nombre de jours-visites au niveau calcul comptable, pas calcul réel sur le terrain. Mais ça s'applique autant à Saint-Bruno, à Tremblant, en Gaspésie qu'à Mont-Orford, ce que je vous explique là.

910 Donc, actuellement, en date du 31 octobre 2022, nous avons déjà exactement 19 % moins de fréquentations dans l'ensemble du réseau des parcs nationaux. On avait la même tendance observée pour Mont-Orford. Ça, c'est en date du 31 octobre 2022, au terme, donc, de la saison estivale.

915 Les données hivernales vont être davantage connues au 31 mars. Elles devraient être connues tout près de début avril. Mais ce qu'on observe actuellement, c'est que la tendance du moins 19 % devrait se transformer en moins 21, moins 22 % au global de l'année, si la tendance se maintient au niveau des projections hivernales actuellement.

920 **LE PRÉSIDENT :**

925 Merci, très intéressant, ces données-là. Est-ce que vous avez une stratification ou des détails sur les données par rapport au profil sociodémographique de la population qui fréquente le parc, des gens qui viennent dans les parcs nationaux, peut-être en général puis peut-être plus spécifiquement sur le parc national du Mont-Orford où c'est des données qui sont traitées globalement?

930 Puis inquiétez-vous pas, je vais revenir vers vous sur la préservation extrême, je n'ai pas oublié le lien que je dois faire avec ce sujet-là.

M. ANDRÉ DESPATIE :

935 La SÉPAQ effectue, une à deux fois par année, des études auprès des clientèles, avec des rapports de profils sociodémographiques qui sont généralement applicables sur l'ensemble des réseaux des parc nationaux.

940 Question d'échantillonnage : parfois, cet échantillonnage-là est peut-être plus à risque de l'appliquer sur un parc en particulier, même s'il y a un volume de clientèle important. Toutefois, on pourrait vous présenter, je ne sais pas si mon collègue Mario a accès à cette information-là, on a des données associées aux sondages continus, qu'on appelle.

945 Ce sont des sondages effectués pour chaque client qui viennent à la journée ou en séjour, leur permettant de pouvoir volontairement nous donner leur appréciation, mais surtout de nous donner leur qualification. Sont-ils en famille? Sont-ils à une première visite? Et donc, de profiter de l'occasion pour donner des informations qualitatives sur la nature de clientèle.

950 Donc, on pourrait, si vous permettez, regarder ça, et en délibéré, de pouvoir vous permettre de vous le partager, un petit graphique donnant le profil de ces visiteurs-là associé au parc du Mont-Orford, avec les réserves que je vous ai exprimées, c'est-à-dire l'échantillonnage, c'est une information, et je sais que dans les données sociodémographiques, probablement dans les études, ils ont été aussi identifiés au niveau de ces profils-là.

LE PRÉSIDENT :

955 Ça serait des bons compléments d'information qu'on va accepter avec plaisir. Prenez le temps de regarder ce que vous avez, puis vous pourrez le déposer à la commission quand ce sera disponible.

960 À la lumière des informations que je viens d'entendre, on sent que le contexte change au niveau de la fréquentation, il y a peut-être une diminution appréhendée.

Est-ce que ce contexte de fréquentation là, qui n'est pas le même que celui que vous aviez sous les yeux lorsque vous avez pris vos décisions par rapport aux zones de préservation extrême,

965 est-ce que, sachant ça, ça pourrait rouvrir le dialogue sur l'utilisation ou non d'une zone de
préservation extrême, comme ce qui était suggéré par monsieur?

M. ALAIN THIBAUT :

970 En fait, j'aurais envie de dire non, parce que la configuration du parc et surtout du projet
d'agrandissement, qui est très allongé, puis la fréquentation qui est importante, même si elle va
décliner, en fait, ça nous suffit à penser que ça ne serait pas une bonne idée de créer une zone de
préservation extrême et ainsi de donner des indices à la population où se trouvent les plantes
vulnérables à la cueillette qu'on veut protéger.

975 Et le plan de zonage est inscrit dans le *Règlement sur les parcs*, donc pour le modifier, il faut
aller en modification réglementaire devant le Conseil des ministres. Donc, ce n'est pas un exercice
qui est facile à faire et qu'on peut faire, qu'on peut ajuster régulièrement. On veut le faire pour
plusieurs années, donc on veut passer aussi au long terme.

980 Donc, dans cette optique-là, je dirais qu'on a... je pense qu'on va maintenir notre idée de ne
pas faire de zone de préservation extrême.

LE PRÉSIDENT :

985 Merci. Ma collègue a des questions.

LA COMMISSAIRE :

990 Monsieur Thibault, vous m'enlevez les mots de la bouche, donc je vais passer à ma question
suivante : effectivement, une modification de zonage, j'ai compris que c'est lourd, étant donné que
ça doit passer par voie réglementaire. Mais vous mettez de l'avant un concept qui s'appelle « la
gestion adaptative ».

995 Qu'est-ce que ça vous donne comme marge de manœuvre, mettons, si le secteur que
monsieur Fecteau identifie, vous en veniez à constater qu'il se dégrade à vitesse grand V, pour une
raison ou pour une autre?

1000 Là, je comprends qu'il n'y a pas de sentier, il n'y a pas d'aménagement prévu, mais mettons qu'on est dans un secteur où il y a de la circulation, vous constatez au fil du temps que les sites se dégradent, qu'est-ce que ce concept-là, pour vous, vous permet de faire, compte tenu que vous ne pouvez pas modifier un zonage comme tel? Là, vous êtes à l'intérieur de quelles balises?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1005 Le concept de gestion adaptative est appliqué par l'exploitant. Donc, j'inviterais Claudia Lascelles à l'expliquer davantage.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

1010 Tout d'abord, il faut savoir que le directeur peut restreindre certaines activités ou des accès. S'il y a détérioration, on peut poser des gestes pour corriger la situation. On peut aussi freiner l'accès à certains secteurs. Donc, on peut, on est en gestion adaptative, il faut être intelligents dans ce qu'on fait.

1015 Et je veux aussi amener une précision sur le fait que le concept d'aménagement, on le fait pendant la fréquentation. Donc, on a ça en tête, on a pleine conscience de ce que ça implique d'amener des gens dans un territoire protégé, et on a évidemment évité les zones sensibles dans notre planification de l'agrandissement.

1020 Une hausse de fréquentation ne veut pas dire une hausse de pression sur tout le milieu naturel dans un parc national. Donc, évidemment, la concentration ou la très grande concentration des gens quand il y a augmentation, c'est dans les zones les plus fréquentées. On parle évidemment des plages aménagées, des campings aménagés, des pistes multifonctionnelles qui ont déjà une structure, une capacité d'accueil qui est fait en fonction de supporter un grand nombre de personnes.

1025 Évidemment, il y a certains sentiers qu'on n'a pas pu anticiper une hausse aussi importante, et il y avait du monde partout. C'était un contexte qui n'était pas normal. Évidemment, il y a dégradation à ce moment-là, et il y a possibilité de corriger la situation. J'espère que je réponds à votre question par rapport à ça.

1030

1035 Et donc, dans l'agrandissement, on a vraiment porté un souci, une attention très particulière dans le processus de caractérisation. On les connaît, les zones sensibles, on ne veut pas les pointer sur la carte, on les évite sciemment pour éviter que des gens, par débordement, puissent empiéter dans des zones sensibles où il y a effectivement des plantes à statut particulier, tout ça. Ce qui est important, c'est que le gestionnaire sache ça.

1040 Et je vous amène à la modification du concept du zonage pour le parc actuel où on augmente significativement la zone de préservation qui nous empêche à long terme... donc c'est une volonté de la part du comité de gestion, en collaboration avec le Ministère, de dire que, nous, on veut, pour l'avenir, limiter le développement et que d'autres qui passeront par la suite après nous sachent que ça suffit et qu'effectivement on veut préserver les zones boisées le long du lac Stukely. Notre intention, c'est que ça demeure intact, c'est notre rôle, c'est notre responsabilité.

1045 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

J'aurais peut-être juste un complément pour vous, Madame Paul.

LA COMMISSAIRE :

1050 Allez-y.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1055 Je ne sais pas si ça vaut la peine de le déposer, mais l'article 16 du *Règlement sur les parcs* donne à cet effet-là des pouvoirs au directeur du parc de fermer certains secteurs. Je peux vous le lire ou le déposer, si vous le souhaitez.

LA COMMISSAIRE :

1060 Bien, ce serait intéressant, oui.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Vous voulez que je le lise ou...?

1065 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, ça fait combien de pages?

1070 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Ah, on n'est pas dans la nature des pages. On est dans la nature de quelques lignes.

LA COMMISSAIRE :

1075 Allez-y pour les quelques lignes.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je ne vous l'aurais pas proposé. Donc, on dit, l'article 16 du *Règlement sur les parcs* :

1080

« *Le directeur d'un parc peut interdire temporairement l'admission ou la pratique d'une activité dans tout ou partie du parc :*

1° *S'il y a des risques pour la sécurité des personnes;*

2° *Si la capacité de support des aménagements est atteinte ou dépassée;*

1085

3° *S'il y a un risque de détérioration du milieu naturel;*

4° *S'il est nécessaire de protéger une espèce faunique ou végétale. »*

LA COMMISSAIRE :

1090

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1095

On a essayé d'apporter le plus de compléments possible à votre première question. Vous en êtes maintenant à votre deuxième question, on vous écoute.

M. CLAUDE FECTEAU :

1100 Je suis obligé de corriger que les campings rustiques puis les refuges sont autorisés dans les zones de préservation. Mais c'est pour corriger une... ce n'est pas juste les sentiers pédestres. Je suis obligé de corriger cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

1105 Vous pourrez déposer un mémoire, Monsieur, ça va nous faire plaisir.

M. CLAUDE FECTEAU :

1110 Oui, c'est ce que je vais faire, merci. Bon. Deuxième question : le Plan directeur, le Plan de conservation dont j'ai appris l'existence, et toutes les études qui concernent l'intégrité écologique du parc peuvent-ils être rendus publics pour cette commission? Et, à l'inverse, les mémoires déposés seront-ils rendus publics, puis autrement les personnes-ressources y auront-elles accès?

LE PRÉSIDENT :

1115 Je peux peut-être déjà vous apporter les premières réponses à ces questions-là : tout ce qui se passe en commission, tous les documents qui sont déposés, tout ce qui se dit, tout est public, toujours. Donc, tout est colligé sur le site Web du BAPE.

1120 Vous pourrez aller à l'accueil à l'arrière, je vous invite à aller voir mes collègues, ils vont vous aider à vous orienter sur le site Web puis aussi peut-être dans la façon de rechercher des documents pour que ce soit peut-être plus facile pour vous. Donc, ça, c'était pour la première partie.

1125 La deuxième partie, je crois que c'était le Plan de conservation, oui, effectivement. Donc, le Plan de conservation du parc, je vais laisser la parole à monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1130 Oui. De mémoire, puis je vais me retourner vers ma collègue, Claudia Lascelles, mais lors de la première séance de mardi soir, on a fait référence à ce plan de conservation là puis au fait qu'il

était toujours en production. Et là, je n'ai pas souvenir en tête de l'échéancier qu'on s'est donné, mais ma collègue Claudia Lascelles pourra dire à quel moment on peut l'attendre.

LE PRÉSIDENT :

1135

Oui, vous êtes au même point que moi. C'est bien, merci.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

1140

Le Plan de conservation, il est terminé. Celui-là, il est disponible, donc sans problème, et c'est le plan... en fait, c'est le rapport sur le bilan du *Programme des suivis d'indicateurs environnementaux* qui, celui-là, n'est pas encore terminé. Donc, il est en rédaction, qui devrait sortir quelque chose comme au mois d'avril.

1145

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis on confirme d'autres informations qui étaient un peu loin dans ma tête : on me souffle que le Plan de conservation, il avait été déposé aussi. Merci à tout le monde d'avoir participé, donc il est disponible aussi. Donc, vous pouvez aller à l'arrière, puis ils vont vous aider pour vous guider dans le site du BAPE.

1150

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je veux juste compléter aussi, pour le bénéfice de monsieur, c'est que c'est des documents qui sont rendus publics dans le cadre de la commission, mais de toute manière, de manière générale, c'est des documents qui sont publics.

1155

LE PRÉSIDENT :

1160

Tout à fait. Ma collègue peut-être a une question.

LA COMMISSAIRE :

1165 Oui. Monsieur Fecteau a fait aussi référence au Plan directeur. Alors, est-ce que vous pourriez nous faire un petit point sur le Plan directeur? Parce que celui auquel on a accès date déjà de très longtemps. Où vous en êtes? Qu'est-ce que c'est vos plans pour la production d'un nouveau plan directeur? Est-ce que vous attendez, j'imagine que vous attendez la création officielle de l'agrandissement, mais ensuite, après cette date butoir là, comment ça se précise pour le nouveau plan directeur?

1170 Puis je compléterais peut-être, c'est qu'en l'absence de plan directeur, vous en avez... en tout cas, de façon naïve, je considère que vous n'en avez pas, parce qu'il date de tellement longtemps, qu'il y a tellement de choses qui ont évolué dans votre parc, sur quoi vous vous basez pour prendre des décisions de gestion ou d'aménagement?

1175 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Je vais laisser la parole à mon collègue Alain Thibault, qui va pouvoir répondre à vos questions.

1180 **M. ALAIN THIBAUT :**

1185 En fait, j'aimerais profiter du fait que j'ai la parole pour dire que monsieur Fecteau a raison : le camping rustique peut être permis en zone de préservation extrême... pardon, de préservation, quand la distance le justifie. Quand je parlais de sentiers de randonnée pédestre, je disais que c'était essentiellement ce qu'on retrouvait en préservation, je ne dressais pas une liste exhaustive des usages permis.

LE PRÉSIDENT :

1190 Merci.

M. ALAIN THIBAUT :

1195 Pour ce qui est du Plan directeur, effectivement, le document le plus récent qu'on a à cet effet date de 97, et c'est un plan qui avait été réalisé par la firme Sodem. Depuis 2001, on veut rédiger un plan directeur pour le parc national du Mont-Orford, mais depuis 2001 il y a toujours une incertitude quant à la limite qu'aura le parc.

1200 On se rappelle que c'est en 2001 qu'il y a eu le premier projet de modification des limites du parc national, et on est encore depuis ce temps-là avec l'incertitude de quelle sera la limite du parc national, alors on ne voulait pas produire un plan directeur avec une limite incertaine qui serait devenue rapidement caduque. Donc, l'intention, c'est d'en faire un normalement dans les, on va dire, les 24 mois qui suivent une modification de limites.

1205 Ceci étant dit, ce que contient un plan directeur, c'est une description de la limite, essentiellement, le plan de zonage ainsi que des orientations de gestion, concept d'aménagement.

1210 Pour le parc national du Mont-Orford, le plan de zonage existe, il a été révisé en 2010, donc il n'est pas si vieux que ça. Il se trouve dans le *Règlement sur les parcs*, donc il n'est pas dans le Plan directeur, mais il est quand même dans le *Règlement sur les parcs*.

1215 Les orientations aussi existent, dans le sens que les orientations spécifiques à chacun des parcs sont très proches des orientations qu'on retrouve dans la *Politique sur les parcs nationaux*, qui elle-même a été révisée en 2018.

1220 Donc, il y a quand même ces documents-là qui encadrent. Il n'y a pas de plan directeur qui rassemble tous ces éléments-là en un seul document, mais il reste quand même qu'il y a des éléments d'encadrement pour la gestion du parc national du Mont-Orford.

LE PRÉSIDENT :

1225 Peut-être pour compléter la question de monsieur : le Plan de conservation qui a été déposé, il a été déposé, il a été produit en regard du parc actuel. Est-ce qu'il est prévu de l'étendre au projet d'agrandissement ou vous allez produire un nouveau plan de conservation qui va englober à la fois les deux territoires qui vont n'en faire éventuellement qu'un seul, Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je voyais votre regard, je vais tourner vers ma collègue, Claudia Lascelles.

1230

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends maintenant l'angle mort.

1235

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Le principe effectivement, on va devoir... en fait, un plan va devoir être fait pour le parc en son entier. Alors, dépendamment du moment où va arriver l'agrandissement, soit qu'on va ouvrir une page complète ou on va dire, on va faire un plan de conservation pour la partie additionnelle et on va le mettre au plan actuel ou, si on est rendus à la prochaine mouture du Plan de conservation, évidemment, on va le faire pour l'ensemble du parc; ça va être un seul et même parc.

1240

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, c'est très clair. Merci beaucoup, Monsieur Fecteau.

1245

M. CLAUDE FECTEAU :

Merci.

1250

M. MICHEL BRASSARD

LE PRÉSIDENT :

C'est au tour de monsieur Brassard. Vous avez dû remarquer que j'ai fait une erreur, j'ai appelé quelqu'un avant vous, je m'en excuse, c'était à votre tour, mais vous êtes le bienvenu, on vous écoute.

1260

M. MICHEL BRASSARD :

Bonjour.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonjour.

1270 **M. MICHEL BRASSARD :**

Moi, ma question, c'est sur la passerelle qui va être sur la 220. On voit ici que dans la *Politique sur les parcs nationaux* c'est marqué, la ligne 2, d'« Assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager ».

1275 Ma question : est-ce qu'ils ont envisagé un autre moyen qu'une passerelle pour une raison, c'est la sécurité. On connaît les passerelles, j'ai vécu sur la construction longtemps, il y a des bris qui peut tomber en bas, une bouteille, une chose, il y a beaucoup de va-et-vient, puis c'est la seule route qu'on a pour aller à Sherbrooke.

1280 Puis dans l'été, ici, il y a beaucoup de motocyclistes. Puis quand c'est une passerelle à cabotier, bien, la poussière, les roches de *tire* de bicyclette à gros *tires*, ça tombe en bas, puis je ne vois pas ça sécuritaire plus que ça.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander une petite précision, parce que, selon ma compréhension, il y a une passerelle sur la route 222, et sous la route 220 c'est des tunnels. Mais on va vérifier avec...

1290 **M. MICHEL BRASSARD :**

Bien, je me trompe? Il n'y a pas une passerelle sur la route 220?

LE PRÉSIDENT :

1295 On va vérifier, mais vous parlez bien de la route 220? C'était ça, mon point. Donc...

M. MICHEL BRASSARD :

1300 Oui, oui, oui. Près du lac Fraser.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on va adresser la question à monsieur Pelletier, merci.

1305 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui, non, en fait, je croyais que monsieur faisait un lapsus, mais effectivement la passerelle c'est sur la 222. Sur la 220, c'est des tunnels sous la route.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, c'est la réponse que vous avez obtenue : sur la route 220, c'est des tunnels.

M. MICHEL BRASSARD :

1315 Bon. D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1320 On est prêts pour la deuxième.

M. MICHEL BRASSARD :

1325 Moi, ma deuxième question, peut-être que je ne l'ai pas vu : dans La Tribune, en 2019, ils ont évalué le projet à 200 à 250 millions. Est-ce qu'on est toujours dans ces chiffres-là?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pelletier?

1330

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je ne peux pas témoigner sur les chiffres qui sont véhiculés, mais l'évaluation monétaire qu'on a actuellement du projet, pour concrétiser le concept d'aménagement comme il est présenté actuellement, on évalue à un montant de 125 millions.

1335

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup pour la réponse. Merci, Monsieur Brassard, de votre intervention.

1340

M. MICHEL BRASSARD :

Bien, merci.

1345

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD

(par visioconférence)

1350

LE PRÉSIDENT :

On va pivoter maintenant vers des gens qui sont à distance. Donc, il y a quelques personnes qui sont en attente par vidéo, d'autres aussi par téléphone, donc on va commencer, si possible, avec Sophie-Natacha Robichaud. Bonjour.

1355

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD :

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Vous m'entendez bien?

1360

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1365 **Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD :**

1370 O.K., très bien. Alors, mes questions concernent exclusivement le projet d'exploitation du parc Orford par la SÉPAQ. Comme l'ont fait d'autres personnes devant la commission au cours des derniers jours, je précise : j'ai grandi au lac Montjoie, à huit minutes à la nage de la pointe aux Pères. Ma famille a observé le vieillissement du lac Montjoie pendant 40 ans.

1375 Mes questions concernent les détails du projet d'aménagement au lac Montjoie. D'abord, concernant la baie Lefebvre, la SÉPAQ propose hypothétiquement l'aménagement d'un quai ou une installation flottante, un accès pour les embarcations louées et celles des visiteurs : kayaks, canots, pédalos, planches, et cetera.

1380 Compte tenu de l'étroitesse du corridor dans la baie et la faible profondeur de l'eau à cet endroit et dans les baies adjacentes également, comment la SÉPAQ peut-elle envisager la gestion du trafic potentiellement très intense et dangereux à cet endroit et ailleurs sur le lac Montjoie, et ce, de façon concrète et mesurable?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question. Je vais aller vers monsieur Pelletier.

1385

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1390 Oui. Je vais me tourner vers ma collègue, Claudia Lascelles, mais je veux juste préciser un élément : les embarcations qui sont prévues, bien, dans le cadre du projet, mais qui seraient en location par la SÉPAQ, sont des embarcations légères. Là, quand j'entendais parler de trafic, je ne suis pas certain. Je voulais juste préciser le fait qu'il n'y a pas d'embarcations moteur. Ce n'est que les embarcations légères : canots, planches à pagaie. Je passe la parole à ma collègue, Claudia Lascelles, pour compléter.

1395 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parfait.

1400 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Oui, effectivement, on va avoir une préoccupation, une grande préoccupation pour la quiétude des lieux. On n'envisage pas une grande quantité d'embarcations en location, et c'est là que va pouvoir pour nous être le contrôle.

1405 Là, présentement, on ne peut pas vous dire combien d'embarcations on juge mettre en place, mais l'idée est de donner accès au plan d'eau, et il y a plusieurs façons de le faire. Donc, on veut que les gens puissent avoir un contact avec le plan d'eau. Ça peut se faire en embarcation, mais aussi tout au long de la randonnée, avoir des points d'observation et des points de détente. Donc, on ne vise pas avoir un grand, grand achalandage sur le plan d'eau, je vous rassure.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Madame Robichaud, je vous écoute pour votre deuxième question.

1415 **Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD :**

1420 Merci. Concernant le projet de microvillage, de chalets Écho dans le secteur Montjoie, j'aimerais soulever le fait qu'il s'est développé au cours des dernières années une offre sérieuse de chalets compacts et écologiques, accessibles uniquement par les sentiers pédestres. On en voit dans Charlevoix, Laurentides, l'Estrie.

1425 On voit également un développement de campings à petite échelle pour réduire considérablement l'empreinte écologique et la pollution sonore, pour offrir une expérience de plein air réellement immersive. Pourquoi la SÉPAQ n'emboîte pas le pas?

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1430

Écoutez, il y a une variété de types d'hébergements qui sont proposés sur le territoire. Je vais peut-être laisser ma collègue Brigitte Marchand spécifier davantage ce que la SÉPAQ fait en termes de types d'hébergement puis ce qui va être présenté sur le territoire de l'agrandissement.

1435

Mme BRIGITTE MARCHAND :

J'aimerais peut-être juste une précision, est-ce qu'on parle strictement du secteur Montjoie ou si c'est pour l'ensemble du territoire? On parle strictement du secteur Montjoie, c'est ce que je comprends?

1440

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1445

Mme BRIGITTE MARCHAND :

Donc, oui, bien, en fait, pour être en mesure de se rendre à pied uniquement par accès pédestre à notre hébergement, il faut aller stationner notre véhicule à un certain endroit. Donc, comme on l'a déjà présenté, il n'y a pas de stationnement prévu pour la clientèle qui vient au quotidien.

1450

Je pense que vous avez eu l'information qu'on avait, la proposition de navette qui permet d'amener les gens, donc le stationnement qui est prévu est plus au nord du secteur du lac Fraser, ce qui fait que, pour les gens en hébergement, bien, évidemment, on a du matériel à transporter, des bagages. Ce n'est pas nécessairement évident. Donc, on a prévu des accès véhiculaires.

1455

Par contre, une fois rendu sur le territoire, évidemment, bien là, les activités à faire se font par soit vélo, randonnée pédestre, et tout. Donc, oui, c'est un choix qu'on a fait de donner accès uniquement aux gens en hébergement pour l'accès véhiculaire. La navette dessert la clientèle au quotidien.

1460

1465 Maintenant, on dit toujours un type de chalet Écho, hein, parce qu'on veut donner un exemple de chalet. Est-ce qu'il y aura un modèle qui va ressembler à Écho, mais qui sera peut-être dans les prochains modèles, c'est à voir avec l'équipe, mais on parle toujours d'un type de modèle Écho pour donner une idée du type de chalet qu'on va avoir, pour les gens qui connaissent l'hébergement à la SÉPAQ.

LE PRÉSIDENT :

1470 Parfait. Merci beaucoup. Merci beaucoup, Madame, pour votre intervention. Bonne fin de journée.

1475

M. JEAN-PIERRE CHAREST

(par visioconférence)

LE PRÉSIDENT :

1480

Je vais appeler, toujours par vidéo, Jean-Pierre Charest.

M. JEAN-PIERRE CHAREST :

1485

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1490

Bonjour.

M. JEAN-PIERRE CHAREST :

Alors, je suis Jean-Pierre Charest. Je préside l'Association des citoyens voués à la protection du lac et de l'environnement du lac Brais.

1495 Alors, une mise en contexte : au lac Brais, le projet de la SÉPAQ propose que les citoyens puissent se baigner librement à deux endroits précisés sur la carte du territoire de l'agrandissement du parc. Ce sont précisément les endroits où, depuis plus d'une cinquantaine d'années, plusieurs de nos membres accostent leur embarcation et se baignent.

1500 Question : comment la SÉPAQ prévoit-elle favoriser la cohabitation avec les citoyens locaux?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pelletier, sur la cohabitation?

1505

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. J'aurais envie peut-être de tourner la question vers le directeur du parc, Mario Landry.

1510

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Despatie, est-ce que vous avez...?

M. ANDRÉ DESPATIE :

1515

Oui, je vais laisser monsieur Landry intervenir.

LE PRÉSIDENT :

1520

Parfait.

M. MARIO LANDRY :

1525

Donc, oui, Monsieur le Président. Bien, ce que je peux dire, c'est si on se fie à l'expérience présente à l'intérieur du parc, la cohabitation entre les citoyens, bien, c'est sûr que la cohabitation, il y a déjà... je prends l'exemple du lac Stukely où il y a des chalets privés à proximité, la cohabitation se fait très, très bien.

1530 Si on parle du lac Brais, on ne parle pas d'un aménagement de plage, ça fait que c'est difficile de comparer des pommes avec des pommes. Par contre, ce que je dirais, c'est qu'au niveau de la cohabitation, on ne voit pas de problème présentement en termes de... oui?

LE PRÉSIDENT :

1535 Gardez votre idée, j'ai une petite demande au niveau de la régie, parce qu'on a une personne à distance qui n'a pas ouvert sa caméra. Donc, Monsieur Charest, si c'est possible d'ouvrir votre caméra, parce que, là, actuellement, on voit juste une pastille sur un fond noir. Ce serait bien de pouvoir vous voir, si possible.

1540 Je m'excuse, Monsieur Landry, vous pouvez poursuivre.

M. MARIO LANDRY :

1545 Merci. Donc, ce que je disais, présentement, c'est que, bon, nous, on a des plages qui sont surveillées présentement. Mais précisément, au niveau de la cohabitation, bien, si on voit une problématique avec les résidents, bien, on le disait en cours de séance plus tôt cette semaine, on peut faire un plan d'intervention.

1550 On peut faire de la sensibilisation aussi, on travaille beaucoup, ma collègue l'a mentionné déjà, mais on travaille beaucoup en sensibilisation, je l'ai mentionné aussi. On est prêts à s'asseoir avec des résidents, des regroupements de résidents. Et quand il y a une problématique, bien, voir qu'est-ce qu'on peut faire pour travailler ensemble. Ça fait que c'est vraiment l'approche que nous avons.

LE PRÉSIDENT :

1555 Ma collègue.

LA COMMISSAIRE :

1560 Je m'excuse, est-ce que vous avez terminé, Monsieur Landry?

M. MARIO LANDRY :

1565 Oui. Oui.

LA COMMISSAIRE :

1570 O.K. Pour ce qui est du lac Brais spécifiquement, je me retournerais vers monsieur Pelletier :
pourriez-vous expliquer à notre intervenant exactement qu'est-ce qui est prévu dans ce secteur-là?
On voit sur la carte qu'il y a un sentier de randonnée qui passe à proximité, mais qu'est-ce qui est
prévu au niveau des aménagements de la berge pour la baignade?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1575 Tout à fait. Je vais passer la parole à ma collègue, André-Anne Gagnon, qui va expliquer ça,
puis je pense qu'on pourrait peut-être projeter une carte aussi, pour voir de quel secteur il s'agit.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1580 Donc, comme on l'a mentionné : pour l'ensemble du territoire de l'agrandissement, il n'y aura
pas de plages d'aménagées. Donc, il y a une petite plage naturelle de faible ampleur, mais quand
même intéressante pour aller se saucer les pieds puis faire une saucette pour ceux qui font de la
randonnée puis qui arrivent dans ce secteur-là. Mais il n'y a pas d'aménagements supplémentaires
1585 qui sont prévus là.

Ce qui est prévu, c'est effectivement de la randonnée pédestre. Il y a un chemin d'accès qui
va permettre aux employés de... il va y avoir des refuges et il y a du camping rustique. Donc, c'est
ça, les aménagements qui sont prévus.

1590 Si je ne me trompe pas, on parle de trois refuges, d'un maximum de trois refuges et de
quelques plateformes de camping rustique, environ cinq – c'est des ordres de grandeur. Donc, c'est
à peu près ça les aménagements qui sont prévus.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Monsieur Charest, est-ce que vous avez une deuxième question?

1600 **M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

Oui. Quelles sont les règles que les citoyens locaux se feront imposer par la SÉPAQ afin de poursuivre leurs activités traditionnelles?

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, je vais aller vers monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1610 Oui. Je vais laisser ma collègue André-Anne Gagnon répondre à la question.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1615 La seule modification que je pourrais voir, pour les riverains du lac : le lac n'étant pas inclus dans les limites de l'agrandissement, seulement les berges d'une certaine partie du pourtour du lac, donc les riverains pourront continuer à circuler sur le lac comme ils le souhaitent.

1620 Seulement s'ils mettent le pied à terre dans les limites du parc national, à ce moment-là, il faut qu'ils aient en leur possession un droit d'accès. Donc, c'est simplement ça. S'ils veulent accoster sur les rives, ils doivent avoir un droit d'accès en leur possession. Mais outre ça, bien, c'est d'utiliser, s'ils fréquentent le territoire de l'agrandissement comme tout le monde, les sentiers qui sont aménagés à cette fin-là.

1625 Mais donc, je ne sais pas s'il y a une question plus précise sur d'autres usages que monsieur avait en tête, sinon c'est ce que je peux voir.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur Charest, pour vos questions.

1630

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER

LE PRÉSIDENT :

On va poursuivre avec un intervenant par vidéo, puis si possible on ira en audio par la suite, mais il est possible qu'on doive revenir vers des questions de la commission. Donc, je vais demander à Marty Kanatakhatsus de se connecter. On vous écoute.

1635

1640

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

Oui, bonjour. Est-ce que le son est bon?

1645

LE PRÉSIDENT :

Très bien, on vous entend bien.

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

Parfait. Alors, dans la foulée de mes questions sur le lac La Rouche, j'en ai une autre, aujourd'hui. Est-ce que c'est possible de nous dévoiler l'intégralité des transcriptions sans caviardage des échanges entre le gouvernement et la famille Bombardier concernant l'exclusion du lac La Rouche du parc national du Mont-Orford, et ce, depuis l'ère de Philippe Couillard, au moment même où le processus d'agrandissement a commencé?

1650

1655

LE PRÉSIDENT :

1660 Je crois que ces documents-là ont déjà été demandés. Ils seront bientôt disponibles, mais je vais seulement me tourner vers monsieur Pelletier pour m'assurer que je vous donne la bonne information.

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

1665 Merci.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1670 Écoutez, la commission a demandé les lettres qui ont servi à communiquer entre le Ministère est les Placements Bombardier. Ça, c'est des documents qu'on vous a partagés un peu plus tôt aujourd'hui.

1675 Là, je comprends de la question que c'est l'ensemble des communications depuis l'ère de Philippe Couillard. Je dirais qu'en tout cas, mon interprétation, c'est que ça s'apparente à ce qu'on appelle dans notre jargon une demande d'accès à l'information. C'est des choses qui sont possibles d'être faites auprès du Ministère. Ça demande un certain niveau de recherche pour accéder à tous ces documents-là.

1680 Puis il y avait un élément aussi qui était mentionné par rapport au caviardage : ce n'est pas la décision de la Direction des parcs nationaux de choisir qu'est-ce qui doit ou ne doit pas être caviardé à l'intérieur des documents qu'on rend accessibles à l'accès à l'information, c'est des aviseurs légaux qui portent ces jugements-là.

1685 Donc là, je ne pourrais pas m'engager à partager des documents sans caviardage.

LE PRÉSIDENT :

1690 Parfait, je comprends très bien. Peut-être que, pour la demande que vous avez soulignée, si monsieur pouvait avoir plus d'informations sur la demande d'accès à l'information, comme vous avez mentionnée, peut-être qu'il apprécierait avoir cette information.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1695 Oui. Bien, à ce moment-là, je peux justement le diriger vers le Ministère, peut-être. Je ne l'ai pas entre les mains, l'adresse ou les contacts directs, le numéro de téléphone pour contacter, mais si vous voulez, on pourrait les déposer à la commission, puis c'est accessible à tous les citoyens de pouvoir faire des demandes d'accès à l'information comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1700 Parfait, merci beaucoup. Je vous écoute pour votre deuxième question.

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

1705 Bien, c'est juste revenir sur la première question pour votre information : j'ai déjà fait une demande d'accès à l'information ça fait déjà plus de six mois. On est rendus en médiation, c'est très compliqué, ça se renvoie la balle entre le ministère des Transports, la SÉPAQ, on vient qu'on ne sait même plus à qui s'adresser. Donc, c'est juste pour votre gouverne.

1710 Je pense que ça serait très pertinent que le BAPE exige toutes ces communications-là avec le gouvernement et les Placements Bombardier, compte tenu du déroulement à propos du lac La Rouche. Ce serait très pertinent que vous en preniez connaissance et que les citoyens aussi, on puisse en prendre connaissance.

LE PRÉSIDENT :

1715 Avec l'information que vous venez de me donner là, c'est une cause pendante, donc la commission va laisser la justice suivre son cours, on n'ira pas plus loin avec ça, mais merci de porter à l'attention de la commission cette information. Je vous écoute pour votre deuxième question.

1720 **M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :**

Parfait. Oui. Bien, ma deuxième, c'est un peu dans la même foulée d'obtenir des documents, parce que ça a l'air d'être un peu difficile, là. Donc, est-ce que c'est possible de nous dévoiler toutes

1725

les transcriptions des échanges entre le gouvernement et les clubs motoneigistes et de VTT concernant le passage de sentiers de motoneiges et de VTT dans la réserve de biodiversité?

LE PRÉSIDENT :

1730

Ce qui concerne la réserve de biodiversité n'est pas l'objectif du mandat ici. Le mandat se concentre spécifiquement sur le projet d'agrandissement de la limite du parc national du Mont-Orford. Je peux tout de même adresser la question, mais je ne ferai pas de demande de documents à l'égard de ce territoire-là spécifiquement. Donc, Monsieur Pelletier ou peut-être...

1735

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

O.K. Peut-être que je devrais reformuler ma question alors à savoir...

LE PRÉSIDENT :

1740

Je vais tout de même peut-être aller vers peut-être monsieur Pfister. Je m'excuse de la confusion, mais je vais aller vers monsieur Pfister pour la réserve de biodiversité. Est-ce que vous avez de l'information que vous pouvez compléter pour monsieur? Mais comme je disais, je ne vous demanderai pas de documents spécifiquement.

1745

M. OLIVIER PFISTER :

Bien, oui, mais au risque de répéter ce que dit monsieur Pelletier, j'inviterais l'intervenant à formuler une demande d'accès à l'information, puis dans ce cas-là, on va regarder ce qu'on peut fournir, parce qu'il y a des documents qui sont de nature interne.

1750

Est-ce qu'on doit les fournir? Qu'est-ce qui doit être conservé dans ces documents-là? C'est par le biais d'une demande d'accès à l'information que ces questions-là sont réglées. Moi, je n'ai pas l'autorité pour décider qu'est-ce qui peut être partagé et, dans les documents qui sont partagés, qu'est-ce qui doit ou ne doit pas être caviardé.

1755

Et, encore une fois, je vais répéter ce que monsieur Pelletier a dit : les documents que, nous, on fournit à la commission d'accès à l'information ne sont pas caviardés; c'est la commission d'accès à l'information qui prend ces décisions-là.

1760 Donc, encore une fois, j'invite l'intervenant à déposer, s'il le désire, une demande d'accès à l'information, et dans ce cas-là on répondra au mieux de notre... les documents qu'on a, à la demande d'accès à l'information.

LE PRÉSIDENT :

1765 Donc, je vous remercie pour votre intervention.

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

1770 Bien, j'ai peut-être manqué quelque chose...

LE PRÉSIDENT :

1775 C'est les réponses que vous avez obtenues par rapport aux demandes que vous faites, donc je vous remercie de vos deux questions. Bonne fin de journée, Monsieur.

M. MARTY KANATAKHATSUS-MEUNIER :

1780 Bien, j'ai peut-être manqué quelque chose dans les débats d'hier, à savoir c'est quoi les motifs de...

1785

Mme NATHALIE OUELLET

(par téléphone)

LE PRÉSIDENT :

1790

On va passer à la prochaine intervention : Nathalie Ouellet, si possible. Est-ce que Nathalie Ouellet est en ligne?

Mme NATHALIE OUELLET :

1795

Bonjour à vous.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour.

1800

Mme NATHALIE OUELLET :

1805

Bon. Bonjour à vous tous. Ma question concerne le stationnement numéro 5 dans le secteur du mont des Trois-Lacs. Ce secteur est absolument spectaculaire, je pense personnellement qu'il y aura une très forte popularité de cet emplacement-là, donc un stationnement qui pourrait potentiellement déborder à plusieurs reprises, surtout en période estivale.

1810

On connaît déjà les enjeux du chemin des Bûcherons, je ne veux pas retourner à ce sujet-là, mais est-ce que la SÉPAQ aurait prévu un mécanisme pour aviser la clientèle de l'achalandage en temps réel du stationnement avant qu'ils s'engagent inutilement sur le chemin des Bûcherons, pour leur éviter de parcourir un trois kilomètres environ sur le chemin des Bûcherons pour se rendre au stationnement, finalement se buter à un stationnement qui est plein?

1815

En bons citoyens, ils vont rebrousser chemin, parce qu'ils ne se stationneront pas dans les rues, et par le fait même, ils vont augmenter inutilement le nombre de voitures sur le chemin des Bûcherons, qui est déjà quand même assez fragilisé.

Est-ce qu'il y a un mécanisme qui a été prévu pour peut-être aviser la clientèle de ne pas se rendre à cet endroit-là si le stationnement est plein?

1820

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci pour votre question. Monsieur Pelletier?

1825

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Je vais passer la parole à Brigitte Marchand pour répondre à la question.

1830

Mme BRIGITTE MARCHAND :

Pour répondre à la question, officiellement, il n'y a pas de mécanisme qui est prévu nécessairement. C'est sûr qu'on souhaiterait qu'il existe un système qui permet d'évaluer, parce qu'on le sait, un stationnement, il y a des gens qui arrivent tôt, qui quittent un petit peu plus tôt, d'autres qui arrivent plus tard, ce n'est pas nécessairement évident à savoir à quel moment c'est complet puis ce ne l'est pas. Puis on n'a pas non plus un employé qui est là strictement pour faire ce travail-là.

1835

Par contre, ce qu'on fait actuellement, puis peut-être que je pourrais demander à mon collègue, le directeur du parc, monsieur Landry, de répondre ce qui est fait du côté du territoire actuel, mais on pourrait fonctionner par Facebook, en indiquant que : le stationnement du chemin des Bûcherons est complet, on vous encourage à vous diriger plus vers d'autres stationnements qui seront disponibles.

1840

Et il faut comprendre aussi – c'est vrai que vous avez, que le secteur à proximité du chemin des Bûcherons, c'est un beau secteur, mais on aura également de très beaux secteurs dans l'ensemble du territoire.

1845

Le secteur des Cascades va être un beau secteur quand même assez vaste de randonnée pédestre, il va y avoir des sentiers également vers le nord, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est uniquement Les Sentiers de l'Etrie qui passent en longueur, donc les gens se retrouvent à peu près au même endroit, tandis que là, ils vont être dispersés dans l'ensemble du territoire.

1850

1855 Donc, si je reviens à la réponse : il n'y a pas de mécanisme actuellement, mais on a certains outils qu'on peut utiliser. Si ça peut être intéressant pour la commission de savoir comment on fonctionne actuellement dans le territoire actuel, je solliciterais mon collègue, Mario Landry, de répondre.

LE PRÉSIDENT :

1860 Parfait, merci beaucoup. Du côté de l'équipe de monsieur Despatie : des outils, des webcams, est-ce qu'il y a façon de voir quand les stationnements sont pleins? Est-ce que ça existe? Est-ce que ça peut être appliqué au projet d'agrandissement?

M. ANDRÉ DESPATIE :

1865 C'est une excellente question, et ça commence à exister. Donc, nous sommes dans des projets de fluidité avec certains parcs avec une grande affluence pour lequel on veut essayer de développer des mécanismes pour aviser préalablement.

1870 Nous sommes en train même de faire évoluer notre site Internet de manière à éventuellement à voir la possibilité d'avoir des messages texte transmis systématiquement, soit au niveau de la sécurité, parce qu'il peut y avoir une avarie importante de météo qui met à risque la visite du client.

1875 Et parmi les perspectives, c'est aussi de pouvoir le plus possible s'approcher dans le circuit du client, une information qui peut être à point au moment opportun lorsqu'il fait sa planification de visite ou qu'il est en cours de déplacement.

1880 Donc, on y travaille. Donc, toute perspective du projet d'agrandissement pourrait nous amener à être à peu près arrivés au moment de l'ouverture du parc avec ces dispositions-là à notre portée. Entretemps, par contre, monsieur Landry peut vous expliquer qu'est-ce qu'on fait dans l'entrefaite pour informer notre clientèle, au besoin.

LE PRÉSIDENT :

1885 Parfait, merci. Je vous écoute.

M. MARIO LANDRY :

1890 Donc, oui, Monsieur le Président. Donc, présentement, à titre d'exemple : quand le stationnement du lac Stukely est complet, comme ma collègue Brigitte Marchand l'a mentionné, on se sert beaucoup des réseaux sociaux, et on va diriger notre clientèle vers un autre stationnement, comme par exemple le stationnement du secteur Fraser, où on sait qu'il y a de la capacité. Donc, c'est comme ça qu'on parle le plus possible en temps réel avec notre clientèle. C'est ce qui est très efficace au moment où on se parle présentement.

1895 Mais comme monsieur Despatie l'a mentionné, au niveau de la technologie, on y travaille beaucoup, au niveau de la fluidité aussi. Donc, à terme, il y a des avancées qui s'en viennent pour être encore plus en temps réel.

LE PRÉSIDENT :

1900 Parfait, merci beaucoup. Madame Ouellet, est-ce que vous avez une deuxième question? Ah, parfait, O.K.

1905 Donc, écoutez, en attendant la prochaine intervention, la commission avait quelques questions concernant les démarches d'information et de consultation. Au cours des séances, on a parlé de différents enjeux qui sont apparus ici et là. Vous avez déposé un document qui concerne les enjeux, c'est le document qui a été déposé sous la cote DA2.

1910 Simplement pour une clarification pour la commission : au document DA2, où on a un tableau avec les différents enjeux qui ont été soulevés dans le cadre des rencontres d'information ou de consultation que vous avez eues, il y a un document qui est coté DA1, qui est un tableau avec la liste des organismes consultés et le nombre de rencontres qui ont eu lieu.

1915 Lorsqu'on a eu des échanges à ce sujet-là, hier, vous avez mentionné que vous aviez mis en commun tous les enjeux qui avaient été soulevés lors des rencontres de tables d'harmonisation, les rencontres de la zone périphérique et aussi des démarches de consultations ciblées avec les différents intervenants.

1920

Lorsqu'on fait l'adéquation avec le tableau, on se rend compte qu'il y a certaines organisations ou personnes qui ont été rencontrées une seule fois, alors que vous mentionniez que les tables d'harmonisation se rencontrent un minimum de deux fois par année, et là, on parle de consultations de 2020 à 2022. Et si ma mémoire est bonne, on parlait de janvier 2020 à mars 2022, quelque chose comme ça.

1925

Donc, on s'attendait à avoir, pour certains des organismes qui siègent sur les tables de consultation, plus qu'une seule rencontre, alors que, dans le tableau, on voit le chiffre « 1 » seulement.

1930

Donc là, on voulait comprendre si le tableau et la liste des organismes consultés, ça concordait ou c'était deux documents indépendants? Est-ce que vous pouvez clarifier cette situation-là pour la commission, s'il vous plaît?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

1935

Oui. Je vais laisser André-Anne Gagnon répondre à cette question.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1940

Vous avez raison de soulever le point. C'est une excellente question. Le nombre de rencontres indiquées au tableau sont les rencontres un à un. Donc, spécifiquement, la DPN, la SÉPAQ, avec admettons MRC Memphrémagog, on a fait une rencontre spécifiquement sur le projet d'agrandissement.

1945

Donc, c'est tout le nombre de discussions, de rencontres qui ont eu lieu un à un avec l'organisme identifié. Et à la fin du tableau, on mentionne : table d'harmonisation, cette rencontre ou à cette rencontre, le sujet de l'agrandissement a été abordé. Donc, ces tables d'harmonisation incluent toute une liste qui s'ajoute finalement aux rencontres individuelles, on va dire de... c'est ça, identifiées au tableau.

1950

LE PRÉSIDENT :

Et justement, les gens qui siègent sur la table d'harmonisation et ceux qui siègent à la zone ou comité de la zone périphérique, bon, j'ai compris, hier, dans les discussions, que la zone périphérique, le territoire était modulable, puis potentiellement, les membres de cette table-là aussi ils vont varier en fonction des enjeux qui sont traités.

1955

Pour la table d'harmonisation, est-ce que c'est la même chose? Est-ce que les organismes finalement qui ont été rencontrés un à un reviennent aussi dans des rencontres pour la table d'harmonisation?

1960

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui. Juste un petit point de spécification : comité zone périphérique, je pense que c'est surtout pour le parc actuel que ça a été mis en place. Donc, il n'y a pas vraiment de nom pour les rencontres qu'on a faites un à un. Ça a été comme un travail d'identification des acteurs du milieu qui pourraient être concernés par le projet d'agrandissement. Donc, il n'y a pas de nom spécifique à ces organismes-là, ce groupe d'organismes là.

1965

Donc, oui, les gens qui sont à la fois sur la table d'harmonisation, donc on pense à plusieurs municipalités, je pense qu'en 2019, si je ne me trompe pas, les municipalités concernées par le projet d'agrandissement ont été ajoutées à la table d'harmonisation... ah, 2019, donc c'est ça.

1970

Donc, admettons, si on prend municipalité de Racine, qui ne siégeait pas sur la table d'harmonisation du parc national du Mont-Orford, en 2019 a été ajoutée à la table d'harmonisation. 2020, on me – merci. Donc, je corrige : 2020, ont été ajoutés à la table d'harmonisation.

1975

Donc, je pense qu'on a neuf rencontres particulières avec la municipalité de Racine, en plus des sept rencontres de la table d'harmonisation où Racine était également présente.

1980

LE PRÉSIDENT :

Donc, justement, pour clarifier tout ça, est-ce que ce serait possible de refaire peut-être un tableau avec la table d'harmonisation, les gens qui y siègent, pour être certains qu'on puisse...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1985

Ah, oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1990

... voir qui a été rencontré, combien de fois, en mettant en relation le tableau des rencontres un à un avec le tableau des membres de la table d'harmonisation?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1995

On peut tout à fait fournir une liste des personnes qui siègent sur la table d'harmonisation depuis, admettons, 2020.

LE PRÉSIDENT :

2000

Puis est-ce qu'on pourrait avoir avant 2020 aussi, pour voir dans quelle mesure le projet d'agrandissement a influencé la composition de la table d'harmonisation? Ce serait pertinent pour la commission.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2005

Oui. Sans problème.

LE PRÉSIDENT :

2010

Puis justement, c'est ma prochaine question : dans les séances d'hier, je ne me rappelle plus de laquelle exactement, on parlait un peu des démarches d'information et de consultation. On a ciblé, particulièrement dans le document d'information, ce qui s'est passé de 2019 à 2022. Vous nous avez fourni aussi un tableau qui parle de 2020 à 2022, puis on a évoqué qu'il y avait eu aussi des démarches de consultation puis d'information avant 2019.

2015

Est-ce que vous pouvez nous éclairer? Est-ce qu'il a des enjeux qui ont été soulevés avant 2019, qui ont été reportés pour le projet d'agrandissement? En fait, c'est ça, on dirait qu'il y a un moment charnière en 2019, puis on aimerait un peu savoir ce qui s'est passé avant.

2020 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui. En fait, de mon côté, je pense que l'intensification des rencontres, spécifiquement pour le projet d'agrandissement, a débuté début 2020, janvier 2020, mais oui, il y a eu des discussions avant ça. Je passerais peut-être la parole à ma collègue, Brigitte Marchand, qui était présente lors de ces rencontres-là.

2025

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on vous écoute.

2030

Mme BRIGITTE MARCHAND :

En fait, officiellement, en fait, j'étais directrice du parc national du Mont-Orford. Et à partir de l'automne 2019, ma contribution au comité agrandissement ou au projet d'agrandissement, on a eu la commande de : là, on lançait plus amplement le projet d'agrandissement. Et là, je suis devenue déléguée sur ce projet-là. Donc, je laissais mon rôle de directrice à mon collègue, Mario Landry.

2035

Et à partir de ce moment-là, on avait une commande de vraiment se lancer avec... évidemment, c'est le Ministère qui demandait à ce qu'on avance, que le dossier avance en collaboration, SÉPAQ et Ministère.

2040

On a commencé à articuler notre comité agrandissement à partir de l'automne 2019. On a commencé quelques rencontres pour lesquelles les informations sont notées dans le document des enjeux que vous avez reçu.

2045

Donc, c'est à partir de ce moment-là qu'est devenu un petit peu plus intense, le travail qui a débuté, finalement, sur tout le concept d'aménagement puis les rencontres de consultation, pour discuter des différents enjeux.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

Puis quand on a commencé à en parler, vous l'avez bien présenté dans l'historique, on parlait des années 2006, 2004-5-6, autour de ça. De 2006 à 2019, il s'est passé quoi?

2055 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Je vais passer la parole à mon collègue, Alain Thibault, qui est là depuis le tout début.

M. ALAIN THIBAUT :

2060

Il y a eu des consultations, effectivement, avant 2019. Ces consultations-là ne portaient pas sur le concept d'aménagement ou sur le plan de zonage, mais on parlait plutôt des limites. Donc, le projet a évolué au fil du temps.

2065

Vous le savez, il y a eu le projet de protéger une partie du territoire avec un statut de réserve de biodiversité, donc on a présenté, on a eu des consultations à ce sujet-là. Il y a des petits ajustements aussi qui ont été apportés pour répondre à des besoins des municipalités.

2070

Donc, c'est plus autour de la limite que des échanges portaient avant 2019, quand là, on a commencé à travailler plus activement sur le concept d'aménagement puis sur le plan de zonage.

LE PRÉSIDENT :

2075

Puis est-ce que vous avez un document ou vous avez une synthèse? Parce que, pour les limites, c'est quand même relativement pertinent à la commission d'être en mesure d'évaluer quels sont les enjeux qui ont été soulevés par rapport aux limites.

2080

Là, on a évoqué ce sujet-là, justement, pour l'adéquation entre la limite administrative ou les limites de propriétés privées versus les limites écologiques ou écosystémiques, puis là, ce que j'entends, c'est qu'il y a eu quand même du travail qui a été fait beaucoup en amont pour ces limites-là.

2085 On aimerait beaucoup avoir accès à l'information qui concerne les discussions, les informations, le positionnement des limites. Est-ce que vous pouvez soit nous donner l'information ou répondre à cette question-là ou nous donner un document sur lequel on pourrait s'appuyer?

M. ALAIN THIBAUT :

2090 En fait, je ne pense pas qu'on ait de document écrit de cette... on ne faisait pas nécessairement systématiquement des comptes rendus des quelques rencontres qui ont eu lieu à ce sujet-là.

2095 Je tiens quand même à indiquer qu'à part pour la décision de protéger une partie du territoire par un statut de réserve de biodiversité, les autres ajustements étaient somme toute assez mineurs. Mais je pourrais toujours, on pourrait toujours créer un document pour rapporter l'essentiel de ces échanges-là.

LE PRÉSIDENT :

2100 J'accepte votre offre avec plaisir. Ça me fait penser aussi – on a parlé, on est dans l'historique, puis, Monsieur Thibault, vous l'avez évoqué –, quand on parlait en 2006 de l'historique que vous avez évoqué avec le retrait de certains terrains, puis l'ajout d'autres terrains – bon, évidemment, je ne veux pas retourner sur un dossier du BAPE, un dossier qui a déjà passé chez nous, mais on avait parlé d'opposition à ce projet-là.

2105 Est-ce que l'opposition était ciblée sur le retrait du terrain, l'ajout de terrains ou on était vraiment dans une mobilisation citoyenne qui concernait l'ensemble de l'œuvre?

M. ALAIN THIBAUT :

2110 L'opposition portait sur l'idée de retirer du parc national des terrains qui ont, pour certains, une valeur écologique.

2115 Et comme j'expliquais, le projet de 2001 avait aussi beaucoup d'opposition par le fait que les gens avaient l'impression que c'était un traitement de faveur envers la compagnie qui était détenteur du bail de la station de ski et du terrain de golf, parce qu'on disait que les terrains qui leur seraient cédés avaient une plus grande valeur marchande que les terrains qu'ils offraient en échange, même

si les terrains qu'ils offraient étaient de plus grande superficie. Au niveau de leur valeur, il y avait un enjeu peut-être d'iniquité qui était perçu par la population.

2120 Donc, c'était vraiment les deux principaux enjeux qui sont ressortis lors de ces audiences.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie beaucoup.

2125

Mme JULIE CLOUTIER

(par téléphone)

2130

LE PRÉSIDENT :

Je pense que maintenant on a quelqu'un qui est disponible par téléphone. Je vais l'appeler, puis ensuite on prendra, la commission va prendre une pause d'une dizaine de minutes. Donc, je suis prêt pour Julie Cloutier, on vous écoute.

2135

Mme JULIE CLOUTIER :

Oui, bonjour à tous et à toutes. Moi, j'ai une seule question d'éclaircissement, en fait. Sur la carte, on indique une zone d'ambiance, à l'extrémité du chemin des Bûcherons.

2140

Ma question est : est-ce que c'est pour favoriser un accès au parc de ce côté via le chemin du Lac-Brompton? Si oui, est-ce qu'il y a une servitude qui est déjà prévue de ce côté-là?

2145

Parce que, suite aux limites du parc, c'est une propriété privée, puis un chemin privé qui est fermé par une barrière. Alors, peut-être que cette question-là a déjà été posée, mais moi, je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT :

2150

Merci, je vais diriger votre question vers monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2155

Oui. Mon collègue Alain Thibault va répondre à la question, puis il s'apprête à partager une carte pour qu'on voie bien le secteur en question.

LE PRÉSIDENT :

2160

Parfait, merci.

M. ALAIN THIBAULT :

2165

Bon, ce n'est peut-être pas la meilleure carte, c'est un extrait de la présentation, mais effectivement, il y a des zones d'ambiance. En fait, il y a le prolongement du chemin des Bûcherons puis il y a de la zone d'ambiance plus au sud aussi.

2170

La raison pour laquelle on a prévu ces zones d'ambiance là, c'est que la municipalité d'Orford nous avait demandé s'il y aurait moyen de créer un lien entre le secteur, on va dire, le secteur du chemin du Lac-Brompton et l'agrandissement. C'est comme un secteur qui se trouve un peu à se retrouver enclavé. Présentement, il n'y a pas d'accès prévu pour eux aux aménagements de l'agrandissement.

2175

Et donc, ils nous avaient demandé s'il y aurait moyen de prévoir un lien comme ça. Et on avait regardé avec la municipalité pour des liens cyclables ou pédestres, à trois endroits potentiels, et donc, comme... puis, bon, qui n'ont pas encore abouti sur une proposition formelle d'aménagement.

2180

Mais pour se garder la possibilité dans le futur de créer un éventuel lien cyclable et piéton pour ces gens-là, on avait décidé de prévoir le zonage en conséquence, en fait. Et c'est pour l'aspect cyclable qu'on demande une zone d'ambiance, parce qu'une piste cyclable, on n'aménage pas ça en zone de préservation.

LE PRÉSIDENT :

2185 Parfait, merci. Ma collègue?

LA COMMISSAIRE :

2190 La carte, gardez la carte, s'il vous plaît, à l'écran. Juste une petite précision au sujet de la mosaïque que ça crée, zone d'ambiance, zone de préservation. Est-ce qu'au final, la zone d'ambiance va demeurer aussi large, ou là, pour le moment, vous vous êtes donné de la marge de manœuvre, parce que vous avez encore du raffinement à faire au niveau des concepts d'aménagement?

2195 **M. ALAIN THIBAUT :**

En fait, la réponse est B, on va éventuellement raffiner la zone d'ambiance lorsque l'équipement ou l'aménagement aura été réalisé, un peu comme on le fait présentement pour le parc, le territoire actuel du parc, où on a pu zoner en préservation plus... de façon plus précise. C'est effectivement pour se garder une marge de manœuvre.

2200 Et une fois que l'équipement sera réalisé et qu'on refera une révision de plan de zonage, on pourra agrandir la zone de préservation.

2205 **LA COMMISSAIRE :**

Bon. J'aurai peut-être juste un petit corollaire, c'est : est-ce que le fait d'avoir comme ça des zones – on a des zones d'ambiance qui traversent d'est en ouest à certains endroits –, est-ce qu'on peut craindre pour la fragmentation de l'habitat ou quand vous ferez les aménagements, vous essayerez de garder complètement la connectivité des écosystèmes?

2210 **M. ALAIN THIBAUT :**

En fait, je ne sais pas si je suis la meilleure personne pour répondre à cette question-là, mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une zone d'ambiance ne veut pas dire que c'est une zone qui est

vouée à être entièrement déboisée. C'est une zone qui permet des aménagements qui vont occuper une empreinte beaucoup plus petite que la zone d'ambiance occupe présentement.

2220 La raison pour laquelle elles ont ces configurations-là est que présentement il y a des ouvertures, on va dire, d'est en ouest, c'est qu'il y a des usages qui sont incompatibles avec des zones de préservation qui sont prévues dans le concept d'aménagement. Comme, par exemple, si je pointe à l'écran, ici, on prévoit un sentier équestre. On n'aménage pas un sentier équestre en zone de préservation.

2225 Et de l'autre côté, bien, c'est pour se garder une possibilité de créer un lien cyclable vers le quartier du chemin du Lac-Brompton, et de même ici, à l'est, possibilité aussi peut-être d'un lien cyclable éventuellement. Et on a, bon, un sentier... pardon, projet de piste cyclable et de randonnée équestre, encore du côté ouest.

2230 Donc, c'est les usages prévus qui font en sorte que le zonage a cet aspect-là, mais encore là, l'empreinte au sol des équipements qui sont prévus n'a pas du tout l'ampleur de la zone d'ambiance telle qu'elle est définie présentement.

LA COMMISSAIRE :

2235 Merci beaucoup, Monsieur Thibault.

LE PRÉSIDENT :

2240 Je ne sais pas si madame Cloutier était toujours en ligne...

Mme JULIE CLOUTIER :

2245 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon, vous me disiez que vous aviez une seule question, mais vous avez droit à deux questions, donc je me retourne vers vous si vous avez une seconde question qui a apparue.

2250 **Mme JULIE CLOUTIER :**

Non, puis la réponse est satisfaisante. Merci beaucoup.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup, Madame Cloutier, bonne fin de journée. Comme je l'annonçais, on va prendre 10 minutes de pause, donc on sera de retour dans 10 minutes, merci.

2260

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2265

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme NATHALIE OUELLET

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonjour. La commission va reprendre ses travaux. On va appeler tout de suite une intervenante, madame... ah, bon, parfait. Donc, on va poser nos questions, Madame Paul, je vous cède la parole.

2275

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup. Il nous manque le porte-parole du ministère responsable.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Oh, on est allés trop rapidement. Oh, excellent, il y a quelqu'un en ligne, on va la prendre dès maintenant, merci beaucoup. Madame Ouellet?

Mme NATHALIE OUELLET :

2285

Oui, bonjour. On a eu un petit problème technique à ma question numéro 1, donc je vais vous poser la question numéro 2.

LE PRÉSIDENT :

2290

Parfait.

Mme NATHALIE OUELLET :

2295

Il existe présentement, dans le secteur du lac des Monts, deux stationnements qui appartiennent à la municipalité d'Orford. Ces stationnements sont situés en périphérie de l'agrandissement prévu du parc : un tout nouveau, de 60 places, qui est situé au coin de la 220 et du chemin des Nénuphars, ainsi qu'un plus petit au chemin de la Sucrierie, qui n'est vraiment pas très grand.

2300

Même si ces stationnements-là sont situés hors des limites du parc, est-ce que la SÉPAQ prend en considération l'existence de ces infrastructures dans la planification du nombre de places de stationnement qui seront allouées dans le secteur du mont des Trois-Lacs?

2305

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup pour votre question. En l'absence du porte-parole, je vais essayer de rediriger selon ma connaissance, je vais aller vers madame Marchand, je crois.

2310

Mme BRIGITTE MARCHAND :

2315

Oui, merci. Oui, en fait, ça a été considéré, le stationnement qui a été réaménagé au coin du chemin des Nénuphars. Et pour votre information, le stationnement que vous parlez, au chemin de la Sucrierie, ce n'est plus un tout petit stationnement, mais bien un stationnement de 45-50 places de stationnement. Mais oui, c'était aussi calculé par nos... quand on a fait les propositions de nombre de places de stationnement, on connaissait ces informations-là.

LE PRÉSIDENT :

2320 Parfait. On s'excuse, Madame Ouellet, pour le problème technique, et encore une fois, merci pour votre intervention, je vous souhaite une belle fin de journée.

Mme NATHALIE OUELLET :

2325 Merci à vous, bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

2330 J'avais une question, je vais aller vers la municipalité d'Orford. Dans la section du document d'information concernant le projet d'agrandissement, les limites du parc, le ministère responsable précise que les retraits de parcelles de terrains qui seront rétrocédées, qui sont rétrocédées aux municipalités, bon, il y en a plusieurs, ils ont été précisés, on a eu des belles cartes zoomées.

2335 On voulait savoir, est-ce que vous êtes satisfaits, à la municipalité du canton d'Orford de ces rétrocessions-là, dans un premier temps, puis dans un deuxième temps, est-ce qu'il y aurait d'autres portions du territoire auxquelles vous auriez des visées ou vous auriez aimé qu'elles soient rétrocédées?

M. BERNARD LAMBERT :

2340 Oui, bien, écoutez, dans un premier temps, la détermination des superficies de terrains à céder à la municipalité a été faite en collaboration avec le Ministère. Donc, le Ministère nous a impliqués grandement dans l'établissement des limites.

2345 Il faut comprendre que la majorité... bien, pas la majorité, mais la totalité, c'est des espaces de terrains qui sont occupés d'infrastructures publiques ou municipales, que ce soit un chemin, que ce soit une conduite d'aqueduc, conduite d'égout. Donc, ce sont toutes des infrastructures présentes à l'intérieur des limites du parc, d'où les corrections. Les superficies correspondent aux occupations réelles. Donc, elles ne sont ni trop grandes, ni trop petites, elles correspondent aux besoins actuels.

2350

Deuxième volet de votre question : est-ce qu'il y a d'autres espaces qu'on aurait souhaités? La réponse est oui. On aurait souhaité, à l'extrémité du chemin de la Concession, qui est un chemin en cul-de-sac, O.K., d'avoir la possibilité d'avoir un espace de terrain pour faire un rond de virée, là, également, pour empêcher les manœuvres de reculons des véhicules d'utilité publique.

2355

Et le Ministère n'a pas accepté à cet endroit-là, compte tenu de la valeur du couvert boisé qui était en place. Donc, c'est le seul endroit où la municipalité, elle avait un intérêt pour régler une problématique et pour lequel notre demande n'a pas été accueillie favorablement.

2360

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie beaucoup. J'avais peut-être une autre question vers les municipalités, je vais encore m'adresser à vous, Monsieur Lambert, puis ensuite j'irai vers les autres municipalités.

2365

On a parlé beaucoup des démarches de consultation, d'information, des tables d'harmonisation. Selon l'information que vous avez, peut-être que ce n'est pas vous spécifiquement qui siège sur la table d'harmonisation, et je pense que vous avez informé la commission de ça.

2370

Mais globalement, sur l'ensemble de l'œuvre, depuis peut-être – on parlait de 2006 puis peut-être l'intensification des rencontres depuis 2019-2020, est-ce que c'est à la satisfaction, est-ce que vous sentez que cette démarche-là répond aux besoins de la municipalité, c'est un organe de communication qui est efficace pour répondre à vos besoins?

2375

M. BERNARD LAMBERT :

Encore là, je ne parlerai pas pour la table d'harmonisation, mais je vais parler pour les démarches que les gens de la SÉPAQ ont mises sur pied. Et je dis « les gens de la SÉPAQ », mais les gens du Ministère étaient impliqués également.

2380

Donc, à deux reprises, ces gens-là sont venus nous présenter le plan d'ensemble, le plan d'aménagement, avec les différentes propositions qui étaient faites, donc ils ont donné la chance à la municipalité de réagir, O.K., et de donner des suppléments d'information, des contraintes qu'on pouvait voir.

2385 Et d'ailleurs, comme il a été expliqué tantôt sur les zones d'ambiance, ces zones-là ont été
créées effectivement en bordure du chemin du Lac-Brompton pour répondre à une demande
municipale, où on voyait mal que les gens sur le chemin du Lac-Brompton, qui fait quasiment 6
kilomètres de long, qu'ils soient presque contigus à un parc et qu'ils soient obligés de faire pas loin
de 10 kilomètres pour pouvoir accéder au parc.

2390 On trouvait que quelque part, ce n'était pas... c'était un non-sens. Donc, on a demandé
effectivement de créer des secteurs où on pouvait peut-être ultérieurement créer un raccordement,
même si les négos n'avaient pas été faites. Donc, la collaboration du Ministère à cet égard-là a été
au rendez-vous. Donc, oui, on peut dire effectivement que la municipalité a eu une écoute dans le
2395 cadre du processus.

LE PRÉSIDENT :

2400 Puis juste pour compléter : vous parlez des plans de zonage qui ont été soumis à la
municipalité, vous avez pu les commenter, comment ça a percolé vers les citoyens qui occupaient
le territoire? Est-ce que vous avez tenu des soirées avec les citoyens, de consultation, ou ça se
faisait plutôt à l'interne, au sein de la municipalité?

M. BERNARD LAMBERT :

2405 Dans le cas de la municipalité d'Orford, les parties que j'ai été témoin, moi, O.K., donc ça a
été fait, l'administration et le conseil municipal. Donc, la municipalité n'a pas tenu, elle, de soirées
d'information à l'égard de sa population. Donc, ça a été fait uniquement avec personnel et élus.

LE PRÉSIDENT :

2410 Parfait. Merci beaucoup. Je vais poursuivre la tournée des municipalités, si vous le voulez
bien, virtuelle, évidemment. On va commencer par la municipalité de Racine, avec madame
Gaudreau. Je peux vous répéter les questions, sinon, si vous les avez bien entendues, je vous
2415 écoute.

Mme LYNE GAUDREAU :

2420 Pour notre part, au niveau de la municipalité de Racine, on a eu plusieurs rencontres avec le Ministère et les gens de la SÉPAQ. On a eu la chance de faire valoir nos points. On a discuté de différentes choses, des irritants qu'on avait. Et là-dessus, on a eu vraiment de la collaboration, puisque l'entrée pour le camping a été changée d'endroit à notre demande.

2425 On a parlé du stationnement de la paroi Larouche, qui débordait sur la 222. Il y a souvent des gens de stationnés sur la 222, dans le bas de la pente, dans la courbe, ce qui est très dangereux. Ça a donné un nouveau stationnement qui sera fait, ça donne aussi la passerelle et les passages souterrains.

2430 On a eu plusieurs rencontres, je dirais que, je pense, une dizaine peut-être de rencontres, facilement. Je ne siège pas sur la table d'harmonisation, c'est le maire, mais il est toujours revenu de ces rencontres-là avec le sentiment d'avoir une écoute quand même active du Ministère et de la SÉPAQ.

LE PRÉSIDENT :

2435 Parfait. Puis pour le deuxième volet, comment vous avez organisé la percolation vers les citoyens? Est-ce que les citoyens ont été impliqués ou ça se passait, comme la question que je posais à monsieur Lambert, plus au niveau de l'administration municipale?

2440 **Mme LYNE GAUDREAU :**

2445 Ça se passait principalement au niveau de l'administration principale. Au moment des différentes assemblées mensuelles du conseil, le maire donnait des nouvelles aux personnes qui étaient là. Nos conseils sont enregistrés, donc les gens nous appelaient, nous faisaient part de différentes choses, et on relayait quand on rencontrait les gens du Ministère et de la SÉPAQ.

LE PRÉSIDENT :

2450 Parfait. Merci beaucoup, Madame Gaudreau. Je vais poursuivre avec madame Bélanger, Lysandre Bélanger, pour la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. Si vous voulez, je peux répéter les questions. Si vous les avez entendues, je vous écoute.

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

2455 M'entendez-vous?

LE PRÉSIDENT :

2460 Oui.

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

2465 Oui, parfait. Donc, c'est ça. Comme les autres intervenants, je n'étais pas aux rencontres de la table d'harmonisation, donc je ne peux pas vraiment décrire comment que ça s'est déroulé.

2470 C'est sûr que je suis au courant qu'il y a eu plusieurs rencontres avec l'initiateur du projet qui étaient en collaboration avec eux pour arrimer un peu le projet à la pointe des Pères, avec les inquiétudes des résidents du secteur. Mais sinon, je ne peux pas vraiment en dire plus, vu que ce n'était pas moi qui étais attitrée à ce dossier-là.

Et c'est sûr qu'il reste encore quelques enjeux à régler de notre côté, par rapport à l'agrandissement du parc et de la réserve de biodiversité aussi, mais sinon je sais que les associations du secteur étaient très impliquées dans ce processus-là, étaient très écoutées aussi.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez nous parler des enjeux qu'il reste à régler pour vous?

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

2480

Bien, ça a été soulevé hier, lorsque vous avez mentionné la mise en place d'une réserve de biodiversité au nord du lac Brompton, à la rivière au Saumon. Nous, à la municipalité, on a une zone d'épuration des eaux qui est enclavée dans la réserve de biodiversité.

2485

C'est sûr que de notre côté, il faudrait qu'on finisse par réussir à avoir un chemin d'accès avant que la réserve se fasse. Donc, j'ai transmis l'information au niveau de la direction générale. Il faudrait peut-être régler ce dossier-là avant que l'aire protégée soit mise en réserve.

LE PRÉSIDENT :

2490

Parfait. Puis selon votre connaissance du dossier, est-ce qu'il y avait des soirées d'information? Comment la population, la même question que je posais aux deux autres municipalités avant vous : est-ce que ça se faisait plus au niveau de l'administration municipale ou il y avait des soirées d'information avec les citoyens, par exemple?

2495

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

Je ne pourrais pas vous dire s'il y avait des soirées d'information. Pas à ma connaissance.

2500

LE PRÉSIDENT :

Donc, si jamais vous avez l'information, vous pourrez nous revenir, s'il vous plaît?

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

2505

Excellent.

LE PRÉSIDENT :

2510

Merci beaucoup, Madame Bélanger.

2515

Avant de poursuivre vers la dernière municipalité, donc la municipalité du canton de Melbourne, je tiens à vous dire que, pour des raisons hors de notre contrôle, la ligne 1 800 du BAPE ne fonctionne pas. Donc, c'est la ligne, je crois, qui permet de s'inscrire au registre. Elle semble être hors fonction. Vous pouvez passer par le site Web pour vous inscrire au registre, puis on est bien désolés des incon vénients. Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos coordonnées par message privé, sur Facebook.

2520

Je vais poursuivre avec madame Tremblay, de la municipalité du canton de Melbourne, si elle est en ligne. Oui, parfait. Je vous écoute. Je peux répéter les questions, sinon je vous écoute.

Mme EVELYNE TREMBLAY :

2525

Non, je crois que ça va. Je sais qu'il y a eu plusieurs rencontres entre le Ministère et la municipalité depuis de nombreuses années.

2530

Cependant, comme il a été mentionné, il n'y a aucune habitation, ni même de terrain, de propriété à moins d'un kilomètre du futur agrandissement du parc. Il n'y a pas d'infrastructure publique à cet endroit-là. Il n'y a pas de route pour accéder au parc non plus. Donc, ça n'a pas été un enjeu, un très grand enjeu pour la municipalité.

2535

À savoir s'il y a eu des consultations publiques, ça a probablement été rapporté lors des séances du conseil mensuel. Mais comme je disais, ça n'affecte pas vraiment les citoyens de la municipalité, donc je ne crois pas qu'ils ont eu une consultation particulière pour ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

2540

Parfait. Je vous remercie beaucoup, c'était très clair.

M. LAURIER BUSQUE

(par téléphone)

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on est prêts à aller au téléphone maintenant avec monsieur Laurier Busque. On vous écoute.

2550 **M. LAURIER BUSQUE :**

Oui, bonjour.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

M. LAURIER BUSQUE :

2560 Je ne crois pas que je sois en ligne actuellement, ça se peut?

LE PRÉSIDENT :

2565 Non, non, on vous entend très bien, Monsieur Busque. C'est le président de la commission et la commissaire qui vous écoutent, vous êtes en ligne, toute la salle vous entend.

M. LAURIER BUSQUE :

2570 Merci beaucoup. Merci pour cette opportunité pour une participation citoyenne. J'ai deux questions. La première est au sujet d'un plan d'éducation qui serait adapté. Je cite le rapport, à la page 47, le premier paragraphe, où on dit qu'il y aurait un plan d'éducation. Est-ce que c'est possible d'avoir accès à ce document?

LE PRÉSIDENT :

2575

Parfait. Je vais aller vers monsieur Pelletier pour le Plan d'éducation, le déposer, si possible.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2580

Parfait. Je vais demander à ma collègue, Claudia Lascelles, des détails.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2585

À ma connaissance, oui, c'est déjà public, et d'après moi c'est déjà déposé. Ou en tout cas la demande a été faite. Si ce n'est pas le cas, on va le faire sans problème.

LE PRÉSIDENT :

2590

Parfait. On fera le suivi avec vous, il n'y a pas de problème. Monsieur Busque, vous avez entendu la réponse? Donc, je vous écoute pour votre deuxième question.

M. LAURIER BUSQUE :

2595

Merci. Dans le cadre de l'agrandissement du parc, est-ce qu'il y a des investissements prévus pour la mission éducative du parc du Mont-Orford?

LE PRÉSIDENT :

2600

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2605

Oui. Dans le fond, il faut comprendre que ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est le processus d'agrandissement du parc national. Les investissements qui sont prévus à ce stade-ci sont les investissements qui vont permettre de concrétiser cet agrandissement-là. Quand on parle d'investissements pour un volet éducatif, là on rentre vraiment dans l'exploitation du parc, une fois qu'il sera agrandi.

Donc, j'inviterai ma collègue, Claudia Lascelles, à parler de ce qui se fait présentement dans le parc puis éventuellement si ça va être étendu à l'agrandissement.

2610

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

2615

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Oui, effectivement. Donc, j'ai perdu un bout de votre question. Est-ce qu'il serait possible de la reformuler, s'il vous plaît?

2620

LE PRÉSIDENT :

Oui. En fait, monsieur demandait s'il y avait des investissements spécifiques pour l'éducation dans le cadre de l'agrandissement des limites du parc.

2625

Mme CLAUDIA LASCELLES :

À ce point-ci, il n'y en a pas encore de déterminés, mais c'est certain qu'il va y en avoir un, au même principe que le plan de conservation qui va être étendu à l'agrandissement, le plan d'éducation va l'être aussi. Donc, on prévoit probablement des investissements au niveau des panneaux d'auto-interprétation et aussi l'engagement de personnel, aussi, pour pouvoir faire la sensibilisation, des activités dédiées, entre autres près des milieux humides et tout ça.

2630

Donc, au moment où on se parle, on ne connaît pas la nature de ces montants, mais c'est évident qu'il va y en avoir.

2635

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Et plus largement, quelles sont les visées pour l'exploitation, en phase d'exploitation, au niveau de la... pour favoriser peut-être des clientèles plus vulnérables, des clientèles défavorisées, aller vers le milieu scolaire, est-ce qu'il y a des ouvertures qui sont faites,

2640

est-ce qu'il y a des... bon, d'une part, des ouvertures, des orientations, et d'autre part des investissements, un peu à l'image de ce que monsieur posait comme question?

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2645

Vous parlez spécifiquement pour le plan d'éducation?

LE PRÉSIDENT :

2650

Je parle pour les orientations à l'égard de favoriser une clientèle qui pourrait accéder au parc, qui est une clientèle plus vulnérable, venant par exemple de milieux défavorisés, de gens plus démunis. Est-ce que vous avez des initiatives qui sont en place pour favoriser ou aller chercher peut-être ces clientèles-là?

2655

Mme CLAUDIA LASCELLES :

Je laisserais ma collègue Brigitte Marchand répondre à ce volet-là.

LE PRÉSIDENT :

2660

Parfait, merci.

Mme BRIGITTE MARCHAND :

2665

En fait, pour l'ensemble de l'agrandissement, bon, il y a des endroits qui seront aménagés pour une clientèle à mobilité réduite. Donc, on va avoir une offre pour cette clientèle-là au niveau de randonnées pédestres ou des accès.

2670

Si on pense par exemple au secteur Montjoie, on a déjà dit qu'au niveau des hébergements ou certains bâtiments, bon, il y aura des accès d'aménagés, évidemment. On parlait du pavillon de séjour avec des chambres adaptées, on parlait aussi d'ententes avec la Fondation des sports adaptés, pour permettre à des personnes à mobilité réduite de pouvoir faire du canot, kayak, planche à pagaie adaptés, en collaboration avec la Fondation des sports adaptés.

2675 Donc, on a déjà certaines discussions avec des organismes, entre autres cet organisme-là, qui sont très emballés par le projet.

2680 De façon plus large, il y a tout le volet, bon, on disait, Montjoie va avoir une vocation orientée, il va y avoir un volet santé, santé globale, santé mentale, santé physique, mais plus défini, hein, on le sait que les parcs nationaux nous font du bien, en général, d'être en nature, ça nous fait du bien, mais on voulait avoir un projet plus particulier et novateur du côté de Montjoie.

2685 Puis oui, on a des discussions, on a commencé des discussions avec différents organismes, qu'on pense à Le Grand Chemin, qui s'adresse à une clientèle qui a des problématiques de dépendance, Face aux vents, qui s'adresse à des jeunes qui ont des problématiques de dépression, de santé mentale, de schizophrénie, anxiété.

2690 Donc, avec ces organismes-là, qui viennent déjà dans certains parcs nationaux, on a déjà eu des discussions avec eux pour réfléchir aux aménagements qu'on pourrait faire sur le territoire, qui permettraient qu'ils puissent venir profiter. Donc, il y a des éléments qu'on va souligner pour pouvoir bien les accueillir.

2695 Puis des ententes également avec l'Université de Sherbrooke, on a la chance d'avoir des universités à Sherbrooke, et on a également le CHU, tout le volet santé, ministère de la Santé, des discussions avec eux, pour élaborer, pour qu'on puisse recevoir cette clientèle-là puis être, en fait, un pôle d'accueil, puis de pouvoir favoriser justement l'accès à la nature pour cette clientèle-là des gens vulnérables.

LE PRÉSIDENT :

2700 Puis j'ai bien entendu votre réponse : est-ce que les clientèles à faible revenu, peut-être les gens qui dépensent un peu moins ou qui ne sont pas en mesure d'accéder au parc pour une question de revenu, est-ce qu'il y a des programmes qui existent? Est-ce que vous avez des partenariats? Est-ce que vous avez réfléchi à cette situation-là?

2705 Bon, vous avez parlé beaucoup de mobilité, d'accessibilité universelle, mais si on étend le concept largement pour assurer un accès équitable pour tous, est-ce que c'est un élément que vous avez aussi dans vos plans ou dans vos concepts d'aménagement?

Mme BRIGITTE MARCHAND :

2710

En fait, vous savez que le droit d'accès est dans le *Règlement sur les parcs*. Donc, il y a un droit d'accès qui est demandé.

2715

Je pourrais parler plus au niveau de l'hébergement ou, entre autres, le pavillon de séjour, où ce qu'on souhaite mettre en place, c'est une tarification qui pourrait être modulée en fonction de plages, de périodes de temps où des organismes communautaires pourraient venir dans le secteur, mais en ayant à certains moments, une tarification qui serait avantageuse.

2720

Donc, en ce moment, au moment où je vous parle, je ne pourrais pas vous donner plus amples détails, parce que c'est à travailler, mais le souhait est sur certaines activités, certains hébergements, qu'on puisse avoir une tarification modulée, particulièrement pour le secteur Montjoie.

2725

Maintenant, au-delà de ça, bien, la tarification, elle est dans le Règlement. Pour le moment, je ne peux pas confirmer quoi que ce soit par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

2730

Parfait. Je vais aller vers monsieur Despatie. J'aimerais ça avoir l'avis de la SÉPAQ sur le sujet qu'on est en train de traiter.

2735

Puis peut-être, tout à l'heure vous avez parlé du profil de visiteur, profil sociodémographique, donc dans les dernières années, spécifiquement pour le parc national du Mont-Orford, il y a eu des investissements, je pense depuis 2015, importants qui ont été faits dans le parc national, peut-être dans d'autres parcs nationaux. Est-ce que ces investissements-là des dernières années ont eu un effet sur l'évolution de la clientèle? Pas en termes de nombre, mais en termes de profil de clientèle, de nouvelle clientèle ou de clientèle que vous avez perdue? Est-ce que vous avez des informations sur cette question-là?

M. ANDRÉ DESPATIE :

2740

Monsieur le Président, vous m'interpelez sur une question avec plusieurs possibilités de réponses.

LE PRÉSIDENT :

2745 C'est pour ça que...

M. ANDRÉ DESPATIE :

2750 On va y aller dans l'ordre. D'abord, est-ce qu'il existe une corrélation entre les aménagements, les développements que nous avons faits et le changement de profil de clientèle?

2755 De façon générale, la SÉPAQ – je vais parler au niveau de la SÉPAQ en général – la SÉPAQ, on essaie de faire en sorte que le maximum de produits soit des produits d'introduction au plein air, O.K.?

2760 Donc, lorsqu'on évoquait plus tôt un exemple de chalet qu'on évoquait, l'Écho, ou ceux qui sont familiers avec les produits Prêt-à-camper, ce sont des produits d'introduction au plein air destinés beaucoup aux jeunes familles, justement. Donc, ça, on a insisté beaucoup depuis – le Prêt-à-camper est rentré au sein de la SÉPAQ en 2018, en 2008, c'est-à-dire. Donc, on a une expérience depuis 13 ans, on a développé déjà d'autres nouveaux modèles, et on voit très bien que le profil des jeunes familles qu'a introduit le réseau de la SÉPAQ s'est démocratisé beaucoup depuis ce temps.

2765 Évidemment qu'aussi on assiste à un profil de clientèle qui représente un défi. Vous avez les jeunes adultes. Les jeunes adultes qui sont en recherche de défis de plein air, d'aventures douces, d'espaces, bien, évidemment que la SÉPAQ essaie de rendre l'accessibilité universelle.

2770 Donc, les grands espaces de territoire, ce qu'on appelle souvent « l'arrière-pays » de nos territoires, est peut-être moins sollicité dans nos projets d'aménagement et développement, et ça fait en sorte qu'on a quand même une petite infime partie de gens à la recherche d'adrénaline des arrière-pays, on ne retrouve pas. Et on l'assume là-dessus, parce qu'on a des partenaires, dans le plein air, au Québec, qui ont ce profil de clientèle là et qui les accueillent très bien.

2775 Maintenant, sur les produits d'hébergement, le chalet, bien, c'est un peu la même chose : le profil des clientèles s'est rajeuni. On a un défi lorsqu'on parle de pêche, mais si on n'interprète pas la pêche à Mont-Orford, le défi des pêcheurs, le renouvellement des jeunes familles de pêcheurs,

on essaie de faire en sorte qu'il y ait des programmes pour initier les jeunes familles, les enfants à la pêche, pour développer cette clientèle-là.

2780 Au niveau démocratisation de l'accessibilité, aussi, depuis quelques années, la randonnée pédestre est l'activité la plus souvent pratiquée dans nos parcs. C'est la raison principale pour laquelle les gens viennent.

2785 Et le vélo a pris aussi une propension, justement. Et c'est là qu'on a vu naître des pistes cyclables ou des pistes polyvalentes, des sentiers polyvalents permettant la cohabitation de clientèles en toute sécurité, parce que la clientèle familiale souhaitait vivre une expérience de vélo à l'intérieur d'un parc. Donc, on s'adapte avec l'évolution des besoins de la clientèle, à cet égard-là, dans nos produits.

LE PRÉSIDENT :

2790 Justement, vous ouvrez un sujet sur lequel j'aimerais peut-être creuser un peu plus loin. Par rapport au renouvellement des jeunes familles, ce que j'évoquais avec madame Marchand, c'est l'équité qui existe entre les jeunes familles à faible revenu versus celles qui peuvent arriver puis profiter des Prêt-à-camper avec location de vélos, kayaks, canots, et cetera.

2795 Bon, je ne connais pas les tarifs exacts, puis je ne voudrais pas m'avancer, vous le savez sûrement mieux que moi, mais ça doit représenter quand même quelques centaines de dollars, potentiellement, une journée comme ça.

2800 Donc, quand on est une famille de quatre, cinq personnes à faible revenu, comment on fait pour accéder à ces activités-là? Est-ce que vous avez des programmes? Est-ce que vous avez des incitatifs? Là, on parlait de tarif modulable pour un lieu spécifique, là j'étends plus large au visé de la SÉPAQ dans cette perspective-là, donc plus particulièrement sur les gens à faible revenu.

2805 **M. ANDRÉ DESPATIE :**

Lorsqu'on parle de modulation de tarifs, certaines activités ou offres de services ont de la modulation de tarifs. Évidemment que je ne vous cacherai que si je suis une famille qui a des revenus modestes et que je veux venir le 24 juin dans un parc national, il est fort possible que la tarification soit un petit peu à la hausse par rapport à la semaine du 8 juillet, en plein milieu de la semaine.

2810 Donc, la modulation de tarif s'exprime au niveau de la période de l'année, qui fait en sorte qu'un client pourra trouver un hébergement à moindre coût dans différentes périodes de l'année, que ça soit l'hiver, l'automne ou durant la saison estivale.

2815 Lorsque j'ai évoqué hier, je crois, la stratégie famille introduite en 2015-2016, cette stratégie-là, dans le graphique de croissance de fréquentation, a amené une fréquentation de 50 % de plus clientèle chez nous, particulièrement des familles avec des enfants.

2820 Et ça a été la stratégie que la SÉPAQ a choisie, de dire : on va à ce moment-là rendre accessible à des familles, que s'ils n'ont malheureusement que le droit d'accès à 9,25 \$ à payer, ils ont à l'assumer; les enfants, grâce à la modification tarifaire, n'auront pas à le faire, mais mieux que ça : ceux qui veulent emprunter des raquettes pour leur bout de chou, ils veulent emprunter des traîneaux, ils veulent emprunter une remorque pour les vélos, ils veulent même emprunter des vélos pour leurs enfants, ça va être tout à fait gratuit.

2825 Donc, ça, c'est un angle – sans avoir de programme dicté, c'est une volonté, une démarche de pouvoir démocratiser l'accès aux activités qu'on a fait comme choix en 2015.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

2835 Parfait. Puis on avait aussi dans la question de monsieur Busque, que je n'ai pas oubliée, on parlait aussi de l'ouverture sur le système d'éducation. Bon, on a évoqué les universités dans la grande région de Sherbrooke. Est-ce que vous avez des partenariats avec des centres de services scolaires, avec des écoles primaires, secondaires ou avec d'autres écoles alternatives? Bon, je ne connais pas nécessairement l'écosystème scolaire, ici, mais ceci dit, est-ce que c'est un élément qui fait partie de votre démarche?

M. ANDRÉ DESPATIE :

2840

Je vais introduire la réponse, puis je vais après ça, si vous me permettez, transférer la parole à monsieur Pelletier qui va sans doute interpeler son point mort, son angle mort.

2845

Lorsqu'on parle d'exprimer la mission de conservation qui nous interpelle, on parle forcément aussi de l'éducation qui supporte la mission de conservation. Et un des volets majeurs, c'est la clientèle scolaire. On le fait avec la clientèle familiale adulte, mais le volet scolaire représente un actif important dans tous les parcs nationaux au Québec.

2850

Le Plan d'éducation auquel on a fait référence tantôt évoque un volet du programme scolaire. Nous sommes en train de renouveler la stratégie scolaire au sein de notre organisation pour être encore plus actifs.

2855

On a eu des beaux apprentissages avec la pandémie, qui nous ouvre la porte sur le marché de la clientèle scolaire, mais pas nécessairement sur place. Parce que le défi de la clientèle scolaire, il est malheureusement le transport. Le coût du transport pour amener les élèves dans nos territoires est quand même important. On n'est pas des fois des territoires de proximité non plus. Donc, il existe des moyens, il y a des fondations qui supportent des fois des transports comme ça.

2860

Nous, la SÉPAQ, on fait en sorte de réduire le fardeau de la tarification pour ces clientèles-là, et des fois, de faire en sorte que le parc se transpose dans le milieu scolaire ou le CPE pour pouvoir donner une prestation pour connecter les gens à la nature par le biais d'un naturaliste qui va être en classe à ce moment-là. Et de façon virtuelle aussi, c'est une nouvelle opportunité que nous avons.

2865

Mais je pourrais laisser le soin à donner de façon très spécifique quel genre de programme scolaire qu'on offre à Orford qui pourrait migrer avec l'agrandissement.

LE PRÉSIDENT :

2870

Je me rallie à votre généreuse suggestion, Monsieur Despatie, je vais aller vers monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

2875 Oui, merci, Monsieur le Président, avant d'aller vers mon angle mort, comme monsieur Despatie disait. Il y a un élément aussi qui n'a pas été mentionné, parce que vous questionnez l'abordabilité de l'accès, puis c'est vrai, on l'a mentionné : l'accès est enchâssé dans le *Règlement sur les parcs*, le coût d'accès.

2880 Je ne sais pas si monsieur Despatie va vouloir élaborer là-dessus, mais au cours des derniers mois puis des dernières années, il y a eu aussi, le gouvernement a mis en place un programme pour rendre une gratuité d'accès à certains parcs. Ça fait que peut-être vous pourriez l'inviter à élaborer là-dessus si vous voulez en savoir plus. Mais en attendant, je passe la parole à Claudia Lascelles.

LE PRÉSIDENT :

2885 Parfait.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

2890 Oui, pour aller dans le même sens que monsieur Despatie, la stratégie famille, pour nous, ça nous... pas « famille » – la stratégie famille, c'est une chose – la stratégie scolaire est pour nous très importante, et elle prend une grande place dans notre plan d'éducation au parc national du Mont-Orford.

2895 À cause de la proximité de centres comme Magog, Sherbrooke aux alentours, on a déjà des écoles qui viennent pour aller à la rencontre de défis : monter le mont Orford, monter le mont Chauve et tout ça. Et chez nous, le défi qu'on a, c'est d'aller à la rencontre de ces groupes-là et de leur faire voir c'est quoi le rôle d'un parc national dans leur communauté.

2900 Et donc, on a établi différentes stratégies pour aller à leur rencontre. On a des groupes scolaires qu'on voit avec les naturalistes, on va en classe. On offre entre autres pour le secondaire les territoires protégés, donc où on explique vraiment ce que c'est, et on invite après ça les gens, les différents groupes à venir dans le parc pour vivre l'expérience d'un parc national. Et donc, on a comme ça différentes cibles.

2905

2910

Et effectivement, ça va être transposé à l'agrandissement, et on vise spécifiquement les écoles qui sont... on parlait de zones périphériques, mais vraiment, les écoles qui sont en périphérie pour les sensibiliser à l'importance du territoire et du rôle écologique et des grands systèmes que ça joue dans leur vie, dans leur quotidien et tout ça, et ce sont les personnes qui vont avoir une influence dans l'avenir.

Donc, on pense qu'en les sensibilisant au rôle d'une aire protégée, bien, on fait des citoyens responsables et impliqués dans leur environnement.

2915

Donc, oui, ça va prendre une très grande place pour nous aussi dans l'agrandissement. Il y aura certainement un défi, parce que la densité est moins présente, mais on va aller chercher des nouvelles écoles et on va les intéresser au milieu, en fait, leur milieu.

LE PRÉSIDENT :

2920

Parfait. Juste un instant, je vais revenir vers vous, Monsieur Despatie, sur la gratuité dans certains parcs. Écoutez, ça fait déjà plusieurs minutes que le registre ne bouge plus, donc je vais fermer le registre. Inquiétez-vous pas, ceux qui sont inscrits au registre, je vous inviterai bientôt.

2925

Monsieur Busque, je sais que vous êtes peut-être déjà là, vous pouvez continuer à nous écouter, je vous remercie pour votre intervention, on a ouvert un sujet assez large, mais je tenais à vous remercier de votre intervention avant de vous oublier.

2930

Je vais maintenant aller vers monsieur Despatie concernant la gratuité dans certains parcs. Vous vous échangez des bons procédés d'un côté et de l'autre, donc je vous laisse poursuivre.

M. ANDRÉ DESPATIE :

2935

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais compléter un élément au niveau de la clientèle de jeunes également ou d'opportunités qu'on saisit. La SÉPAQ a le privilège d'avoir accès à des réseaux de partenaires où elle est connectée avec notamment des directions du ministère de l'Éducation.

2940 Donc, on a eu l'opportunité depuis quelques années de travailler avec les gens du ministère de l'Éducation des mesures d'accessibilité scolaire pour permettre à des clientèles scolaires aussi d'avoir accès à nos services, notamment. Et autant des clientèles primaires, secondaires ont accès à des ateliers fauniques, tantôt d'autres programmes, ou de venir en séjour avec des services d'animation durant la durée du séjour.

2945 Donc, rien que pour vous dire qu'au-delà du programme scolaire standardisé, toute opportunité intéressante pour démocratiser l'accès à nos territoires, on essaie d'y faire une grande place et d'y consacrer l'énergie à la mettre en place.

2950 La mesure que monsieur Pelletier a parlé, j'ai évoqué tantôt une mesure qui a été mise en place au cours de l'été 2020 et au cours de l'été 2021, une mesure qui a été mis en place à la demande de madame... une ministre, la ministre du Tourisme, qui a mis en place une démarche pour permettre aux gens d'accéder à une carte annuelle du réseau des parcs nationaux à 50 % de la valeur de la vente habituelle, selon le règlement.

2955 Donc, à ce moment-là, le gouvernement du Québec a fait un choix d'assumer le 50 % de valeur, et le client payait la différence. Ça a eu une croissance importante au niveau de la fréquentation, mais ça a surtout permis à des gens de connaître nos territoires, et ils ne les connaissaient pas.

2960 Qu'est-ce qui en résulte de ces gens-là? Bien, plusieurs d'entre eux sont maintenant des gens qui sont abonnés à la carte annuelle du parc, parce qu'ils ont goûté à quelque chose qui est précieux pour eux.

2965 Et c'est un travail qu'on fait beaucoup, quand on parlait de zones périphériques ou avec la population, on fait beaucoup de travail pour être fiers de ces territoires-là des parcs nationaux et mobiliser les gens à faire en sorte d'y consacrer du temps pour venir vivre l'expérience client dans nos parcs.

2970 Maintenant, il y a une opportunité qu'on nous a proposée récemment en disant : la mesure qui a été mise en place pendant deux ans a été populaire, elle était dans un contexte pandémique. Maintenant, y a-t-il d'autres opportunités? Et il y a eu une opportunité qui a été présentée cet hiver,

qui est un projet pilote où on a offert 28 journées gratuites, de mémoire, c'est ça, ou 24, mettons, peut être, genre, 24, là. 24 journées gratuites volontairement, c'était des gratuités sur semaine.

2975 On avait un contexte de logistique. Lorsqu'on parle de fréquentation en hausse la fin de semaine, à Mont-Orford, c'est en hausse beaucoup. Donc, on a voulu éviter un fardeau puis une déception de la clientèle de faire une journée gratuite puis on ne pourrait pas les accueillir.

2980 Donc, on a essayé quelque chose, c'était nouveau, à la demande de notre ministre responsable, et c'est la première fois qu'on le fait, puis on va faire l'évaluation au terme de l'hiver, de quelle manière qu'un tel projet peut être gagnant pour permettre finalement encore à des nouvelles clientèles peut-être de vivre l'expérience dans un parc avec peu de frais, si ce n'est de louer des équipements s'ils en ont besoin ou d'apporter les leurs.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Justement, pendant qu'on échange sur ce sujet-là : tout à l'heure, on parlait de l'arrimage avec le milieu scolaire. Là, vous avez dit qu'il y avait une stratégie d'éducation qui était en renouvellement. Est-ce que je comprends du renouvellement qu'il y en avait une qui était en cours? Si c'est le cas, 2990 est-ce que ce serait possible qu'on puisse y avoir accès, à la commission, donc la déposer? Donc, je vous écoute, pour la stratégie d'éducation.

M. ANDRÉ DESPATIE :

2995 La précision, Monsieur le Président, c'est qu'il y a eu des plans d'éducation qui ont été déposés par tous nos parcs nationaux, auxquels on a fait référence tantôt. À l'intérieur des plans d'éducation, la clientèle scolaire en fait partie.

LE PRÉSIDENT :

3000 O.K. O.K. , je comprends.

M. ANDRÉ DESPATIE :

3005 Mais parallèlement à ça, ce qu'on est en train de faire à l'interne, un outil, c'est une stratégie, de quelle manière qu'on va déployer nos énergies dans les prochaines années pour soutenir les besoins évoqués dans les plans d'éducation, pour être encore plus actifs auprès des clientèles scolaires sous différentes formes.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Puis vous en êtes où avec la mise en place de cette stratégie-là?

M. ANDRÉ DESPATIE :

3015 La stratégie est en train d'être élaborée. Comme je vous dis, on n'en est pas à l'année 1 où est-ce qu'on la déploie avec une action très précise. On est en train de travailler avec nos équipes pour pouvoir l'élaborer. C'est une stratégie à haut niveau qui va après ça se concrétiser par établissement avec les moyens que nous avons dans chacun des établissements pour la soutenir.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je comprends très bien. Puis dans un deuxième temps, vous avez parlé des initiatives qui ont eu lieu dans le passé, bon, avec la pandémie, tout ça, puis que vous aviez synthétisé les résultats de ces initiatives-là. Est-ce que vous avez de l'information que vous pourriez nous fournir, information sous forme papier, un document ou des rapports qui pourraient témoigner des résultats de ces initiatives-là?

M. ANDRÉ DESPATIE :

3030 Nous avons effectivement, Monsieur le Président, un document synthèse de résumé qui avait été partagé auprès des médias et de la ministre responsable de la mesure, que je pourrais à ce moment-là partager, qui synthétise un petit peu qu'est-ce qu'a eu, comme quelles retombées a eu cette mesure-là au niveau de l'introduction de cette carte-là.

3035

3040 Et il faut savoir qu'on en a profité pour mesurer le degré d'intérêt des gens à aller dans un parc national, et c'est là qu'on a pu mesurer l'intérêt grandissant des bienfaits de la nature au niveau de la santé mentale, qu'on a mesuré qui, selon les saisons, allait de 90 à 94-95 % des gens qui disaient avoir des bienfaits de la nature en venant dans un parc national, puis on s'adressait à peu près à 38-40 000 répondants. C'est quand même un échantillonnage très... excellent dans le contexte.

LE PRÉSIDENT :

3045 Parfait, on va accueillir ça avec plaisir. Ça me permet peut-être aussi de me tourner vers les municipalités. Je vais peut-être aller du côté de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, avec madame Bélanger.

3050 Quand on parle de l'arrivée potentielle d'un parc dans son territoire ou à proximité de son territoire, du moins, dans quelle mesure ça appuie les efforts que les municipalités font sur leurs engagements de conservation, de protection de la biodiversité? Puis je fais spécifiquement référence à vous, parce que c'est un engagement qui a été pris chez vous de protéger 30 % de votre territoire.

3055 Comment ça s'arrime? Comment ça vous accompagne, en fait, ce projet-là, dans la réalisation ou l'atteinte de vos objectifs de protection de la biodiversité?

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

3060 Bien, c'est sûr que, de notre côté, c'est quand même une bonne partie du territoire qui va être mis en conservation avec l'agrandissement du parc. C'est un territoire qui était anciennement utilisé comme exploitation forestière, donc là, on est sûrs que ce n'est pas quelque chose qui va se produire, qu'il n'y aura pas non plus de développement résidentiel.

3065 C'est sûr que, de notre côté, pour répondre à notre résolution adoptée en vertu de la... en réponse à la COP15 pour protéger une bonne partie de notre territoire, c'est quand même une très bonne initiative. On va faire d'autres choses de notre côté aussi pour ça, on va se pencher là-dessus dans les prochaines années, mais c'est sûr que l'implantation d'un parc national, ça aide quand même à ce niveau-là.

3070 Mais on ne cache qu'on a quand même certaines inquiétudes face à l'implantation du parc sur nos infrastructures déjà en place.

LE PRÉSIDENT :

3075 Parfait. Puis ces inquiétudes-là, est-ce que vous pouvez nous les partager?

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

3080 Oui. Je ne sais pas si ça avait déjà été discuté à la première séance. Nous, du côté de l'agrandissement qui va se situer du côté du mont Girard, le ruisseau Nickel est un ruisseau qui est très problématique au niveau du lac Brompton pour l'apport en sédiments.

3085 Vous avez mentionné hier le ruisseau Ély, mais le ruisseau Nickel l'est aussi. On fait faire cette année une expertise du bassin versant complet du ruisseau pour être certain qu'il n'y ait pas de problématique entropique liée à ça et que ce soit seulement naturel, mais on prévoit mettre en place des solutions pour éviter l'érosion qui est actuellement très forte.

3090 Puis c'est sûr que les chemins qui mènent au secteur Bouffard, que je crois que c'est le point 9 sur la carte, ne sont pas actuellement aménagés, disons, pour recevoir un fort débit de circulation. Donc, c'est ça aussi de notre côté qui pourrait poser problème.

Mais sinon, si on parle juste de biodiversité à ce niveau-là, le parc vient protéger quand même une belle partie du territoire, de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

3095 Parfait, merci beaucoup. Je vais poursuivre encore la tournée des municipalités avec la même question, je vais aller vers madame Gaudreau, pour la municipalité de Racine.

3100 Donc, dans quelle mesure l'arrivée d'un parc sur le territoire à proximité ça encourage, ça appuie les efforts de conservation que vous faites de votre côté, au niveau de la municipalité?

Mme LYNE GAUDREAU :

3105 Au niveau de la municipalité, on n'a pas nécessairement adopté de résolution comme Saint-Denis-de-Brompton. Par contre, le projet comme tel a toujours été bien reçu par la population.

3110 C'est sûr que le projet avait été compris par la population et par la municipalité aussi dans le temps, on s'entend que c'est un autre conseil, comme étant une préservation qui serait faite, alors qu'il va y avoir un développement au niveau de la SÉPAQ pour des... je n'appellerais pas ça « du divertissement », mais avec le camping puis tout ça, il va y avoir quand même des infrastructures qui vont être faites.

3115 Cette partie-là a été reçue un petit peu plus froidement et nous a étonnés. Maintenant, bon, on n'est pas contre la vertu, c'est sûr et certain. Et au moins, il y a une bonne partie du territoire qui nous a été enlevée qui va être préservée, et c'était ce vers quoi le conseil du temps voulait aller. Donc, en gros, c'est bien reçu.

LE PRÉSIDENT :

3120 Parfait. Puis quand vous parlez du camping, on parle du secteur de la carrière du chemin J.-Armand-Bombardier. Est-ce que les infrastructures municipales, la sollicitation nécessaire des infrastructures municipales – là, je comprends qu'il y a eu des modifications qui ont été faites, particulièrement par rapport à l'accès, mais on a évoqué cette réalité-là de la circulation via la question d'un citoyen qui nous avait été transmise en ligne sur la circulation, spécifiquement sur le chemin J.-A.-Bombardier, est-ce que pour vous, c'est un élément sur lequel vous avez déjà statué ou c'est un chemin sur lequel la sollicitation va impacter les revenus – pas les revenus, pardon, mais les finances municipales ou les taxes municipales, par exemple?

3125

Mme LYNE GAUDREAU :

3130 Bien, déjà de détourner l'entrée, d'enlever l'entrée du camping de ce chemin-là, c'était vraiment nécessaire parce qu'on se doutait que le chemin était pour être trop sollicité. Ça, c'est sûr et certain, parce qu'on parlait surtout de voitures, de campeurs, de VR, de différentes... différents véhicules.

3135

3140 Maintenant, pour ce qui reste, c'est le stationnement pour de la randonnée pédestre, donc on ne parle pas de remorques ou de quoi que ce soit, et ça corrige aussi un peu une situation qu'on a sur le chemin J.-A.-Bombardier avec le petit, petit stationnement qui existe déjà près du ruisseau Ély, et qui déborde à chaque printemps et aux belles journées d'été, et les gens se stationnent sur le chemin J.-A.-Bombardier, et il n'est pas fait pour ce stationnement-là. Ça réduit la chaussée de beaucoup.

3145 Donc, ça va probablement adresser notre problème, le fait qu'il y ait un stationnement un peu plus loin.

LE PRÉSIDENT :

3150 Parfait, je vous remercie beaucoup, Madame Gaudreau. Je vais poursuivre, toujours en ligne, avec madame Tremblay du canton de Melbourne. Là, je comprends que votre réalité n'est pas la même que les deux municipalités que j'ai interprétées avant vous, et là, je ne parle pas spécifiquement peut-être du territoire dans la municipalité, mais vous êtes quand même en périphérie du parc, donc dans quelles mesures cette situation géographique là encourage, favorise ou défavorise des initiatives ou des volontés de conservation dans votre municipalité?

3155 **Mme EVELYNE TREMBLAY :**

3160 En fait, je pense que ça ne va rien changer parce que le terrain est en majeure partie un milieu humide. Donc, c'est déjà une partie qui est de conservation. Donc, on ne peut pas rien faire dans cette partie-là, à moins d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Il y a plusieurs cours d'eau qui passent là, donc c'est déjà une partie, je dirais, qui est considérée comme un peu de la conservation naturelle, parce qu'on ne peut pas toucher à ce milieu-là, d'une façon ou d'une autre, là.

LE PRÉSIDENT :

3165 Mais ma question était plus, pas sur le petit terrain qui correspond au territoire municipal, c'est le fait d'avoir un parc, comme voisin. Qu'est-ce que ça change pour vous dans les efforts de conservation ou dans la volonté que vous avez au niveau de la conservation de votre territoire ou de la protection de la biodiversité, par exemple?

3170 **Mme EVELYNE TREMBLAY :**

Je ne pourrais pas vous répondre à ce point-là à la place du conseil municipal. Je ne sais pas s'il y a eu des discussions envers ça, mais il faut considérer que même avec l'agrandissement du parc, il n'y aura pas d'entrées au parc qui vont être nécessairement près de la municipalité, même si c'est à l'extérieur de celle-ci, là.

3175

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie beaucoup, Madame Tremblay. Je vais compléter avec monsieur Lambert qui est ici en salle.

3180

M. BERNARD LAMBERT :

Évidemment, notre situation à Orford est un peu différente, là. On cohabite avec le parc depuis déjà très, très longtemps. Donc, le parc occupait déjà plus de 40 quelque pour cent de notre territoire, donc la cohabitation, la préservation des équilibres étaient déjà au rendez-vous.

3185

Malgré tout, bon, l'agrandissement s'inscrit un peu dans une philosophie qu'à la municipalité. La municipalité est très protectrice. La preuve en est, c'est qu'on a adopté un règlement, là, qui a même préservé 15 milieux – 15 %, je m'excuse, de milieux naturels en périmètre urbain.

3190

Et quand on prend le périmètre urbain, c'est le territoire de la municipalité d'Orford, on parle de 4 % de son territoire, quand on enlève le parc puis la zone agricole puis les lacs qui sont nombreux. Donc, il y a 4 % spécifiquement, mais malgré tout, la municipalité vient protéger 15 % de cet espace-là.

3195

Donc, la protection du territoire est très présente. Ça correspond à notre philosophie. Le développement en zone rurale, on exige des terrains à certains endroits de 100 000 mètres carrés, donc la municipalité voit quand même d'un bon œil, et je crois que la population aussi, parce que la municipalité n'a pas été approchée par les citoyens pour s'objecter à cet agrandissement-là.

3200

Donc, je considère que c'est bien reçu, et ça atteint les objectifs globaux qu'on s'est donnés dans notre plan d'urbanisme.

LE PRÉSIDENT :

3205

Parfait, merci beaucoup.

3210

M. CLAUDE FECTEAU

LE PRÉSIDENT :

3215

On a des intervenants qui sont disponibles, je vais aller vers la salle, puis ensuite j'irai en vidéo.
On a monsieur Claude Fecteau. Monsieur Fecteau, bonjour.

M. CLAUDE FECTEAU :

3220

Oui, bonjour, encore moi.

LE PRÉSIDENT :

Je vous écoute.

3225

M. CLAUDE FECTEAU :

3230

Toujours sur la préoccupation de la pression entropique et l'érosion : une nouveauté est apparue récemment dans le parc avec l'ouverture de sentiers de vélos de montagne, qui sont de plus en plus motorisés. Une étude sur leur effet serait commandée, et ma question est : pourquoi ne pas avoir attendu les résultats avant d'ouvrir de nouveaux sentiers additionnels en terrain escarpé dans le secteur du lac Stukely et en proposer dans l'agrandissement projeté?

LE PRÉSIDENT :

3235

Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3240 Oui. Juste par rapport à l'agrandissement projeté : dans le fond, on fait une proposition d'aménagement de sentiers de vélo de montagne. Bien entendu, on est au fait des analyses qui sont en cours auprès de la SÉPAQ par rapport à l'enjeu de la présence de vélos de montagne, ça fait que, le cas échéant, lorsque les sentiers seront ou seraient aménagés, on aura les résultats puis on adaptera en conséquence.

3245 Maintenant, pour ce qui se passe actuellement dans le parc, je passerais peut-être la parole à ma collègue, Claudia Lascelles.

LE PRÉSIDENT :

3250 Parfait.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

3255 Oui. J'apporterais une précision : l'étude qui est en cours n'est pas seulement sur le vélo de montagne, elle est sur tous types de sentiers confondus. Donc, on essaie de voir l'influence des différents types d'activité sur la faune.

3260 Donc, on a deux études : on en a une sur la faune aviaire, donc les oiseaux nicheurs, plus spécifiquement sur un type de paruline, la paruline couronnée, qui niche au sol, donc qui est un bon indicateur; et on en a une autre plus spécifique qui est sur les habitudes de la faune, en fonction de la proximité des différents sentiers.

3265 Donc, je voulais juste apporter cette précision-là, toujours dans une préoccupation d'avoir effectivement des informations, des données, pour nous aider à orienter nos aménagements. Spécifiquement, c'est ça qu'on attend comme résultats.

LE PRÉSIDENT :

3270 Parfait. Ma collègue a des questions.

LA COMMISSAIRE :

3275 Un petit peu dans le même ordre d'idée, est-ce que vous pourriez détailler comment vous planifiez l'aménagement sur le terrain? Combien de visites de terrain vous faites pour établir le tracé? Qu'est-ce que vous regardez, qui est impliqué, quelles compétences, quelle expertise à laquelle vous avez accès pour vraiment aboutir au réseau de sentiers qui sera finalement offert à votre clientèle?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3280 Bien, Claudia Lascelles peut commencer, mais on a avec nous également l'équipe, donc Jean-Philippe qui est derrière moi et François-Xavier pourront compléter la réponse.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

3285 Si vous le voulez bien, j'ai une présentation que je pourrais vous faire qui explique exactement le processus. Je peux le faire rapidement, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

3290 On parle d'une courte présentation?

Mme CLAUDIA LASCELLES :

3295 Courte présentation, je l'ai déjà fait en cinq minutes.

LE PRÉSIDENT :

3300 Ah, c'est un défi que je vous lance.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

3305 D'accord. Ça va me permettre de ne pas oublier, donc je pourrai sauter des diapos sans problème, si vous le permettez. Est-ce qu'on les voit? O.K., donc le processus de caractérisation, c'est ça qui guide nos décisions dans tout le processus du concept d'aménagement.

3310 Donc, tout d'abord, qu'est-ce que c'est? C'est un outil décisionnel pour des choix éclairés. Le rappel de la mission des parcs, vous le savez, c'est d'assurer la conservation d'un territoire, de le rendre accessible à la population, de le mettre en valeur, tout ceci en essayant de garder un équilibre. Donc, vous comprendrez que ce n'est pas une science exacte, et ça nous prend des outils pour travailler.

3315 L'objectif c'est de réaliser les aménagements qui exerceront un impact minimal acceptable sur le patrimoine naturel et culturel.

La caractérisation, c'est un outil d'aide à la décision pour atteindre les objectifs, puis elle dresse un portrait : des éléments importants présents sur les sites visés; des impacts possibles du projet sur ceux-ci; des mesures à mettre en place pour atténuer ces impacts.

3320 Donc, en amont, il y a un plan d'aménagement bien mûri :

- Des équipes du MFFP – donc le Ministère a changé maintenant, mais c'est le même principe – et de la SÉPAQ arpentent le territoire depuis de nombreuses années, donc ils ont déjà une très bonne connaissance du terrain.
- Il y a des « coups de cœur » qui émergent, donc qui deviennent des éléments à mettre en valeur.
- Certains besoins spécifiques guident également le choix des projets (exemple : la connectivité entre des secteurs, des besoins pour des municipalités de connecter, on en a parlé au courant des séances, transport actif, et cetera)
- Ainsi naissent des concepts d'aménagement sur papier, ce qu'on vous a présenté.

3330 La prochaine étape, bien, il faut donner forme aux idées. Donc, confronter les idées avec les réalités du terrain. Il y a deux volets à considérer : les contraintes physiques « Est-ce que ça passe? », les contraintes environnementales « Quels seront les impacts à passer? »

3335 Donc, en fait, il faut ensuite tracer son chemin. Donc, il y a une proposition d'un site ou un tracé par un aménagiste d'expérience. Je vous présente François-Xavier Regnault, ici, qui travaille pour nous à la SÉPAQ, au parc national du Mont-Orford, depuis longtemps, et qui a développé une expertise en aménagement du territoire.

3340 Donc, les choix sont faits en fonction de plusieurs critères :

- Type d'infrastructure, donc on va faire de la randonnée pédestre, on va faire du vélo, donc c'est différents tracés et différentes contraintes;
- Les contraintes du terrain (drainage, pentes, substrat, et cetera)
- L'expérience souhaitée pour le visiteur aussi qui est considérée.

3345 Donc, à cette étape-là, déjà, on a un souci des contraintes environnementales qui sont soulevées.

3350 Concrètement, pour un tracé de... on peut faire 20 kilomètres sur le terrain, de marche, pour finalement déterminer deux kilomètres qui vont être retenus.

Il y a un premier inventaire après. Donc, il y a déjà des rubans qui sont sur le terrain, et ensuite on soulève des drapeaux. C'est-à-dire que :

- Une fois le tracé proposé, les premiers passages par un technicien en milieu naturel – dans notre cas, c'est Jean-Philippe Genest, qui est à ma droite, ici –, qui est un technicien en milieu naturel, d'expérience, qui a passé sur le terrain.
- Donc, le type d'infrastructure visé oriente les informations qui seront prises en considération et le niveau de tolérance aux différentes contraintes.
- Un rapport fait état des présences d'éléments, comme : des contraintes hydriques; des écosystèmes forestiers hors du commun; des espèces animales, végétales à statut particulier; des espèces exotiques envahissantes; des habitats fauniques qui sont présents; et le patrimoine culturel à préserver.

3365 Plusieurs visites vont être nécessaires afin d'identifier toutes les contraintes. Chaque saison révèle ses secrets. Donc, au printemps, il y a des plantes printanières, entre autres; en été, il y a d'autres sortes de plantes qui sortent; et à l'automne, bien, on peut avoir des oiseaux migrateurs; et donc au printemps on a les oiseaux nicheurs aussi; et en hiver, il y a de l'activité aussi, entre autres, des ravages de grande faune, de cervidés.

Si on a besoin, on consulte des experts. Dans notre cas, on l'a fait. Donc :

- 3370
- Des firmes d'ingénieurs engagées pour valider certains choix de tracés. Les fronts de pente prononcés, entre autres.
 - On a fait appel à un botaniste d'une firme externe, qui a été engagé pour la recherche d'espèces végétales à statut particulier et pour les caractérisations des milieux humides.
 - On a fait aussi appel à un archéologue engagé pour des inventaires ciblés à des endroits où
- 3375 il y avait des potentiels archéologiques.

Donc, cent fois sur le métier, on remet notre ouvrage, les contraintes soulevées par la caractérisation peuvent mener soit : à l'abandon d'un projet; à sa relocalisation dans un autre secteur; à de légères modifications de son tracé; à l'aménagement d'infrastructures permettant de limiter son impact (exemple : des belvédères, des trottoirs de bois, des ponceaux à arche).

3380

Tout ce qui vous a été présenté dans le concept d'aménagement est passé par ce... voyons, ce processus – j'essaie de faire vite – ce processus. Et donc, à plusieurs moments, on a remis en question des tracés. Ce que vous voyez, c'est les tracés optimums qui ont été répertoriés sur le terrain. Et les correctifs, ils sont déjà là, ce que vous voyez.

3385

Ça fait que ce n'est pas la première mouture du tout. Pendant les trois derniers étés, il y a eu des inventaires et il y a eu des décisions en comité. Et une fois qu'on prend des décisions, on retourne sur le terrain, on retrace, et le processus recommence à ce moment-là.

3390

Donc, chaque proposition de relocalisation est caractérisée à son tour, comme je le disais.

L'option qui s'accorde le mieux à la mission du parc, c'est celle qui est retenue.

Évidemment, on doit aussi atténuer les impacts.

3395

- La caractérisation vise également à identifier les mesures qui pourront être prises pour limiter les impacts anticipés du projet.
 - Des exemples : la réalisation des travaux de déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux et des chauves-souris; nettoyage préalable de la machinerie qui entre sur le chantier pour éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes; installation de mesures de mitigation pour éviter le transport de sédiments; mise à sec d'une portion du cours d'eau et déplacement d'espèces pour des travaux de ponceaux, par exemple.
- 3400

Je vais sauter l'exemple qu'on avait déjà à ce moment-là, pour arriver à ma dernière diapo.

En conclusion :

- 3405
- Harmoniser la conservation d'un parc national et sa mise en valeur est un défi de taille.
 - Le processus de caractérisation donne la parole au territoire. Par le biais d'inventaires, il permet en quelque sorte d'entendre de que celui-ci pense de nos propositions d'aménagement.
 - Peut ainsi naître un véritable dialogue, duquel on tentera de faire émerger un meilleur compromis. Voilà.

3410

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Si vous me permettez, je compléterais également ce que Claudia Lascelles vient juste de dire. Dans le fond, c'est un processus très méthodique qui est mis en place pour faire évoluer le concept d'aménagement. Vous avez compris que François-Xavier va sur le terrain et fait un tracé, Jean-François passe par la suite pour valider les éléments.

3415

Une fois que tout ça est fait puis qu'on convient de quelque chose, c'est présenté au... c'est en collaboration avec les gens de mon équipe. Moi, je ne participe pas à ces travaux-là. Mais une fois que tout ça est fait, ça m'est présenté. Puis à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, on fait une consultation interministérielle pour valider les éléments qui nous sont présentés.

3420

Donc, ça rajoute une couche additionnelle de validation auprès d'experts, comme ceux qui sont à la table en face de moi. Donc, ces gens-là vont venir valider les éléments du concept d'aménagement. Puis on peut à ce moment-là, à la suite de ces validations-là, refaire des ajustements au concept d'aménagement en conséquence.

3425

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup pour votre présentation et votre concision. Je vous écoute, Monsieur Fecteau, pour votre deuxième question.

3430

M. CLAUDE FECTEAU :

A-t-il été envisagé que cette activité de vélo de montagne soit plutôt concentrée dans la zone intensive du ski alpin, considérant également les enjeux de sécurité avec ce sport qui peut être

3435

extrême pour les secours d'urgence et aussi la cohabitation qui peut être risquée avec la clientèle familiale sur les sentiers multifonctionnels que doivent emprunter ces vélos?

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Pelletier?

3445 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. Je m'adresserais à ma collègue Brigitte Marchand pour répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

3450 Parfait, merci.

Mme BRIGITTE MARCHAND :

3455 Bien, en fait, je crois, puis là, je m'avance peut-être, mais je crois que la montagne avait peut-être des projets de vélo de montagne, mais on n'a pas eu de discussions avec la montagne nécessairement pour le projet qu'on avait, nous, du côté de l'agrandissement.

Donc, la question « pourquoi ne pas déplacer ce que vous voulez aménager plutôt à la montagne? », on n'a pas eu de discussions avec la montagne.

3460

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup pour votre réponse. Merci, Monsieur Fecteau.

3465 **LA COMMISSAIRE :**

Avez-vous un complément d'information à apporter sur la dernière réponse?

M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :

3470

Si vous permettez, Madame la Commissaire. Je sais qu'il y a un projet présentement en cours au niveau de la montagne, le gestionnaire de la montagne qui cherche à développer un produit de vélo de montagne qui se différencie du nôtre, à savoir un produit de type Enduro, c'est-à-dire ascension et descente, à la différence de notre produit, de notre offre actuelle et projetée, qui est plutôt de type cross-country, qui s'adresse à une clientèle d'un autre profil généralement plus familial, donc encore plus...

3475

LA COMMISSAIRE :

3480

Et moins casse-cou.

M. FRANÇOIS-XAVIER REGNAULT :

Tout à fait.

3485

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Je reviendrais à la présentation de madame Lascelles, ça m'amène une autre question. C'était très bien expliqué, votre concept d'aménagement, la démarche méthodique et tout ça. Dans un contexte de changements climatiques, comment ça vient toucher ces étapes-là? Est-ce qu'à un moment donné, dans le réexamen que vous faites avec vos différents experts, il y a une prise en compte de certains phénomènes liés aux changements climatiques?

3490

Mme CLAUDIA LASCELLES :

3495

Je vous dirais que c'est une excellente question. Ce n'est pas toujours facile de l'anticiper. Ça va beaucoup se passer au niveau des aménagements, au niveau du drainage, je dirais. C'est surtout là que ça va se passer.

3500

Et on prend en compte les nouvelles normes qui existent au niveau de l'aménagement, entre autres, pour les pistes cyclables et les routes aussi, entre autres, mais même pour nos

aménagements de sentiers et de randonnées pédestres. Donc, on n'a pas le choix d'en tenir compte.

3505 Mais là, présentement, ce n'est pas quelque chose qui est facile à évaluer. C'est vraiment du cas par cas. Et c'est difficile d'anticiper aussi la migration de certaines espèces, de dire : bien là, en 10 ans, on va être rendus là, puis bon, bien, je ne sais pas, moi, les tortues vont avoir changé de milieu ou...

3510 Et le milieu est dynamique aussi, et on en tient compte. On a eu des préoccupations entre autres au niveau de la nidification du Grand Héron. Le castor module énormément le territoire. Ça aussi, il faut en prendre compte. Et dans des contextes de changements climatiques, ils peuvent aussi jouer un rôle.

3515 Effectivement, oui, on n'a pas le choix. On essaie d'évaluer, dans la mesure de ce qu'on est capables de prendre en compte, ces contraintes-là.

3520 Et ce n'est pas pour rien aussi qu'on a fait appel à une firme pour la caractérisation de milieux humides, parce qu'à ce moment-là il y a, bien, premièrement, des règles à respecter, et deuxièmement, il faut anticiper aussi justement que le terrain est dynamique.

LA COMMISSAIRE :

3525 Je vous remercie beaucoup. J'irais peut-être, toujours dans le domaine des changements climatiques, mais dans un domaine totalement différent : ça fait longtemps que vous êtes sur le territoire, on a vraiment une tendance à des épisodes caniculaires de plus en plus importants, de plus en plus longs, je pense que la région n'y échappe pas, est-ce que dans la planification de vos aménagements, dans la stratégie de conservation, dans l'accessibilité, est-ce que c'est quelque chose que vous prenez en compte, l'évolution de l'achalandage qui serait lié à certains épisodes comme ça?

3530 On a beaucoup parlé de projections de fréquentation du parc tout à l'heure avec monsieur Despatie, mais est-ce que c'est quelque chose qui est présent à votre esprit dans la planification de la fréquentation?

3535

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3540 J'aimerais juste peut-être apporter une précision qui est beaucoup plus globale : l'adaptation des parcs nationaux aux changements climatiques, c'est une préoccupation, je dirais, qu'on a à cœur ou qu'on connaît.

3545 On souhaiterait réaliser, puis on a fait des demandes à cet effet-là au cours des prochaines années, une vaste étude sur l'ensemble des parcs nationaux, des 27 parcs nationaux qui existent, en collaboration avec nos exploitants, pour connaître la vulnérabilité de chacun des parcs aux changements climatiques.

3550 Il faut comprendre que chacun des parcs nationaux réagit différemment par rapport aux changements climatiques, ça fait que ça, c'est quelque chose qu'on doit faire dans le futur pour se préparer justement à s'adapter à ces choses-là.

Maintenant, je ne sais pas si je comprends bien votre question, mais c'est de savoir plus spécifiquement par exemple si, quand il y a des épisodes par exemple de canicule, si les gens ont plus tendance à venir au parc où il y a des accès à l'eau ou...?

3555 **LA COMMISSAIRE :**

C'est surtout dans votre planification, est-ce que c'est présent à votre esprit tout ce que peut entraîner, en termes de modifications comportementales, le changement climatique au niveau de votre clientèle.

3560

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui.

3565 **LA COMMISSAIRE :**

Mais ce que vous venez de me donner comme information, je comprends que c'est une préoccupation que vous avez et que vous allez intégrer dans l'aménagement de votre parc?

3570 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Bien, c'est ça. Je dirais, là, la SÉPAQ, elle développe les activités à l'intérieur des parcs, mais l'idée derrière le fait d'avoir une étude globale sur tout le réseau des parcs, c'est pour à la fois nous permettre d'adapter nos territoires qu'on souhaite conserver aux effets éventuels des changements climatiques, mais également aussi pouvoir outiller nos exploitants dans le développement des activités qu'ils vont faire à l'intérieur de ces territoires-là.

3575
3580 Donc, donner des exemples farfelus, mais si par exemple dans un parc national on se retrouve avec plus de neige, bien, bien entendu, nos exploitants vont vouloir le savoir, s'il y a un pronostic dans cette direction-là, pour adapter éventuellement leurs activités en conséquence.

3585 Ça fait que, peut-être repasser la parole à Claudia Lascelles, mais à ce stade-ci, je pense qu'on n'a pas suffisamment d'informations pour ajouter ce paramètre-là dans la prise de décision par rapport à comment on aménage un parc.

On connaît des épisodes d'événements critiques, par exemple des fortes pluies, donc ça, c'est des choses qu'on connaît. On peut déjà aujourd'hui prévoir les infrastructures qu'on va mettre en place en conséquence, donc des plus gros ponceaux ou des fossés plus profonds ou... donc, il y a différents éléments qu'on peut déjà adapter, parce qu'on le sait, on le voit sur le terrain.

3590 Mais de manière globale, c'est difficile. On n'a pas les données suffisantes pour intégrer tous ces paramètres-là.

LA COMMISSAIRE :

3595 Bien, je vous remercie beaucoup, je vais plutôt aller du côté de monsieur Despatie pour voir comment cette préoccupation-là est prise en compte dans son organisme, à titre d'exploitant.

M. ANDRÉ DESPATIE :

3600 Oui, Madame la Commissaire. C'est évidemment un sujet qui nous interpelle beaucoup. Beaucoup au niveau des aménagements. Donc, il y a eu, depuis plusieurs années, beaucoup de modifications dans nos stratégies de faire des aménagements de sentiers, de la restauration de

3605 sentiers, toutes les nouvelles prérogatives qu'on donne à nos équipes de travailler différemment, pour faire en sorte qu'on ait un effet durable.

3610 Mais comme madame Lascelles le disait : cet effet durable là est à la fonction de la lecture d'aujourd'hui, de ce qu'on peut mesurer aujourd'hui. Dans 10 ans, ça sera peut-être différent. Et peut-être, ce qu'on va avoir fait de mieux aujourd'hui sera déjà dépassé dans 10 ans.

3615 C'est la même chose au niveau de la construction des chemins. Malheureusement, lorsqu'on aménage des chemins, même des chemins d'accès à des campings ou à des chalets, on a un exemple concret au Mont-Orford avec le réaménagement du secteur du camping, il a fallu faire des travaux beaucoup plus importants au niveau du drainage qu'on faisait.

3620 Et aujourd'hui, si on avait à les refaire, ils seraient encore plus importants, parce qu'on a eu des erreurs, on a eu des situations où est-ce qu'à un moment donné on a constaté qu'il y avait des choses qu'on n'avait peut-être pas fait. Des fois, on s'inquiète de dire qu'on est obligés de couper plus d'arbres pour faire un terrain de camping, parce que, si on ne le coupe pas, on va l'affecter, dans deux ans il va tomber. Donc, il faut avoir cette lecture-là qu'on n'avait pas beaucoup par le passé et qu'on est obligés d'avoir maintenant.

3625 Et pour le reste, l'adaptation aux activités, bien, c'est un élément qui nous sollicite constamment. Rien qu'un exemple : il y a cinq à dix ans, une activité de randonnée pédestre sur neige l'hiver n'était pas tellement promue, et le souci d'avoir, comme ceux qui savent de quoi on parle, des crampons sur nos chaussures, n'existait pas tellement.

3630 Maintenant, on en fait même une activité dédiée sur notre site Internet, tellement que la migration de dire que les gens, les raquettes, ils ne les portent plus, il y a moins d'activités, il y a moins de neige accumulée au sol, donc les gens ont migré vers ça. Ça fait que ça en est, une forme d'adaptation pour faire en sorte de composer avec la réalité dans le cas de l'enneigement qui nous limite parfois dans le sud du Québec.

3635 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3640 J'aurais peut-être une question complémentaire à ce qu'on vient... oh, excusez, je vous ai peut-être...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3645 Bien, peut-être que j'allais brûler votre question complémentaire, mais j'allais dire : on a parlé beaucoup des aspects humains, mais ça se vaut également pour les aspects naturels, c'est-à-dire que les parcs, les composantes naturelles des parcs nationaux vont évoluer au fil des changements climatiques. Puis c'est un élément additionnel qu'on veut venir mesurer.

3650 Donc, est-ce que des espèces vont migrer? Est-ce que des nouvelles espèces vont apparaître dans des parcs, qui n'étaient pas présentes avant? Puis quels effets va avoir l'apparition de ces nouvelles espèces-là?

3655 Puis donc, tantôt on a parlé du concept de gestion adaptative, c'est là que tout ça va s'imbriquer ensemble. Donc, c'est une bonne question que vous avez, c'est une question complexe.

LE PRÉSIDENT :

3660 C'était mon plan B que vous avez... vous m'avez déjà répondu à ma question B, donc je vais aller vers ma question A.

3665 Dans quelle mesure les études prévisionnelles... bon, le GIEC, c'est peut-être à l'échelle globale, c'est peut-être un peu loin des préoccupations de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, mais dans le contexte, par exemple, des documents qu'Ouranos produit entre autres et d'autres études prévisionnelles qui intègrent par exemple une série de paramètres climatiques, et on a des projections par exemple sur 50-100 ans, dans quelle mesure – là, je reviens sur un sujet que ma collègue a ouvert, qui est quand même assez intéressant.

3670 Vous avez parlé beaucoup des infrastructures, des espèces. Je reviendrai sur les espèces pour un petit point à préciser, mais sur la fréquentation spécifiquement en période de canicule, on le sait combien de canicules on attend d'ici 20-30-40-50 ans, comment on va faire pour gérer cette

3675

hausse de fréquentation là si on a une augmentation des canicules en milieu urbain, alors que les gens vont aller chercher des endroits pour se rafraîchir puis qu'on a des stationnements qui sont prévus en conséquence d'une population d'aujourd'hui, qui est déjà peut-être à saturation pour certaines infrastructures, de ce que j'ai compris, dans le parc actuel?

3680

Donc, on veut que le débordement aille vers l'agrandissement, mais si ce débordement-là ne suffit pas à la demande, comment on fait pour s'assurer d'une accessibilité à ces plans d'eau là dans un contexte de changements climatiques? C'est une longue question, j'espère qu'elle était claire, mais je vous cède la parole, Monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3685

C'est effectivement une autre bonne question. Je pense qu'il faut savoir d'abord et avant tout que l'accès au plan d'eau, pour ce qui est des épisodes de canicule, l'accès au plan d'eau, ça a été depuis le début de ce projet-là un élément important, un élément que la population nous a signifié à plusieurs reprises, un élément qu'on a voulu mettre de l'avant.

3690

Je pense que depuis le début de la commission vous avez compris un peu l'espèce de rôle d'équilibriste qu'on a de trouver le juste équilibre entre les préoccupations des gens, les préoccupations des municipalités, les préoccupations de différentes organisations puis les besoins aussi qui nous apparaissent clairs ou qui sont ceux qu'on nous signifie.

3695

Donc, nous, on a voulu avoir un concept d'aménagement qui allait mettre de l'avant cette possibilité-là d'avoir accès au plan d'eau, à la fois pour les épisodes de canicule, mais aussi à la fois parce qu'on voulait, on avait un souhait de démocratiser l'accès à l'eau, qui, dans certaines régions du Québec, est un enjeu.

3700

Donc, on essaie de le faire justement avec notre rôle un petit peu d'équilibriste. Donc, on pense que la proposition qu'on fait c'est la proposition qui nous permet d'avoir cet équilibre-là.

3705

Mais ce n'est pas impossible que dans le futur on se retrouve dans des situations où il va y avoir des canicules plus intenses l'été, puis les gens vont chercher à avoir des accès au plan d'eau, ils vont venir dans les parcs nationaux, puis on va manquer d'espace sur le bord du plan d'eau, ce n'est pas impossible. On voudra peut-être voir à ajuster les choses à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

3710 Puis justement, par rapport à cette fréquentation-là dans les épisodes de canicule, puis peut-être plus globalement aussi pendant la période estivale ou à d'autres moments de l'année, je reviens sur l'idée qu'on a lancée hier par rapport à des infrastructures déjà en place qui débordent, est-ce qu'on a une idée de la fréquence de débordement de ces infrastructures-là?

3715 Est-ce qu'il y a un modèle, en fait, ponctuel? Est-ce qu'on a des périodes de l'année? Bref, avez-vous quelques informations pour donner réponse à cette question-là?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3720 Oui. Je vais me retourner vers ma collègue Claudia Lascelles. Si la réponse est incomplète, je pense que monsieur Landry pourra compléter.

Mme CLAUDIA LASCELLES :

3725 Oui, effectivement, on va probablement travailler à deux sur cette question-là. En fait, on parlait de capacité de support. Ce n'est pas juste une question de places de stationnement, hein? Quand on est saturé, on est saturé, et on veut éviter le débordement sur les berges. Puis on a un engagement à prendre aussi, on ne va pas s'étirer. Il y a cet équilibre-là qu'il faut préserver.

3730 Ça fait qu'il va falloir se dire qu'on n'aura pas le choix. Nous, on prévoit des aménagements, on essaie d'anticiper à avoir une quantité acceptable pour le milieu naturel de places, et on ne pourra pas aller au-delà de ça.

3735 Et donc, ça nous prend des mécanismes pour informer la population. Puis à ce moment-là, c'est peut-être plus sur des plages horaires où on pourra dire, bien, les gens viennent une période, puis on fait tourner, puis on s'assure. Donc, il y a peut-être des mécanismes comme ça qu'il faudra mettre en place pour favoriser un plus grand accès pour un plus grand nombre de personnes ou peut-être restreindre le temps, donc pour que chacun puisse y avoir accès.

Là, présentement, c'est fréquent qu'on ferme la fin de semaine, mais c'est lié aux espaces qu'on a. On n'est pas la plage d'Oka, à Orford. Il y a des aménagements qui sont artificiels

3740 présentement, au lac Stukely et au lac Fraser, et il y a une capacité où à un moment donné, s'il y a
un mètre entre chaque personne sur la plage, la qualité d'expérience n'est pas plus là. Et à un
moment donné, les gens vont chercher de l'ombre, ils vont chercher à aller dans le sous-bois, et là,
3745 finalement, on ne coupera pas des arbres pour agrandir une plage.

3745 Donc, on va avoir à jongler encore avec ça et à se trouver des mécanismes. Et là, je passerais
peut-être la rondelle à mon patron, le directeur du parc.

LE PRÉSIDENT :

3750 Oui, effectivement, je vais aller vers l'équipe de monsieur Despatie. ` Sur l'évolution dans le
temps de la fréquence de ces débordements-là, qui est peut-être appréhendée dans une perspective
de développement, d'agrandissement futur du parc.

M. ANDRÉ DESPATIE :

3755 Oui, je vais, dans un premier temps, Monsieur le Président, préciser en complément avec ce
que madame Lascelles a mentionné, la capacité de support et la capacité d'accueillir de la clientèle,
il y a l'aspect sécurité aussi. Et ça, c'est important.

3760 On l'a vécue depuis quelques années, la croissance de la désirabilité de nos territoires a
amené des nouveaux initiés à la pratique d'activités, des initiés qui ont besoin d'être accompagnés
dans leur préparation. Et donc, à partir du moment où est-ce qu'on accueille davantage de clientèle,
il faut les accompagner aussi de manière à ce que ce soit sécuritaire.

3765 Je pense aussi, on l'a bien entendu depuis mardi, à quel point les gens sont sensibles à la
croissance exponentielle du nombre de visites-personne depuis quelques années. Donc, c'est
certain qu'on veut faire des aménagements, des développements, mais on veut aussi faire en sorte
de ne pas agrandir démesurément des zones d'accès pour faire une croissance encore plus grande
de fréquentation qui est déjà documentée comme étant potentiellement des fois à risque.

3770 Donc, c'est la raison pour laquelle il y a des mesures qui sont prises parfois puis il y a des
alternatives qu'on regarde, pour dire de quelle manière qu'on pourrait avoir des plages horaires,
peut-être c'est l'orientation qu'on pourrait prendre.

3775

Sur ce qui se passe à Mont-Orford, la fréquence avec laquelle on doit intervenir pour des fois freiner l'accès au territoire, bien, je vais confier la suite de la réponse à monsieur Landry.

LE PRÉSIDENT :

3780

Parfait, on vous écoute, Monsieur Landry.

M. MARIO LANDRY :

3785

Oui, bien, madame Lascelles, ma collègue, Claudia, l'a mentionné : les weekends. Mais peut-être plus sur une base annuelle, je dirais, en été, dès la mi-mai à peu près, la fêtes des Patriotes, jusqu'à l'Action de grâce, en octobre, c'est une saison propice à ce qu'on ferme souvent nos stationnements les weekends, effectivement, pendant les vacances de la construction.

3790

Donc, lorsqu'on est plein, puis on l'a mentionné lors de séances de la commission, on a un système de quotas présentement. Donc, on ne veut pas nécessairement, puis au risque de répéter, au niveau de notre capacité d'accueil, bien, on n'a pas l'intention d'augmenter nos stationnements. Donc, on veut plus parler à notre clientèle et leur dire de revenir soit en fin de journée ou en début de journée.

3795

Présentement, en hiver, c'est la même chose. On est en saison ski de fond, raquettes, *fat bike*. Donc, on dit à notre clientèle : « Bien, venez plutôt le matin », « Venez en après-midi ». Donc, répartir la clientèle sur la journée, c'est une façon aussi d'améliorer au niveau de la fluidité. Ça fait que c'est ce qu'on fait présentement.

LE PRÉSIDENT :

3800

Et simplement sur l'évolution, vous dites, bon, pendant la période estivale, les weekends, à peu près à partir de la fête des Patriotes. Il y a 10 ans, ça ressemblait à quoi versus aujourd'hui?

M. MARIO LANDRY :

3805

Bien, c'est sûr qu'il y a eu une évolution, on l'a vue avec les chiffres, avec la courbe de la fréquentation que mon patron monsieur Despatie a présentée, mais je vous dirais que ça a toujours

été que les weekends et les vacances de la construction, exemple, ça a toujours été une forte période.

3810

Mais on le voit, la fréquentation augmente forcément dans les dernières années. Puis là, c'est sûr que la pandémie, il faut faire attention, comme on a dit à la commission, mais quand même, c'est une forte période.

3815

LE PRÉSIDENT :

Puis simplement pour évaluer un peu cette évolution-là, le système de quotas, comme vous l'avez présenté, avec les différents paramètres que vous utilisez, ça existe depuis quand?

3820

M. MARIO LANDRY :

Ça a été mis en place avec la pandémie. Donc, la première année de la pandémie, en 2020.

LE PRÉSIDENT :

3825

Parce qu'avant vous n'en aviez pas besoin?

M. MARIO LANDRY :

3830

Non. Non.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, c'est très clair, merci beaucoup.

3835

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD

(par visioconférence)

3840

LE PRÉSIDENT :

On va poursuivre avec une intervenante en ligne, madame Sophie-Natacha Robichaud. La parole est à vous.

3845

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD :

Rebonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Vous m'entendez?

3850

LE PRÉSIDENT :

Très bien, on vous entend.

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD :

3855

Alors, dans le document du Ministère *État des connaissances*, le Ministère documente son analyse du portrait socioéconomique actuel du territoire à partir d'extraits de rapports produits en 2020 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur la base de données recueillies entre 2016 et 2019. Ce rapport est fondé sur des données prépandémie.

3860

Pourquoi le Ministère le considère encore pertinent et n'a pas jugé pertinent de soumettre cette étude à une actualisation, compte tenu des changements en profondeur dus à la pandémie qui affectent l'occupation du territoire sur le long terme?

3865

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Pelletier?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3870

C'est une bonne question. En fait, l'effet de la pandémie à l'intérieur des parcs nationaux, comme on l'a expliqué, ça se traduit par une hausse de l'achalandage. Donc, pour nous, l'idée d'agrandir le parc national du Mont-Orford est une des solutions pour gérer cet afflux de visiteurs. Et puis le concept d'aménagement, tel qu'il a été élaboré, il a été élaboré en plein dans la période de pandémie.

3875

Donc, sans dire qu'on aurait besoin de faire une mise à jour de l'étude de Raymond Chabot, il y a quand même, dans la réflexion, pu y avoir des éléments... on a vu l'influence de la pandémie sur les activités à l'intérieur du parc national, tout ça, donc on est en mesure de voir les grandes tendances puis de les traduire un petit peu dans la réponse à notre concept d'aménagement.

3880

Et on ne pense pas que le concept d'aménagement va être influencé grandement par un changement d'achalandage, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Le concept d'aménagement qui est proposé, il tient compte des éléments physiques du territoire, puis il propose des activités en conséquence.

3885

Donc, on ne croit pas que c'est pertinent à ce stade-ci de faire une mise à jour de cette étude-là. En fait, ça pourrait l'être, mais je ne crois pas que ça changerait le concept d'aménagement qu'on aurait à présenter. Ça ne changerait pas non plus le zonage ou les éléments à préserver sur le territoire.

3890

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Madame Robichaud, on vous écoute pour votre deuxième question.

3895

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD :

Merci. Qu'est-ce qui explique que le Ministère ait choisi pour fonder son analyse – encore une fois, je fais référence à l'*État des connaissances* – qu'est-ce qui explique que le Ministère ait choisi un horizon de projection sociodémographique très court, jusqu'en 2024, limitant ainsi le profil longitudinal de la région, alors que l'évaluation des retombées économiques faite par EcoTec

3900

Consultants en 2021, à la demande du Ministère, fait une projection sur sept ans? Je réfère à la page 48 du projet.

3905 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup, Madame Robichaud. Monsieur Pelletier?

3910 **M. CHRISTIAN PELLETIER :**

Oui. En fait, l'information qu'on me donne, c'est à l'effet que les plages temporelles pour les études couvrent la période qui est prévue pour faire l'aménagement du projet.

3915 Puis donc, mais je veux juste rappeler une chose aussi, c'est que ces études socioéconomiques là sont extrêmement importantes pour nous apporter un apport d'informations, mais je nous ramène à la base d'un parc national : c'est destiné à d'abord et avant tout à faire de la conservation.

3920 Donc, pour nous, l'apport principal, c'est de vraiment connaître le territoire qui doit être conservé, les éléments de ce territoire-là qui doivent être conservés. Et pour ça, on fait une mise à jour constante. Donc, il y a du terrain qui est fait à chaque année, à chaque saison, comme Claudia Lascelles l'a expliqué précédemment.

3925 Puis c'est selon l'évolution des éléments qu'on va observer sur le terrain, des éléments naturels qu'on va observer sur le terrain, qu'on va venir ajuster les éléments du concept d'aménagement.

3930 Donc, ce n'est pas, on ne répond pas à une croissance de la population dans la région, on ne répond pas non plus à un changement qui s'est opéré pendant une pandémie, on répond d'abord et avant tout à un besoin de conservation à l'intérieur d'un territoire pour lequel on va faire des aménagements, puis on va adapter ces aménagements-là en fonction des éléments concernés.

LE PRÉSIDENT :

3935 Merci beaucoup. Merci pour votre intervention, Madame Robichaud, bonne fin de journée.

Mme SOPHIE-NATACHA ROBICHAUD :

Merci.

3940 **LE PRÉSIDENT :**

3945 À la suite de la question de madame Robichaud, sur la réalité socioéconomique régionale, on apprend, bon, avec les retombées socioéconomiques, dans le document d'information, vous mentionnez qu'il va y avoir 39 postes qui seront créés, bon, des postes évidemment saisonniers, de ce qu'on en comprend. On parle de 27,5 années-personnes au nouveau des postes.

3950 En considérant cette réalité socioéconomique là qui a évolué, bon, avec la pandémie, bon, j'ai d'abord une question très précise sur l'unité de mesure : quand on parle de 27,5 années-personnes, ça signifie quoi exactement?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3955 Oui. J'ai ma collègue André-Anne Gagnon qui me souffle à l'oreille qu'elle va trouver la définition.

LE PRÉSIDENT :

3960 Parfait. Écoutez, on était un peu surpris de voir le 27,5 années/personne. C'est peut-être une inversion, mais bref, vous pourrez trouver l'information puis nous la... parfait, nous la redonner.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. Oui.

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que c'est simplement une petite erreur, il n'y a pas de problème. Donc, dans une réalité où le taux de chômage est très bas dans la région, c'est quoi la stratégie que vous allez mettre

3970 en place pour recruter ces postes-là? Puis c'est quoi la nature exactement des postes attendus de ces 39 postes saisonniers?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

3975 Oui. Merci pour la question. C'est vraiment une question qui est adressée à l'exploitant. Puis à cet effet-là, j'aurais envie de solliciter monsieur Mario Landry qui est directeur du parc, qui est responsable du recrutement pour le parc actuel.

LE PRÉSIDENT :

3980 Parfait, merci, je vais me tourner vers l'équipe de monsieur Despatie.

M. ANDRÉ DESPATIE :

3985 Oui, certainement monsieur Landry va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. On vous écoute.

3990 **M. MARIO LANDRY :**

3995 Oui. Donc, bien, je pense qu'on le sait : la pénurie d'emplois, elle est présente, et la question est très, très pertinente. Par contre, ce que je dois dire, Monsieur le Président, c'est qu'au parc national du Mont-Orford, on a eu la chance, jusqu'à cette saison, l'hiver, de combler tous nos postes. On touche du bois, oui.

4000 On a eu la chance, puis que ce soit l'été dernier, que ce soit cet hiver, on a beaucoup de postes saisonniers qu'on doit combler à chaque année, des postes saisonniers, des postes occasionnels saisonniers aussi. Et là, ça varie beaucoup au niveau des postes. Je pense, dans votre question ou sous-question, il y avait la nature des postes?

LE PRÉSIDENT :

4005 Oui.

M. MARIO LANDRY :

4010 Ça peut aller des postes de journalier à préposé à l'accueil. En été, on a des postes de surveillant-sauveteur, on a des postes de garde-parc patrouilleur, garde-parc naturaliste, bon, j'en passe. Donc, c'est le genre de postes qui sont vraiment nécessaires à nos opérations.

4015 La SÉPAQ a mis en place aussi, dès le printemps dernier, pour la saison estivale, un système aussi qui favorise, qui encourage le recrutement au niveau de certaines primes qu'on a pu offrir aussi au niveau de nos employés. Donc, ça, ça a aidé énormément à venir combler certains postes.

4020 Donc, au moment où on se parle, c'est sûr que, dans l'avenir, je ne peux pas dire qu'est-ce qui sera en place comme primes ou comme incitatifs, mais je pense qu'on est très conscients à la SÉPAQ que nos équipes, on met beaucoup l'employé au cœur de nos préoccupations.

Et on a un programme employé aussi très, très intéressant pour le recrutement et pour la rétention de nos employés à même nos équipes.

LE PRÉSIDENT :

4025
4030 Donc, justement, par rapport à la rétention, quand vous dites que vous n'avez pas de difficulté à combler vos postes, est-ce que les postes saisonniers c'est une récurrence? C'est-à-dire que c'est toujours les mêmes employés ou c'est à recommencer à chaque année votre recrutement, ou vous avez un bassin finalement de candidats qui sont disponibles pour combler les postes que vous avez besoin?

M. MARIO LANDRY :

4035 En toute transparence, Monsieur le Président, on a quand même un roulement, c'est sûr et certain. On a des employés étudiants, cégep, université, donc dans ces employés-là, évidemment,

plusieurs, leur métier ou ce qu'ils veulent faire, ce n'est pas nécessairement de travailler au parc, donc ils sont de passage, on le sait déjà. Donc, on sait qu'on va avoir un roulement constant.

4040 Par contre, ce qui est intéressant, je vous dirais, depuis... puis là, c'est sûr que la pandémie a peut-être servi de catalyseur, mais on a beaucoup de jeunes retraités qui reviennent vers les parcs nationaux. C'est vrai dans le réseau, puis c'est vrai beaucoup au parc national du Mont-Orford. Donc, on a un équilibre. Souvent, je dis, dans nos équipes, on a des employés de 15 à 75 ans, et c'est vrai. On a des employés jusqu'à 75 ans. Donc, c'est intéressant.

4045 On augmente le nombre d'employés souvent pour combler un poste temps-plein. On va aller chercher deux, trois personnes, parce que, bon, les personnes qui sont retraitées qui veulent juste revenir travailler, demeurer actives deux jours/semaine, exemple, bien, ça permet aussi d'intégrer l'équipe, puis ça amène une belle synergie puis une belle expérience dans l'équipe aussi.

4050 **LE PRÉSIDENT :**

Puis parmi vos incitatifs que vous avez mentionnés, est-ce que vous avez des incitatifs qui impliquent la zone périphérique ou les municipalités autour, les citoyens autour, ou c'est plutôt une stratégie, je dirais, plus globale?

4055

M. MARIO LANDRY :

4060 Bien, la stratégie, présentement, on n'a pas d'entente précise dans la zone périphérique. Par contre, le programme dont je parlais, employés SÉPAQ, c'est bon dans l'ensemble des parcs nationaux, et des établissements de la SÉPAQ aussi, donc c'est très intéressant à travers la province au complet.

4065 Puis on a aussi un programme *Découverte* à l'intérieur du parc, qui va beaucoup plus loin en termes d'hébergement, en termes de vraiment vivre des activités dans le parc avec sa famille. Ça fait que ça peut être très, très intéressant aussi en termes de rétention.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie beaucoup, je passe la parole à ma collègue, madame Paul.

4070 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Je voudrais revenir un petit peu en arrière concernant la connectivité. La connectivité écologique. Tout à l'heure, madame Gagnon a repris le tableau des organismes consultés. On remarque dans ce tableau-là que Corridor appalachien a été rencontré quand même de façon assez soutenue.

4075

Et ça, la connectivité écologique, ça fait partie, c'est identifié comme un enjeu prioritaire dans votre *Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec*, pour le rapport 2013-2017.

4080

D'une part, est-ce que c'est toujours d'actualité, cet enjeu-là? Ensuite, est-ce que les corridors que vous devez connaître actuellement, comment ils sont modifiés avec l'agrandissement du parc?

4085

M. CHRISTIAN PELLETIER :

On va répondre à la question, puis si vous permettez, on a le complément de la réponse à la précédente question sur le 27,5...

4090

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

4095

Donc, je vais passer la parole à ma collègue, André-Anne Gagnon.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

4100

Oui. Donc, par rapport à la définition, si on veut, c'était le 39 postes additionnels, puisque c'est des emplois saisonniers, ça représente 27,5 années-personnes, des postes annuels. C'est un peu l'équivalent, vu que c'est des postes qui sont saisonniers.

Et le terme « année-personne » est vraiment celui utilisé dans l'étude de retombées économiques. Donc, c'est comme ça qu'il est défini, simplement.

4105

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Maintenant, pour la question des corridors écologiques, la question de base, on me soufflait la réponse, c'est oui. Ensuite, la deuxième partie de votre question, c'était le lien qu'on peut avoir, je pense, avec Corridor appalachien et...

4110

LA COMMISSAIRE :

Entre autres, mais c'est aussi : avec l'agrandissement, qu'est-ce qu'il y a comme modifications au niveau de la connectivité des corridors écologiques? Est-ce que ça vient forcément en sécuriser quelques-uns, mais au-delà de la future limite, qu'est-ce qu'on peut voir comme changements?

4115

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui.

4120

LA COMMISSAIRE :

Puis enfin, vu que vous parlez de Corridor appalachien, vous en êtes où dans vos discussions avec eux? On sait qu'ils sont assez préoccupés par ce qui se passe au sud de l'autoroute 10. Où est-ce que vous en êtes de ce côté-là, l'autoroute 10 représentant une barrière assez majeure?

4125

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Donc, c'est sûr que l'agrandissement du parc national va contribuer à renforcer les corridors écologiques. Ça, c'est sans équivoque. Je vais peut-être passer la parole à ma collègue Claudia Lascelles pour compléter ce bout-là de la réponse.

4130

Puis sinon, sur nos relations avec Corridor appalachien, je pense que vous faites allusion au fait qu'éventuellement on pourrait agrandir le parc ou se porter acquéreur de terrains pour lesquels Corridor appalachien nous sensibilise à leur existence.

4135

Donc, oui, c'est le genre de relations qu'on a avec cet organisme-là, comme on a aussi avec plusieurs organismes destinés à la conservation ou voués à la conservation.

4140 Il faut savoir que, je l'ai mentionné un petit peu plus tôt dans le processus de la commission, mais pour pouvoir arriver à la commission et présenter un projet, il fallait qu'on ait quelque chose de concret entre les mains.

4145 Donc, il a fallu, à un moment donné, arriver puis mettre sur pause des projets d'acquisition de terrains pour être capables de présenter à la population quelque chose. Ça fait déjà plusieurs années que le projet est en cours d'élaboration, puis on sentait à un moment donné que le moment était venu, depuis déjà même longtemps, de concrétiser ce projet-là.

4150 Les parcs nationaux, une fois qu'on va avoir concrétisé le projet, le parc national va continuer à évoluer, puis on va toujours rester à l'affût d'acquisitions potentielles pour les intégrer au parc national.

4155 Il y a toujours des analyses qui sont faites sur les composantes écologiques des terrains qui nous sont proposés, il y a également des analyses qui sont faites par rapport à leur compatibilité avec le parc national, avec la vocation qu'on veut donner au parc national, avec aussi la capacité de l'exploitant à s'occuper de ces terrains-là.

4160 Donc, il y a une multitude de paramètres qui rentrent dans la ligne de compte quand on achète des terrains. Il y a une disponibilité budgétaire également qui rentre en ligne de compte. Il y a aussi la volonté des propriétaires de ces terrains-là. Parfois ils vont nous approcher, ils vont nous dire « bon, je serais intéressé à vous vendre votre terrain », mais quand on leur explique les conditions dans lesquelles on peut procéder à l'acquisition, ils déchantent. Donc, on met un terme aux échanges.

4165 Donc, il y a tout un paquet de paramètres qui vont influencer le choix qu'on va faire, mais c'est clair et net que, pour les prochaines années ou après 2025, si on arrive à concrétiser le projet aux 1^{er} avril 2025, on va demeurer à l'écoute de ces organismes-là ou même des propriétaires privés qui vont nous approcher pour qu'on procède à des acquisitions, ça, c'est sûr et certain. On le fait à Orford, on le fait partout ailleurs aussi dans le réseau des parcs nationaux.

4170

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que madame Lascelles a un complément d'information à apporter?

4175 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Je voudrais apporter la précision sur le fait que ça fait plusieurs années qu'on travaille avec Corridor appalachien, avant même de parler d'agrandissement ou de concrétiser le concept d'aménagement. Et effectivement, la préoccupation de l'autoroute 10, elle est très présente.

4180

Donc, nous, ce qu'on peut faire, comme SÉPAQ, c'est-à-dire, c'est de faire des appuis, participer avec eux. On a consacré du temps et certains projets au pourtour, justement, dans la zone périphérique.

4185

Et donc, un parc, ça a un grand pouvoir d'influence, quand même, donc on doit assumer ce rôle-là de leader, et c'est ce qu'on essaie de faire dans la région, donc avec les moyens qu'on a, à partir du parc, en tant que gestionnaire du parc national.

4190

Et je dirais que beaucoup des corridors qui ont été déterminés par rapport à l'agrandissement l'ont été faits parce qu'il y avait l'agrandissement qui s'en venait, parce que, pour faire des corridors, il faut les connecter à des grands noyaux de conservation.

4195

Donc, on avait le parc actuel, et en faisant l'agrandissement, qui peut être un désavantage, le fait d'être longiligne, hein, on s'en va vraiment vers le nord, ce n'est pas facile à gérer, mais au niveau de la connectivité, c'est quelque chose qui va être favorable au niveau de la migration des espèces et de la connectivité de chaque côté.

4200

Ça fait que je vous dirais qu'à terme, quand le projet va être terminé, bien, on vient vraiment consolider quelque chose en région, puis là, on devient encore un plus grand partenaire après ça avec les municipalités.

Et là, s'il y a une volonté à partir de la table d'harmonisation d'y aller en ce sens-là pour des projets au niveau de sous-comités de la table d'harmonisation pour la zone périphérique, bien, c'est le genre de projet qu'on peut mener.

4205 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

4210 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je vais poursuivre sur un sujet que vous avez ouvert, qui est à nos yeux... en fait, une question principale sur la connectivité spécifiquement. Vous l'avez mentionné, ça prend des noyaux de conservations qui sont connectés entre eux.

4215 De par la nature du parc actuel et du projet d'agrandissement qui est un axe nord-sud assez long, assez longiligne, il est traversé par deux axes routiers principaux, la 220, la 222. Par rapport à la connectivité pour les espèces fauniques, on savait qu'en 2000 il y a eu des traverses fauniques qui ont été installées sur le marais du lac Brompton pour traverser la 220.

4220 En 2019, ces traverses-là ont été abandonnées, et on voulait savoir, en fait, bon, qu'en est-il par rapport aux traverses fauniques spécifiquement pour la 220?

4225 Puis du côté de la 222, parce que ça va faire partie aussi de votre territoire éventuellement, est-ce qu'il y a des traverses fauniques qui sont prévues? Comment on va s'assurer d'une connectivité sur ce grand territoire-là? Je vous laisse la parole, Monsieur Pelletier.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

4230 Oui. Je pense que deux intervenants pourront contribuer à la réponse, je passerais la parole en premier à la collègue, André-Anne Gagnon, puis par la suite j'irais du côté des personnes-ressources, les représentants de la faune.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

4235 Donc, c'est vrai qu'on a considéré, est-ce que ça vaut la peine de faire des aménagements fauniques pour les traverses, parce que, de toute façon, c'est des traverses piétons, cyclables pour les tunnels. Il y a différentes configurations qui sont possibles pour les traverses de faune.

4240 Dans ce cas-ci, on n'a pas considéré que c'était nécessairement nécessaire ou, en tout cas, c'est une drôle de phrase, de faire des grands aménagements, par exemple, pour la grande faune, dans ces cas-ci.

4245 Par contre, il y a des aménagements plus, on va dire, restreints qui sont possibles en bordure de chaque côté pour permettre à la petite faune de traverser dans un tunnel. Puis c'est sûr que l'utilisation humaine de ces passages-là, le jour, peut dissuader la faune de l'utiliser, mais la nuit, par contre, ça peut devenir des passages intéressants qui vont être utilisés.

4250 Donc, j'apporterais ce premier élément-là qui pourra être considéré dans le cadre du projet d'agrandissement.

LE PRÉSIDENT :

4255 Effectivement, je vais aller du côté de monsieur Pfister, sur les corridors fauniques, la connectivité faunique, 222 et 220 particulièrement.

M. OLIVIER PFISTER :

4260 Oui. Merci, Monsieur le Président. Je vais passer la question à ma collègue Marie-Josée Goulet, madame Marie-Josée Goulet.

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

4265 Donc, au niveau de la route 220, nous, on a réalisé des travaux. Il y a des clôtures pour empêcher la traversée des tortues au niveau des ponceaux du ministère des Transports, donc on a travaillé avec eux depuis plusieurs années, puis ces travaux-là ont été réalisés.

4270 Mais il existait juste un petit peu plus loin des traverses pour les amphibiens qui étaient rendues en fin de vie, donc ils ont été abandonnés. Puis ça fait trois ans qu'on fait des études, des suivis encore une fois avec le ministère des Transports et l'Association du lac pour documenter les niveaux de mortalité puis éventuellement réfléchir à la nécessité ou l'opportunité d'aménager des traverses pour ces amphibiens-là.

Donc, c'est documenté qu'il y a de la mortalité encore, puis on est encore en train d'analyser les résultats de l'an passé pour se positionner sur les suites du projet cette année.

4275

LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce que vous avez des préoccupations par rapport à la route 222, parce que ça va être un corridor routier qui traverse le parc?

4280

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

Bien, cet élément-là, il n'a pas été documenté encore. Donc, on n'a pas de données fauniques qui ont visé à établir s'il y a des problématiques de mortalité à cet endroit-là.

4285

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est un projet qui va être développé ou vous n'en êtes pas à l'étape...

4290

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

Pas à ma connaissance. Au sud du lac, sur la route 220, c'est connu que c'est un milieu humide, donc on sait qu'il y a beaucoup d'amphibiens reptiles qui sont appelés à traverser au printemps, lors de la reproduction. Mais dans le secteur de la route 222, c'est peut-être moins ce type de problématique là qui est envisagée. Mais c'est des suivis qu'on pourrait réfléchir peut-être éventuellement.

4295

LE PRÉSIDENT :

O.K., parfait. Juste pour bien comprendre : quand on parlait de traverses d'amphibiens, bon, là, c'est pour leur permettre de traverser, puis là, vous avez parlé des tortues. Eux, c'est pour les empêcher de traverser par les ponceaux du ministère des Transports?

4300

Mme MARIE-JOSÉE GOULET :

4305

Non, en fait, on veut les empêcher de traverser sur la route, puis on les dirige vers les ponceaux, donc ils passent là.

LE PRÉSIDENT :

4310

Parfait. Parfait, merci pour la précision. Bon, écoutez, la commission, elle va prendre une pause. On a quelques questions encore, on ne vous fera pas veiller tard ce soir, mais on va prendre une pause de 10 minutes pour un peu s'aérer encore une fois l'esprit, puis on revient dans 10 minutes, puis on va compléter les questions de la commission.

4315

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

4320

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

4325

Rebonjour, tout le monde. Donc, on va poursuivre les travaux avec quelques dernières questions. Monsieur Pelletier, vous avez évoqué l'idée du travail d'équilibriste que vous jouez au niveau de l'accessibilité, la conservation, l'éducation, donc les missions, finalement, qui correspondent aux missions de la SÉPAQ, entre autres.

4330

Quand on parle des milieux naturels au sens large, milieu naturel, plan d'eau, boisé, on lit dans *l'État des connaissances* que la réalité régionale peine à suffire à la demande. Donc, je vous lis rapidement :

4335

« Si les forêts couvrent encore les trois quarts du territoire estrien, plus de 91 % de celles-ci sont de tenure privée. Quant aux lacs, les accès publics qu'ils offrent sont peu nombreux et peinent à suffire à la demande. »

4340 Le projet de modification, donc c'est pour accroître cette accessibilité-là. Sur quoi vous vous basez pour affirmer que la réalité actuelle peine à suffire à la demande en termes d'accessibilité, autant au milieu naturel qu'au plan d'eau? Est-ce que vous avez une étude qui démontre ces lacunes-là à combler?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

4345 Oui. Il n'y a pas d'étude spécifique là-dessus. Peut-être, je me retournerais vers mon collègue Alain Thibault qui connaît l'historique – je ne sais pas si Alain, tu aurais quelque chose à ajouter là-dessus? Non? Bon.

4350 Dans le fond, dans le cadre des consultations qu'on a menées, les éléments que je vous mentionnais qu'on souhaite mettre de l'avant, c'est des éléments qu'on entend dans les consultations qu'on mène.

4355 Donc, l'historique de ce projet-là est particulier, on l'a expliqué, l'origine de ce projet-là, puis de quelle manière on a procédé aux premières acquisitions, puis à partir de ces premières acquisitions-là, on a brodé un concept puis on a procédé à d'autres acquisitions pour compléter.

4360 Donc, ce n'est pas, je dirais, un projet standard d'élaboration d'un agrandissement ou de création d'un parc national. Malgré tout, ça n'empêche pas que c'est un projet qui est bien ficelé, je pense. Mais donc, on n'a pas d'étude nécessairement qui démontre ces éléments-là, mais c'est vraiment au fil des consultations qu'on a menées, qu'on a entendu ces éléments-là, puis c'est des éléments aussi qu'on nous signifie à plusieurs endroits au Québec.

LE PRÉSIDENT :

4365 Parfait. Puis ce que je comprends, c'est que ce territoire-là, avec tous les accès qu'on a déjà parlé, l'utilisation que les gens en font actuellement, les emprises que vous réutilisez pour faire des chemins d'accès ou des sentiers de randonnée, bon, vous avez dit que, bon, il y en a certains que ça va être des nouveaux aménagements, mais généralement, pour limiter l'impact, vous utilisez des emprises déjà existantes.

4370 Donc, dans ce contexte-là, comment on peut s'assurer qu'on augmente l'accessibilité au territoire, puisqu'il est déjà accessible tel qu'il est dans un contexte peut-être de terrains privés, peut-

être avec pas l'autorisation nécessairement, mais je parle peut-être de l'utilisation, on va dire, culturelle ou traditionnelle du territoire qui en est fait par les communautés qui occupent actuellement le territoire?

4375

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Oui. Ça fait partie, encore une fois, du travail d'équilibriste que vous avez mentionné tantôt. Dans le fond, actuellement, les terrains qui ont été acquis ont été acquis pour fins de parc. Donc, de l'origine de ce projet-là, c'est connu de tous que ces terrains-là sont destinés à être intégrés dans un parc national.

4380

Les gens savent, ou en tout cas l'information est disponible pour savoir qu'est-ce qu'est un statut de parc national, quel genre d'activités on peut y faire, mais c'est vrai qu'avec le temps les gens ont créé des habitudes d'utilisation de ce territoire-là, puis il va y avoir tout un effort de sensibilisation pour faire changer certaines habitudes qui ne seront plus compatibles avec le statut de parc national. On est bien conscients de ça.

4385

Il y a de la restauration de certains milieux aussi qui va devoir être faite, parce qu'à la suite du passage entre autres de véhicules hors route, certains milieux ont pu être dégradés.

4390

Donc, c'est un exemple un peu où on a vécu justement avec un statut transitoire peut-être un peu trop longtemps, on pourrait dire ça comme ça, puis ça a mené justement la population, on est dans un milieu très peuplé, proche des centres urbains, ça a mené les gens à s'accaparer le territoire puis à développer toute une série d'activités sur le territoire.

4395

Puis donc, le statut de parc national ne permettra pas toutes ces activités-là, puis ça va être notre rôle finalement dans la période transitoire de ramener ça aux activités qui sont compatibles avec le statut d'un parc national.

4400

LE PRÉSIDENT :

Donc là, ce que j'entends, c'est qu'on va limiter l'utilisation du territoire. Donc, comment on fait pour aller vers une augmentation d'activités quand on limite certaines activités qui sont pratiquées actuellement? Je ne dis pas que c'est fait de manière légale, ce n'est pas ça que je suis en train de

4405 dire, mais je parle d'activités, un peu de l'appropriation qui s'est fait par les gens sur le territoire puis un peu de, on va dire, de la culture qui a été mise en place pour l'utilisation de ce territoire-là?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

4410 Oui. En fait, je vous dirais que notre prétention c'est de dire que l'utilisation du territoire du parc national, je pense, va se faire naturellement.

4415 Ça a été abordé à quelques reprises pendant la commission, mais entre autres ma collègue Brigitte Marchand l'a abordé, mais le parc national du Mont-Orford, il bénéficie, je dirais, d'une prestance ou d'une perception publique qui est très bonne, puis il a un pouvoir attractif assez important.

4420 Donc, oui, on va devoir changer les habitudes de certaines personnes qui, aujourd'hui, font des activités qui sont incompatibles avec le statut de parc national, mais il va y avoir une appropriation, on pense, assez importante du territoire par un groupe de population qui souhaite bénéficier des activités qui sont présentes à l'intérieur d'un parc national.

4425 Donc, cette transition-là va se faire naturellement. Puis je ne pense pas qu'il y a d'enjeux de voir des gens désertier le territoire parce qu'ils n'arriveront pas à se l'approprier, au contraire. Je pense qu'on va gérer plutôt l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire qu'il va falloir gérer l'engouement pour l'attrait du parc.

LE PRÉSIDENT :

4430 Un petit complément sur la question de ma collègue.

LA COMMISSAIRE :

4435 En fait, ce n'est pas tout à fait un complément, mais le sujet qui est discuté actuellement m'amène à autre chose. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Pelletier, que l'agrandissement de ce parc-là c'était un peu particulier. Il y a un contexte historique, politique derrière cet agrandissement-là qu'on n'a pas ailleurs.

4440 Je vous ramène à la *Politique sur les parcs nationaux* dans laquelle on retrouve, pour l'agrandissement des limites d'un parc, des critères pour déterminer les projets d'agrandissement.

4445 On sent, dans le document d'information, que... en fait, la lecture que j'en fais, c'est que, mise à part la représentativité au niveau des régions naturelles, les autres critères, qui sont le coût d'acquisition des terrains, la compatibilité des usages établis, l'appui des collectivités locales, n'ont pas été vraiment présentés comme des critères qui ont servi à établir les limites de l'agrandissement.

4450 Alors, et on mentionne aussi que – je dis « habituellement », mais mon expérience est assez courte – il y a une analyse de pertinence qui est faite. Est-ce que, dans ce cas-là, compte tenu du contexte un peu particulier qu'on avait, historique, et tout ça, cette analyse-là a été faite ou est-ce qu'il y a quelque chose qui s'apparente à une analyse de pertinence qui a été faite et qui pourrait nous être déposée?

M. CHRISTIAN PELLETIER :

4455 Qui pourrait être déposée, je pense que cette analyse-là est comprise dans plusieurs éléments, je pense. On n'a pas un document qui s'appellerait « Analyse de pertinence ».

4460 Mais je reviendrais peut-être sur ce que vous avez dit. Dans le fond, de manière historique, on a procédé par expropriation à des grandes propriétés terriennes qui n'étaient pas habitées. C'était ça, l'idée. Parce qu'il y a eu, comme vous avez dit, une volonté politique d'agrandir le parc national, et donc il fallait procéder avec une certaine méthode, je dirais, pour accomplir les engagements.

4465 Puis donc, la façon la plus simple de travailler pour nous – il faut comprendre que procéder à l'acquisition de terrains, c'est un travail assez laborieux. Et donc, en ciblant des grandes propriétés terriennes, ça facilite. Donc, c'était comme un premier élément d'analyse qui venait nous dire, si on procède de cette manière-là, on peut y arriver.

4470 Puis une fois qu'on a concrétisé cette première série d'acquisitions là, bien, tout le processus habituel de création puis d'agrandissement d'un parc national s'est mis en place. C'est-à-dire que là, on a vu le territoire qu'on possédait, puis on a essayé d'élaborer l'idée d'aménagement autour de ce territoire-là, puis là s'en est suivi d'autres acquisitions, mais qui étaient des acquisitions liées avec le besoin ou le souhait qu'on avait de ce qu'on souhaitait développer.

4475

Puis on est allés encore une fois au gré des opportunités qui se présentaient aussi. Mais quand on parlait tantôt d'accessibilité aux lacs, bien, c'est des éléments comme ça qu'on avait en tête. Il y avait aussi un élément par exemple d'avoir la possibilité de raccorder tous les secteurs de cet agrandissement-là.

4480

Donc, c'est ce genre d'analyse là, en plus des analyses du milieu naturel, qui ont mené aux autres acquisitions de territoires puis qui ont fait l'emprise actuelle.

4485

Puis après ça, bien, comme on l'a expliqué tantôt, les collègues qui sont derrière moi, dans l'élaboration du concept d'aménagement puis du zonage, on a procédé avec la même méthodologie qu'on procède habituellement, c'est-à-dire : des observations terrain, on propose le passage d'un sentier à un endroit X, on le réajuste en fonction des découvertes qu'on peut faire.

Donc, c'est l'amorce du projet qui est différente, mais le processus en cours a été, je vous dirais, sensiblement similaire à ce qu'on peut faire ailleurs.

4490

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

4495

LE PRÉSIDENT :

Justement, comme vous disiez, il y a un objectif d'accessibilité puis dans une perspective de quantifier cette accessibilité-là, parce que, bon, vous l'avez présentée sur la cartographie, on voit les accès à différents plans d'eau, les accès au milieu naturel, est-ce qu'actuellement, dans l'état du territoire, est-ce que vous avez, du côté du ministère de l'Environnement, Monsieur Pfister, des données sur des accès publics à l'eau sur le territoire projeté pour l'agrandissement ou en périphérie du parc, soit pour les plans d'eau, soit pour des milieux naturels, des milieux boisés? Est-ce que c'est de l'information que vous avez dans votre équipe?

4500

M. OLIVIER PFISTER :

4505 Oui, Monsieur le Président. Je vais peut-être rediriger la question à madame Ayotte. Et dans l'éventualité où elle n'aurait pas de réponse, je vous dirais, on va le prendre en délibéré, mais je commencerais peut-être par consulter madame Ayotte à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

4510 Pas de problème, on va l'écouter.

Mme LIETTE AYOTTE :

4515 Bonjour. Moi, je verrais, en tout cas, au niveau de ma direction puis de la gestion des plans d'eau, du lit des plans d'eau publics, je ne croirais pas que c'est le genre d'information qu'on a, étant donné qu'on gère le lit des plans d'eau et non tout ce qui est alentour du plan d'eau, donc pour ma part, je n'ai pas l'impression que ce sont des données que nous avons, du moins au niveau de ma direction.

4520 **LE PRÉSIDENT :**

 Parfait, pas de problème, je vais laisser monsieur Pfister prendre la question en délibéré, puis quand vous aurez... à moins que vous ayez un intervenant qui pourrait compléter, sinon vous pouvez la prendre en délibéré, il n'y a pas de problème.

4525 **M. OLIVIER PFISTER :**

 Effectivement, je crois que je vais la prendre en délibéré, je vous remercie, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

4530 Avec plaisir. J'aimerais avoir l'avis des municipalités aussi sur cette réalité d'évolution de l'accessibilité au territoire. Donc, on est là dans un territoire qui a peut-être... où les citoyens ont pris possession un peu du territoire, et là, on va avoir un encadrement différent de ce qui existe

actuellement, donc comment vous percevez l'accessibilité, à la fois au plan d'eau, mais au milieu naturel, que ce soit pour une marche en forêt ou autre, sur vos territoires respectifs?

4540 Et cette fois-ci je vais commencer avec vous, Monsieur Lambert, en salle.

M. BERNARD LAMBERT :

4545 Encore là, la situation était déjà existante sur notre territoire. Donc, les Sentiers de l'Etrie étaient déjà relativement présents . Donc, l'arrivée du parc ne vient pas nécessairement créer une offre, pour les sentiers pédestres spécifiquement, additionnelle pour cette portion-là du territoire chez nous, il y avait déjà une occupation qui était faite.

4550 Là, évidemment, pour toutes les autres activités qui vont être développées, c'est complètement nouveau, mais pour l'appropriation du territoire, celle-ci était déjà partiellement faite par la population.

LE PRÉSIDENT :

4555 Parfait, merci beaucoup, Monsieur Lambert. Je vais aller vers madame Gaudreau pour la municipalité de Racine.

Mme LYNE GAUDREAU :

4560 Donc, pour notre part, comme monsieur Lambert a dit, on avait aussi une bonne partie des Sentiers de l'Etrie qui parcouraient notre territoire et qui étaient très, très utilisés, la paroi Larouche, tout ça. Donc les gens, je dirais, considèrent que c'est une addition à l'offre qui était déjà existante.

4565 Et peut-être qu'il va y avoir des nouvelles habitudes à prendre, parce qu'effectivement les gens marchaient sur le territoire qui sera maintenant le parc. Mais bon, on va s'ajuster, puis comme on disait l'autre fois : le conseil qu'on a présentement considère peut-être aider les gens à payer leur passe. Donc, on va essayer d'arrondir les coins.

LE PRÉSIDENT :

4570

Excellent, merci beaucoup pour votre réponse. Je vais poursuivre avec madame Lysandre Bélanger, pour Saint-Denis-de-Brompton.

Mme LYSANDRE BÉLANGER :

4575

Oui. Donc, un peu comme mentionné par madame Gaudreau, à Racine, c'est sûr que nous, ça vient un peu bonifier l'offre de service qui était déjà offerte par les Sentiers de l'Estrie dans la région.

4580

C'est sûr que le terrain qui est au bout du chemin Bouffard était plutôt utilisé de manière illégale par des utilisateurs de VTT, que là, je pense qu'il va y avoir un meilleur encadrement de ça aussi également qui va permettre de peut-être moins détruire le milieu naturel puis causer des problèmes aux deux lacs en périphérie.

4585

C'est sûr que, de notre côté, il n'y aura peut-être pas aucun changement pour ce qui est de l'accessibilité au plan d'eau sur le territoire de Saint-Denis, étant donné la manière dont le projet a été présenté au niveau du lac Montjoie.

4590

Donc, c'était plutôt ça qui était requis par la population en général au départ, surtout avec la pandémie, mais on comprend que le projet a été monté d'une manière à bien préserver l'écosystème du lac Montjoie, puis on est tout à fait en accord avec ça aussi.

LE PRÉSIDENT :

4595

Parfait, merci. Je vais terminer avec madame Tremblay pour le canton de Melbourne.

Mme EVELYNE TREMBLAY :

4600

Oui. Donc, comme mentionné un petit peu plus tôt, le secteur où l'agrandissement est projeté sur le territoire de Melbourne, c'est en grande partie des cours d'eau et un milieu humide. Donc, à ma connaissance, il n'y a aucune activité qui se prête à cet endroit-là présentement. Puis de ce que

je vois du projet de l'agrandissement du parc, je ne crois pas qu'il va y avoir d'activité non plus dans cette partie-là.

4605 **LE PRÉSIDENT :**

Puis est-ce que vous sentez que ça augmente l'accessibilité de votre côté ou ça diminue l'accessibilité au milieu naturel, aux plans d'eau, pour les gens de votre communauté?

4610 **Mme EVELYNE TREMBLAY :**

Bien, en fait, on n'a pas vraiment de plan d'eau dans cette partie-là, il n'y a pas de lac du tout ni de... c'est vraiment les milieux humides, donc il n'y a pas grand-chose, puis il n'y a pas accès au parc par la municipalité de Melbourne. Les accès sont quand même plus loin, donc je ne pense pas que ça va changer quoi que ce soit.

4615

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup.

4620

M. CHRISTIAN PELLETIER :

Peut-être, si je peux apporter un complément à ce qui vient d'être dit?

4625 **LE PRÉSIDENT :**

Ce serait le temps de le faire, oui.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

4630

Je peux vous laisser aller souper aussi. Non, mais j'allais dire : les intervenants municipaux qui sont ici en ligne, je voulais juste apporter... ils apportent des éléments importants et intéressants.

Par contre, on a travaillé le projet avec les municipalités, puis tantôt, quand vous abordez la méthode de travail qu'on avait, il faut comprendre que, dans le concept d'aménagement, il y a des

4635

éléments qui sont là pas nécessairement spécifiquement, mais qui sont là à la demande des municipalités.

4640 Je pense entre autres au réseau cyclable : c'était une volonté qui faisait unanimité au sein de tous les organismes municipaux qu'on a consultés, de mettre en place un réseau cyclable qui allait se raccorder à l'extérieur du parc au réseau déjà existant, puis qui allait permettre de se raccorder également au parc actuel. Donc, on a travaillé dans ce sens-là à la suite du fait qu'on nous a signifié ces éléments-là.

4645 On a également ajusté le concept d'aménagement à différents secteurs pour tenir compte des besoins bien ponctuels. Je pense entre autres au lac Miller, où on a, à la suite d'une demande de municipalité, ajusté le concept d'aménagement.

4650 On a aussi donné des accès à des plans d'eau, parce que les municipalités nous signifiaient que leurs citoyens souhaitaient avoir davantage d'accès à des plans d'eau.

4655 Donc, il y a eu un processus de consultation important. Puis je n'enlève rien à ce que les représentants qui sont là ont dit, mais il y a eu beaucoup plus que ça qui s'est fait dans les consultations qu'on a pu faire puis qui se traduisent dans le concept d'aménagement au niveau de la collaboration qu'on a pu avoir avec le monde municipal.

LE PRÉSIDENT :

4660 Merci beaucoup pour cette précision, Monsieur Pelletier. Je crois qu'il y a quelqu'un derrière vous qui veut intervenir.

M. CHRISTIAN PELLETIER :

4665 Excusez-moi, c'est une absence de fin de journée.

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème.

4670 **Mme CLAUDIA LASCELLES :**

Non, non, c'est l'angle mort, ça va. Je voulais seulement préciser : vous avez demandé s'il y aurait une différence maintenant qu'il y a des usagers et après. Il va y avoir un changement ou un ajout de clientèle, c'est évident.

4675
Présentement, ceux qui ont accès au territoire, c'est ceux qui ont accès à proximité. Il y a peu de stationnements, ou il y a peu d'accès où on peut se rendre pour profiter. Ça fait qu'il y a quelques places de stationnement pour les Sentiers de l'Estrie, il y a les chasseurs qui viennent en VTT.

4680
Mais à partir du moment où on organise le territoire selon le concept d'aménagement, on rend accessible à un plus grand nombre de personnes, c'est-à-dire que différents sentiers vont être accessibles, pas seulement pour la longue randonnée, mais pour des plus courtes randonnées. Donc, on rend ça accessible à la famille.

4685
Et donc, ça fait quand même une grosse différence entre oui, présentement, c'est les voisins qui peuvent y accéder par des sentiers forestiers qui ne sont pas aménagés en conséquence et qu'on organise un territoire, c'est très différent.

4690

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

4695
Merci beaucoup pour cette intervention, Madame Lascelles.

Écoutez, je vous remercie tous et chacun et chacune d'entre vous pour votre générosité. La commission a un travail d'analyse à faire et d'enquête à poursuivre. Écoutez, avec votre dernière intervention, ça clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

4700
La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre aux questions, nous en ferons les suivis. Elle compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures, comme les questions aussi qui pourraient vous être adressées par la suite par écrit.

4705

Comme je l'ai mentionné, ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même, à l'Hôtel Congrès Chéribourg, le 3 avril, à partir de 19 h et pour les jours suivants, si nécessaire. Entre-temps, la commission poursuit ses travaux.

4710

Les questions et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au Bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir des centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle.

4715

Afin de préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique, je vous rappelle qu'il est important de prendre rendez-vous avec la commission avant le 16 mars à 16 h si vous souhaitez vous exprimer verbalement sur le projet ou résumer votre mémoire.

4720

Si vous souhaitez déposer un mémoire, vous pouvez le faire jusqu'au 30 mars à midi, pour nous laisser le temps d'en prendre connaissance. Tous les formulaires nécessaires sont disponibles sur la page Web *Je donne mon point de vue*, sur le site Web du BAPE.

4725

En deuxième partie de l'audience, le ministère responsable et les personnes-ressources qui souhaitent être présents sont les bienvenus, mais ils seront dans la salle. Vous n'aurez pas à intervenir.

4730

La deuxième partie est exclusivement consacrée à l'expression des opinions sur le projet et ses répercussions. Je vous accorderai 15 minutes de présentation pour vous exprimer sur le projet. Ma collègue et moi-même pourrons échanger avec vous afin de préciser, éclaircir certains points, vous accompagner pour formuler votre opinion sur le projet. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leurs présentations devant la commission. Ensuite, tout est rendu public.

Comment exprimer votre opinion?

4735 Il existe trois façons d'exprimer votre opinion :

- Exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire;
- Déposer un mémoire et le présenter en séance publique; ou, tout simplement,
- Déposer un mémoire et ne pas le présenter en séance publique.

4740 Les organismes sont invités à déposer un mémoire afin de documenter leur opinion au bénéfice des travaux de la commission. Si l'organisme choisit de le présenter en séance publique, il désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

4745 Pour vous aider à préparer votre présentation, vous pouvez consulter l'onglet *Participer* de notre site Web. On y décrit les modalités de participation.

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services.

4750 Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

4755 Pour terminer, je remercie le porte-parole du ministère responsable du projet, merci à vous, Monsieur Pelletier, vous avez été d'une efficacité hors pair...

M. CHRISTIAN PELLETIER :

C'est moi qui vous remercie de votre travail.

4760

LE PRÉSIDENT :

4765 ... de même que les personnes-ressources. Monsieur Pfister et votre équipe, merci à vous; Monsieur Despatie et votre équipe, merci à vous; Monsieur Lambert, Madame Gaudreau, Madame Tremblay et Madame Bélanger, à distance, également tous ceux et celles qui étaient à distance.

Merci aux participantes et aux participants d'avoir posé des questions sur ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir certaines facettes du projet. Nous étions heureux de vous accueillir.

4770 Enfin, je remercie les gens à la technique, la sténographe, de même que l'équipe de la commission d'enquête ainsi que ma collègue, Mireille Paul.

Au plaisir de vous revoir le 3 avril prochain, à 19 h.

4775 Merci encore de votre participation, bonne soirée.

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

4780

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

4785

Le tout conformément à la loi.

4790 Et j'ai signé :



Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

4795 Sténographe officielle bilingue